REPUBLIQUE DU GABON

**Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres**

**REDUCTION DES EMISSIONS LIEES A LA DEFORESTATION ET A LA DEGRADATION DES FORETS (REDD+)**

# RAPPORT D'ETUDE

**Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique de la Stratégie Nationale de Réduction des Emissions pour le secteur forestier et l'élaboration des instruments de gestion environnementale et sociale y afférents**

- MARS 2022 -

# SOMMAIRE


| | | |
|---|---|---|
| **SOMMAIRE** | | **2** |
| **LISTE DES FIGURES** | | **5** |
| **LISTE DES TABLEAUX** | | **6** |
| **LISTE DES ABREVIATIONS** | | **7** |
| **RESUME EXECUTIF** | | **8** |
| **I. INTRODUCTION GENERALE** | | **15** |
| **a)** | Le programme de réduction des missions résultant de la dégradation des concessions forestières | **17** |
| **b)** | L'engagement de Gabon | **21** |
| **c)** | Le concept de l'évaluation environnementale stratégique | **32** |
| **d)** | Le concept de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) | **32** |
| **II. PLAN DE TRAVAIL** | | **34** |
| **a)** | Résultats et livrables attendus de l'EESS | **34** |
| **b)** | Approche méthodologique | **35** |
| **c)** | Chronogramme et calendrier des livrables et d'achèvement de la mission | **37** |

| | | |
|---|---|---|
| **III. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES** | | **42** |
| **a)** | Les parties prenantes : définition et identification préliminaire | **42** |
| **b)** | Analyse de l'influence sur le pouvoir décisionnel et de l'intérêt des parties prenantes | **43** |
| **c)** | La grille influence/importance | **51** |
| **d)** | Analyse des intérêts, des caractéristiques et des circonstances de chacune des parties prenantes | **52** |
| **e)** | Cartographie des parties prenantes | **61** |
| **IV. PLAN DE CONSULTATION** | | **64** |
| **a)** | Approche et méthodes de consultation | **64** |
| **b)** | Approche globale | **68** |
| **c)** | Approche spécifique pour consulter et impliquer les groupes vulnérables et marginalisés | **69** |
| **d)** | Consultation au niveau central | **69** |
| **e)** | Consultations régionales et locales | **71** |
| **f)** | Régions et districts concernés | **72** |
| **g)** | Enquêtes communales | **75** |
| **h)** | Focus groups au niveau des régions et des | **75** |
| **V. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES** | | **76** |
| **a)** | Analyse des liens entre les facteurs de la dégradation des concessions forestières, les impacts environnementaux et sociaux | **76** |
| **b)** | Analyse-diagnostique dans le cadre de la formulation de la politique forestière | **82** |
| **c)** | Analyse des aspects légaux, politiques et institutionnels | **85** |
| **d)** | Questions environnementales et sociales à 8considérer | **88** |

| | | |
|---|---|---|
| **VI. EBAUCHE DES OPTIONS STRATEGIQUES** | | **91** |
| **a)** | Options identifiées dans le R-PP | **91** |
| **b)** | Méthodologie RIL-C/EFIR-C | **99** |
| **c)** | Evaluation préliminaires des effets | **111** |
| **d)** | Perspectives relatives à la généralisation de la méthodologie RIL-C/EFIR-C | **120** |
| **CONCLUSION** | | **124** |
| **ANNEXES** | | **126** |

# LISTE DES FIGURES

Figure 1: Quatre piliers du cadre de Varsovie pour la mesure de la réduction des émissions REDD+ ..... 21

Figure 2: Structuration de la filière forêt-bois au Gabon ..... 24

Figure 3: Matrice pouvoir-intérêt/influence-importance de l'analyse des parties prenantes. 52

Figure 4: Représentation cartographique des parties prenantes à la REDD+ au Gabon ..... 64

Figure 4: Représentation cartographique annotée des parties prenantes à la REDD+ au Gabon ..... 64

Figure 5: Douze sites provinciaux pilotes ..... 73

# LISTE DES TABLEAUX

Table 1: Présentation générale de la filière forêt-bois du Gabon ..... 24
Table 2: Avancement de la préparation de la REDD+ au Gabon ..... 26
Table 3: Chronogramme de la réalisation de l'EESS de la stratégie nationale REDD+ du Gabon ..... 39
Table 4: Cadre de mise en œuvre de la réalisation de l'EESS de la stratégie nationale REDD+ du Gabon ..... 40
Table 5: Actions adaptées aux parties prenantes de la REDD+ ..... 46
Table 6: Parties prenantes consultées dans le cadre de l'EESS de la SN REDD+ ..... 47
Table 7: Parties prenantes et leurs intérêts et attentes en rapport avec REDD+ ..... 53
Table 8: Analyse des parties prenantes par rapport au processus REDD+ ..... 55
Table 9: Tâches de l'équipe d'experts ..... 65
Table 10: Rappel du cadre de mise en œuvre des investigations de terrain ..... 68
Table 11: Calendrier des réunions provinciales et départementales ..... 73
Table 12: Agenda d'une réunion de consultation provinciale ..... 75
Table 13: Effectif des participants à une réunion de consultation provinciale ..... 77
Table 14: Cadre actuel et prospectif de la politique du secteur forestier gabonais ..... 84
Table 15: Cadre prospectif de l'avant-projet de code des eaux et forêts ..... 84
Table 16: Cadre prospectif des mesures spéficiques du secteur forestier ..... 84
Table 17: Classement des ménages ordinaires par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence ..... 86
Table 18: Options stratégiques de la REDD+ proposées dans la R-PP du Gabon ..... 92
Table 19: Options stratégiques sectorielles de la REDD+ proposées ..... 96
Table 20: Portrait-robot de la stratégie nationale REDD+ Gabon à élaborer ..... 98
Table 21: Mesures RIL-C/EFIR-C ..... 109

# Liste des abréviations

| | | |
|---|---|---|
| **AP** | : | Aires Protégées |
| **APV/FLEGT** | : | Accord de Partenariat Volontaire /Règlementations Forestières, Gouvernance et échanges Commerciaux (Forest Law Enforcement Governance and Trade) |
| **ART/TREES** | : | The REDD+ Environmental Excellency Standard/Norme d'Excellence Environnementale REDD+ |
| **AFD** | : | Agence Française de Développement |
| **BAD** | : | Banque Africaine pour le Développement |
| **BM** | : | Banque Mondiale |
| **CAFI** | : | Central African Forest Initiative (Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale) |
| **CC** | | Changement Climatique |
| **CCNUCC** | : | Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| **CDB** | : | Convention sur la Diversité Biologique |
| **CGES** | : | Cadre de Gestion Environnemental et Sociale |
| **CI** | : | Conservation International |
| **CLIP** | : | Consentement Libre Informée et Préalable |
| **CDN/NDC** | : | Contribution Déterminée au niveau National/ Nationally Determined Contributions |
| **CNAT** | : | Commission Nationale d'Affectation des Terres |
| **CNC** | : | Conseil National sur les Changements Climatiques |
| **CPRP** | : | Cadre de Politique de Réinstallation des Populations |
| **DFPE** | : | Domaine Forestier Permanent de l'Etat |
| **DR** | : | Domaine Rural |
| **EES** | : | Evaluation Environnementale Stratégique |
| **EESS** | : | Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique |
| **EIES** | : | Etude d'Impact Environnemental et Social |
| **ENEF** | : | Ecole Nationle des Eaux et Forêts |
| **FAO** | : | Food and Agriculture Organization |
| **FCPF** | : | Forest Carbon Partnership Facility |
| **GES** | : | Gaz à Effet de Serre |
| **GIEC** | : | Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat |
| **NERF** | : | Niveau d'Émission de Reference des Forêts |
| **NRF** | : | Niveau de Reference des Forêt |
| **ONG** | : | Organisation Non Gouvernementale |
| **ONU** | : | Organisation des Nations Unies |
| **ONU-REDD** | : | Programme REDD de l'ONU |
| **OSC** | : | Organisation de la société Civile |
| **PA** | : | Peuples Autochtones |
| **PFNL** | : | Produits Forestier Non Ligneux |
| **PSE** | : | Paiement pour les Services Environnementaux |
| **PNAT** | : | Plan National d'Affectation des Terres |
| **REDD+** | : | Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement |
| **R-PP** | : | Readiness Preparation Proposal/Plan de Préparation à la REDD+ |
| **R-PIN** | : | Readiness Project Idea Note |
| **SESA** | : | Strategic environmental and social assessment |
| **SIS** | : | Système d'Informations sur les Sauvegardes |
| **SN** | : | Stratégie Nationale |
| **SNORF** | : | Système National d'Observation des Ressources Forestières |
| **UE** | : | Union Européenne |
| **WCS** | : | Wildlife Conservation Society |
| **WWF** | : | World Wide Fund for Nature |

## RESUME EXECUTIF

Doté d'une couverture forestière de 23,7 millions hectares s'étendant sur 88% de son territoire, le Gabon a su préserver de façon inégalée cette ressource inestimable et comme de nombreux pays forestiers, joue un rôle de « puits » de carbone en absorbant plus de 4 fois plus de CO2 que ce qu'il émet. Le pays présente un fort potentiel pour l'atténuation du changement climatique via la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du secteur de l'utilisation des terres, les changements d'utilisation des terres et la forêt (UTCF) et l'augmentation du stockage de carbone dans la biomasse. Ces forêts jouent plusieurs rôles (environnemental, économique, social), servent d'habitat aux communautés locales et peuples autochtones et sont le refuge d'une très grande biodiversité.

Le secteur forestier s'organise autour des opérations liées à l'exploitation forestière et à la transformation du bois. Les entreprises opèrent dans l'exploitation des concessions forestières et dans la transformation industrielle du bois (1ière et 2è, rarement 3e transformation), dans le transport, le négoce et le commerce des bois. En 2019, la superficie totale attribuée était de 16 129 654 ha, la superficie forestière aménagée de 12 739 939 ha, soit 97 concessions réparties entre 144 entreprises. Divers systèmes de certifications étaient admis (FSC, OLB, TLTV), avec une superficie forestière certifiée de 2 287 453 ha répartis entre les différents systèmes précités.

Par ailleurs, le Gouvernement gabonais a décidé de réorienter sa stratégie économique vers la diversification. Mécaniquement, la déforestation a augmenté ces dernières années en raison du début d'une agriculture industrielle, bien que le taux annuel de déforestation soit encore relativement faible (0,05%). Selon les études réalisées, les principales causes de la déforestation et dégradation anthropiques au Gabon sont, (i) l'expansion de l'agriculture (itinérante et permanente), l'extraction du bois (commercial, charbon de bois), l'extension des infrastructures (transport, habitat, entreprises privées et services publics) et gouvernance foncière et aménagement du territoire (affectation des terres, suivi de l'utilisation, schéma directeur d'aménagement du territoire, schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation, etc.).

Dans sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN), le Gabon s'est engagé lors de la 21eme Session de la Conférence des Parties (COP21) de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatiques (CCNUCC) à réduire d'au moins 50% les émissions par rapport au scénario de développement non maîtrisé en 2025, par rapport à l'année de référence 2000, soit une réduction des émissions de GES de plus de 1 500 000 $GgCO_2$ sur 2010-2025, soit 65% par rapport au scénario tendanciel.

Cet engagement s'aligne sur l'Objectif du Développement Durable (ODD) n°13, relatif à la lutte contre les changements climatiques. La REDD+ fait donc partie des efforts du gouvernement pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions nationales à travers la CDN. Pour opérationnaliser le dispositif de réduction effective des émissions avec l'aide des financements alloués au mécanisme REDD+, plusieurs pré-requis doivent être atteints lors de la première phase dite de préparation (*élaboration de la stratégie et définition des politiques et mesures REDD+, renforcement des capacités, mise en place des éléments de la REDD+*).

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé dans la composante 2 de la R-PP, l'élaboration d'une stratégie REDD+ pour la réduction des émissions. Cette stratégie contribuera à la réduction des émissions de GES résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts, l'augmentation des stocks de carbone forestier, tout en améliorant les moyens de d'existence des communautés locales et des populations tributaires des forêts et en assurant un co-partage des bénéfices.

C'est dans cette perspective qu'une évaluation environnementale sociale et stratégique (EESS) a été retenue. Il s'agit dans la présente étude d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables en vue d'orienter les choix et la prise de décision et d'élaborer des documents cadre de prise en compte des diligences environnementales et sociales en rapport avec la formulation et la mise en œuvre de la stratégie REDD+ Gabon.

L'évaluation environnementale sociale et stratégique s'est focalisée sur la méthodologie RIL-C considéré par le Gabon comme le programme stratégique qu'il souhaite appliquer à toutes les concessions forestières en vue de concevoir la stratégie nationale de réduction des émissions relatives aux opérations d'extraction du bois.

Ainsi, les trois (3) objectifs spécifiques de cette étude ont consisté à (i) analyser les conséquences environnementales et sociales potentielles résultant de la mise en œuvre de cette option stratégique dans le cadre de mise en œuvre de la REDD+,(ii) à développer un cadre réaliste de gestion et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux potentiels identifiés et (iii) à apprécier une potentielle généralisation de l'option stratégique choisie par le Gabon en vue de la formulation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de la REDD+ au Gabon.

L'étude a été conduite en deux (2) étapes durant neuf (9) mois (15 février-15 novembre 2021) dont la première a consisté à réaliser l'EESS et la seconde, à élaborer les cinq (5) instruments de sauvegarde associés.

L'approche méthodologique a été construite autour de trois axes principaux (*revue documentaire, consultations des parties prenantes, évaluation environnementale*). Il s'est agi d'exploiter diverses études préalables (*R-PP, R.PIN, SIS, CDN/NDC, Plan National Climat, Plan d'Accélération et de Transformation, Plan Stratégique du Gabon Emergent, etc.*), de formuler les questions environnementales et sociales prioritaires et améliorer la formulation des orientations stratégiques REDD+, d'intégrer les conclusions du premier résumé d'informations du Gabon sur la prise en compte et le respect des sauvegardes REDD+, de réaliser la cartographie et les consultations des parties prenantes ayant un pouvoir, un intérêt, un droit sur la forêt et pouvant de surcroit être impactés négativement ou positivement par les futurs projets de la REDD+.

Cette cartographie s'est basée sur les directives ONU-REDD et FCPF de la préparation de la REDD+ relatives à l'engagement des parties prenantes, au consentement libre informé préalable et aux orientations sur l'égalité des sexes. Pour terminer, les risques et les impacts liés aux questions environnementales, sociales et institutionnelles ont été identifiés puis évalués.

Ce rapport est structuré en quatre (4) chapitres (*Plan de travail, Analyse des parties prenantes, Plan de consultation des parties prenantes et questions environnementales, sociales et institutionnelles*).
Les résultats ainsi obtenus ont trait à (i) la planification de la mise en œuvre de l'EESS, (ii) à la caractérisation et cartographie des parties prenantes selon leur influence/pouvoir et importance/intérêts dans le processus de la REDD+ au Gabon, (iii) au recueil des attentes et l'expression des droits et des engagements des parties lors des réunions/entretiens, (iv) à la validation des options stratégiques Déforestation et Dégradation et celles proposées par les consultants, (v) à la proposition d'un dispositif de gestion des questions environnementales et

sociales liées aux moteurs Déforestation et Dégradation d'une part, valorisant le cadre juridique et réglementaire tenant compte des sauvegardes de Cancún, ART TREES et du nouveau cadre de gestion environnementale des politiques de la Banque Mondiale d'autre part, (vi) à l'analyse des politiques, des réformes en cours et du cadre institutionnel du secteur forestier, (ii) à la proposition d'une ébauche des options stratégiques de REDD+ à prendre en compte lors de la formulation à venir de la stratégie nationale REDD+ et enfin (viii) l'estimation des effets positifs et négatifs potentiels de l'implantation de la REDD+ sur un certain nombre de variables environnementales et sociales.

## EXECUTIVE SUMMARY

With a forest cover of 23.7 million hectares covering 88% of its territory, Gabon has been able to preserve this invaluable resource in an unparalleled way and, like many forest countries, acts as a carbon "sink" by absorbing more than 4 times more CO2 than it emits. The country has a strong potential for climate change mitigation through the reduction of greenhouse gas (GHG) emissions from the land use sector, land use change and forestry (LULUCF) and increased carbon storage in biomass. These forests play several roles (environmental, economic, social), serve as habitat for local communities and indigenous peoples and are home to a very large biodiversity.

The forestry sector is organized around logging and wood processing operations. Companies operate in the exploitation of forest concessions and in the industrial processing of wood (1st and 2nd, rarely 3rd transformation), in transport, trade and timber commerce. In 2019, the total allocated area was 16,129,654 ha, the managed forest area 12,739,939 ha, i.e. 97 concessions divided between 144 companies. Various certification systems were accepted (FSC, OLB, TLTV), with a certified forest area of 2,287,453 ha divided between the different systems mentioned above.

In addition, the Gabonese government has decided to reorient its economic strategy towards diversification. Mechanically, deforestation has increased in recent years due to the start of industrial agriculture, although the annual deforestation rate is still relatively low (0.05%).

According to the studies carried out, the main causes of anthropogenic deforestation and degradation in Gabon are, (i) the expansion of agriculture (shifting and permanent), timber extraction (commercial, charcoal), infrastructure expansion (transport, housing, private companies

and public services) and land governance and planning (land allocation, monitoring of use, land use master plan, development and urbanization master plan, etc.)

In its Nationally Determined Expected Contribution (NDEF), Gabon committed at the 21st Session of the Conference of the Parties (COP21) of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) to reduce emissions by at least 50% compared to the uncontrolled development scenario in 2025, compared to the reference year 2000, i.e. a reduction in GHG emissions of more than 1,500,000 GgCO2 over 2010-2025, i.e. 65% compared to the baseline scenario

This commitment is in line with Sustainable Development Goal (SDG) 13 on combating climate change. REDD+ is therefore part of the government's efforts to achieve its national emission reduction targets through the NDC. To operationalize the effective emission reduction mechanism with the help of funding allocated to the REDD+ mechanism, several prerequisites must be met during the first so-called readiness phase (development of the strategy and definition of REDD+ policies and measures, capacity building, implementation of REDD+ elements).

It is within this framework that component 2 of the R-PP envisages the development of a REDD+ strategy for emission reduction. This strategy will contribute to the reduction of GHG emissions resulting from deforestation and forest degradation, conservation of forest carbon stocks, sustainable management of forests, increase of forest carbon stocks, while improving the livelihoods of local communities and forest-dependent populations and ensuring a co-sharing of benefits.

With this in mind, a strategic environmental and social assessment (SESA) was chosen. The aim of this study is to identify, describe and evaluate significant and probable environmental and social issues in order to guide choices and decision-making and to develop framework documents for taking into account environmental and social due diligence in relation to the formulation and implementation of the REDD+ Gabon strategy.

The environmental, social and strategic assessment focused on the RIL-C methodology considered by Gabon as the strategic program it wishes to apply to all forest concessions in order to design the national strategy to reduce emissions from timber extraction operations. Thus, the three (3) specific objectives of this study consisted in (i) analyzing the potential environmental and social

consequences resulting from the implementation of this strategic option within the REDD+ implementation framework, (ii) developing a realistic management and mitigation framework for the potential environmental and social impacts identified, and (iii) assessing the potential generalization of the strategic option chosen by Gabon in view of the formulation and implementation of the national REDD+ strategy in Gabon

The study was conducted in two (2) stages over a period of nine (9) months (15 February-15 November 2021), the first of which consisted of carrying out the SESA and the second of developing the five (5) associated safeguard instruments.

The methodological approach was built around three main axes (literature review, stakeholder consultations, environmental assessment). It involved exploiting various prior studies (R-PP, R.PIN, SIS, CDN/NDC, National Climate Plan, Acceleration and Transformation Plan, Emerging Gabon Strategic Plan, etc.), formulating the environmental issues, and developing a plan of action. ), to formulate priority environmental and social issues and improve the formulation of REDD+ strategic orientations, to integrate the conclusions of the first summary of information from Gabon on the consideration and respect of REDD+ safeguards, to carry out the mapping and consultations of stakeholders with power, interest, and rights over the forest and who may be negatively or positively impacted by future REDD+ projects.

This mapping was based on the UN-REDD and FCPF REDD+ readiness guidelines on stakeholder engagement, free, prior and informed consent, and gender equality guidance. Finally, risks and impacts related to environmental, social and institutional issues were identified and assessed.

This report is structured in four (4) chapters (Work Plan, Stakeholder Analysis, Stakeholder Consultation Plan and Environmental, Social and Institutional Issues).

The results thus obtained relate to (i) the planning of the SESA implementation, (ii) the characterization and mapping of stakeholders according to their influence/power and importance/interest in the REDD+ process in Gabon, (iii) the collection of expectations and the expression of rights and commitments of stakeholders during meetings/interviews, (iv) validation of the Deforestation and Degradation strategy options and those proposed by the consultants, (v)

proposal of a management mechanism for environmental and social issues related to Deforestation and Degradation drivers on the one hand, (v) the proposal of a management framework for environmental and social issues related to the drivers of deforestation and degradation on the one hand, valorizing the legal and regulatory framework taking into account the Cancun safeguards, ART TREES and the new environmental management framework of the World Bank policies on the other hand, (vi) the analysis of policies, ongoing reforms and the institutional framework of the forestry sector, (ii) proposing a draft of REDD+ strategy options to be taken into account in the future formulation of the national REDD+ strategy and finally (viii) estimating the potential positive and negative effects of REDD+ implementation on a number of environmental and social variables.

# I. INTRODUCTION

Le Gouvernement gabonais, en 2013, a lancé un processus national de planification de l'utilisation des sols (PNAT) sous la coordination politique du Secrétaire Général du Gouvernement et le contrôle technique du Conseil National Climat (CNC), le PNAT étant le principal mécanisme utilisé par le gouvernement pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, de conservation des forêts et d'atténuation des changements climatiques.
En 2015, le Gouvernement a présenté sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Compte tenu du fait qu'un pourcentage élevé des émissions estimées du Gabon provient du secteur forestier, la CDN est principalement axée sur la gestion durable des forêts et la planification rationnelle de l'utilisation des terres.
En 2017, une lettre d'intention (LOI) entre le gouvernement du Gabon et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) a établi un partenariat pour la mise en œuvre du Cadre National d'Investissement (CNI) du Gabon. Le pays s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des forêts. Comme indiqué dans le CNI et comme le reflète sa contribution nationale déterminée (NDC) à la CCNUCC, le Gabon vise à réduire ses émissions brutes de 50 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2025 : ce qui implique une réduction de plus de 50 % dans le secteur forestier. Ce cadre comprend deux programmes d'investissement visant à améliorer la planification de l'utilisation des terres et la surveillance des forêts, qui, avec des activités de gouvernance forestière alignées, s'attaquent aux principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts. Ensemble, ils contribueront de manière significative à mettre en œuvre la CND du pays et l'accord de Paris adopté en décembre 2015, ainsi que les 17 objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015.
Les objectifs de réductions des émissions liées aux forêts consistent à :

- Préserver toutes les forêts à stock de carbone élevé/Haut Stock de Carbone (HSC, HCS signe en anglais) et à haute valeur de conservation (HVC, HVC sigle en anglais) conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques en matière de définition du développement à faibles émissions ;
- Introduire un plafond permanent sur la superficie des forêts non HCS/HCV disponibles pour la conversion à d'autres utilisations des terres ;
- Maintenir la conversion résiduelle des forêts non-HCS/HCV à des niveaux très faibles tout en veillant à ce que cette conversion soit neutre en carbone (compensée par une restauration active ou une valorisation du carbone d'autres forêts) ;
- Effectuer des réductions substantielles des superficies faisant l'objet de concessions d'exploitation forestière ;

- Prendre des mesures contre l'exploitation illégale des forêts et des politiques visant à promouvoir la gestion durable des forêts.

La REDD+ qui est admis comme mécanisme d'atténuation globale, apparaît comme un outil volontaire et participatif au développement durable, à la promotion d'une exploitation rationnelle des forêts viables devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la réduction des émissions des gaz dans l'atmosphère. Pour pallier aux insuffisances sus énoncées, la coordination REDD+ a retenu entre autres activité dans son processus d'affinage des options stratégiques, la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) en vue d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans le processus de formulation de la stratégie nationale de réduction des émissions dans le secteur forestier.

L'EESS se focalise sur la méthodologie RIL-C qui est l'élément fondamental, conçu comme un programme, que le Gabon se propose d'appliquer dans toutes les concessions forestières en vue de formuler sa stratégie nationale de réduction des émissions dans le secteur forestier. Il s'agit, d'une part, d'identifier les impacts environnementaux et sociaux de l'application de cette méthodologie et les risques liés à sa généralisation ; et d'autre part d'élaborer un cadre de gestion environnementale et sociale assorti des sauvegardes qui prendra en compte les sauvegarde REDD+ du Gabon et le nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale.

Le plan adopté pour l'élaboration du rapport d'étude de l'EESS a été proposé à la page 12 des termes de références détaillé de l'EESS. Il a été réajusté suite à la prise en compte de la note de cadrage n°009/2021/ANPN/SEA/FCPF du 02 août 2021. Ainsi, le rapport d'étude de l'EESS comprend deux parties. La première est constituée, outre le plan de travail et l'analyse des parties prenantes ainsi que les questions environnementales et sociales à considérées, d'un état de l'art présentant l'état des lieux relatifs aux concepts de REDD+ et de méthodologie RIL-C. La seconde partie comprend le cadre de gestion environnementale et sociale assortie des outils de sauvegarde. Le présent rapport dit provisoire car pas encore validé par l'Unité de Coordination du Projet, ne concerne que la première partie.

### *a) Le programme de réduction des missions résultant de la dégradation des concessions forestières*

La déforestation, la dégradation et les troubles ont pour conséquence que les forêts tropicales libèrent désormais davantage de dioxyde de carbone qu'elles n'en capturent, perdant leur fonction de « puits » de carbone. En matière de réchauffement climatique, en 2005, l'ONU et la FAO ont qualifié d'alarmante la déforestation qui est aussi responsable de 4,3 à 5,5 gigatonnes d'équivalent $CO_2$ d'émissions de gaz à effet de serre, soit de 9 à 11 % des émissions d'origine anthropique.
Aussi, représente-telle 20% des émissions de gaz à effet de serre, principalement sous forme de $CO_2$. En 2004, ces émissions ont atteint 8.700 milliards de kilos d'équivalent $CO_2$, soit la troisième source d'émissions de GES au monde. Selon la FAO, 580000 kilos $CO_{2éq}$. sont émis par hectare de forêt tropicale déforesté (combustion et décomposition). Selon la FAO, au cours de la dernière période de cinq ans (2015–2020), le taux annuel de déforestation a été estimé à 10 millions d'hectares, en baisse par rapport aux 12 millions d'hectares de la période 2010–2015.
La déforestation touche surtout l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est, où elle a tendance à s'accélérer. La forêt a perdu "presque 100 millions d'hectares" sur la planète en deux décennies. Les superficies forestières ne "cessant de décliner", "quoique plus lentement par rapport aux décennies précédentes" et avec des tendances "opposées" selon les continents. La proportion de forêts par rapport à la surface terrestre mondiale est tombée à 31,2% en 2020, couvrant au total 4,1 milliards d'hectares, alors qu'elle était de 31,5% en 2010 et de 31,9% en 2000, selon la FAO, qui supervise aussi les forêts.
Le mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière, incluant la conservation, la gestion forestière durable et l'augmentation des stocks de carbone forestier (REDD+) est un mécanisme international encadré par les négociations internationales sur le changement climatique. Il vise à encourager les pays en voie de développement qui protègent et restaurent leurs stocks de carbone forestier.
Son principe de base est qu'une compensation financière, versée par les pays développés, soit donnée aux pays en voie de développement pour leurs efforts dans la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière sur une base volontaire afin de parvenir à réduire leurs sources d'émissions au niveau national et ce, en regard de la situation qui aurait, selon les projections des tendances actuelles, prévalu en l'absence de REDD+.
Ce mécanisme dispose de cinq (5) composantes clés, (i) la comptabilisation du carbone, (ii) les niveaux de référence, (iii) la stratégie de réduction des émissions, (iv) le système de suivi et vérification et (v) les incitations financières. La performance desdites composantes REDD+ est mesurée à l'aide de quatre (4) piliers clés du Cadre de Varsovie, illustré à la Figure 1, exigence pour bénéficier de paiements axés sur les résultats. Adopté en 2013, le Cadre de Varsovie met en avant

quatre domaines relevant de la préparation à la REDD+ à savoir, (1) les systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF), (2) les niveaux d'émissions de référence des forêts/niveaux de référence des forêts (NERF/NRF), (3) les systèmes d'information sur les sauvegardes (SIS) et (4) les stratégies/plans d'actions nationaux REDD+ (SN/PAN).

Ce mécanisme fonctionne à 3 échelles, internationale (instance de dialogue de haut niveau et mobilisation des participants et de financements liés au climat), nationale (*opérationalisation du dispositif de réduction effective des émissions avec l'aide des financements alloués au mécanisme*) et locale ou projet (*mise en œuvre d'initiatives locales concrètes inscrites dans les dispositifs nationaux et répondant aux exigences du mécanisme REDD+). Il comprend trois* (3) phases pour sa mise en œuvre. La première phase est la préparation (*élaboration de la stratégie et définition des politiques et mesures REDD+, renforcement des capacités, mise en place des éléments de la REDD+),* la seconde phase est la mise en œuvre (*conduite des investissements et réformes, implémentation de la stratégie REDD+, démonstration et tests des différents systèmes et instruments*) et enfin la troisième phase est le paiement basé sur les résultats.

Ce mécanisme est une émanation de la CCNUCC, qui au fil des années a permis sa maturation, et notamment :

- **2007** Bali/Indonésie (COP13, Décision 1/CP13) : Etablissement du mécanisme REDD+
- **2010** Cancun/Mexique (COP 15, Décision 1/CP16) : Etablissement des Sauvegardes pour "résumer" sur le processus au niveau national ;
- **2013** Varsovie/Pologne (COP 19, Décision 9/CP19) : Cadre de Varsovie pour la REDD+ : payement basé sur les résultats et principes de Communication dans les Communications Nationales ;
- **2017** Durban/Afrique du Sud (COP 17, Décision 12/CP19) : Système de Communication des Sauvegardes sur les activités nationales.

Dans le cadre de la CCNUCC, les garanties (ou sauvegardes) sont considérées comme un moyen non seulement de réduire les risques sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre des activités de la REDD+, mais aussi d'engendrer des avantages supplémentaires.

Les Accords de Cancún (FCCC/CP/2010/7/Add1) prévoient des garanties sur les activités du REDD+ afin que celles-ci n'aient pas d'impacts sociaux et environnementaux négatifs.

Reconnaissant les potentiels risques sociaux et environnementaux de la mise en œuvre de la REDD+, les Parties à la CCNUCC ont reconnu la nécessité d'inclure des mesures pour protéger les écosystèmes et personnes potentiellement à risque, en particulier les forêts primaires à haute biodiversité, les peuples autochtones et les communautés locales. C'est pourquoi, ils ont adopté sept sauvegardes pour la REDD+ lors de la 16e Conférence des Parties (COP16) à Cancún,

également connues sous le nom de « sauvegardes de Cancún ». En exécutant les activités [REDD+], il faudrait promouvoir les sauvegardes ci-après et y adhérer :

- Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs ;
- Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales ;
- Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationale, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, aux activités [REDD+];
- Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités […] ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux ;
- Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion ;
- Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.

La REDD+ est de fait un élément essentiel des efforts mondiaux visant à atténuer les changements climatiques. Il sert de cadre intégrateur à la transformation des engagements politiques des pays, tels que présentés dans leurs contributions déterminées au niveau national, en action sur le terrain. Au cœur de ce travail, figurent les forêts et le rôle fondamental qu'elles jouent dans l'atténuation du changement climatique en éliminant le CO2 de l'atmosphère et en le stockant dans la biomasse et les sols.

Ce mécanisme contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 13 et 15 qui abordent le changement climatique, la réduction du déboisement et l'utilisation durable des écosystèmes. Il peut aussi contribuer aux ODD traitant de la réduction de la pauvreté, de la santé et du bien-être, de la lutte contre la faim et de l'amélioration des institutions.

Pour son opérationnalisation, cinq (5) activités principales doivent être menées, (i) la réduction des émissions dues à la déforestation, (ii) la réduction des émissions dues à la dégradation des forêts, (iii) la gestion durable des forêts, (iv) la conservation des stocks de carbone forestier et (vi) l'accroissement des stocks de carbone forestier.

**Figure 1** : Quatre piliers du cadre de Varsovie pour la mesure de la réduction des émissions REDD+

Source: http://www.fao.org/redd/fr/

Il apparait donc que le programme de réduction des émissions du Gabon s'inspire des quatre (4) piliers clés du Cadre de Varsovie et se concrétise à travers diverses actions synergiques déjà entreprises. Il s'agit notamment de :

- la particaption active du pays aux fora internationaux sur les changements avec un niveau de représentation très élévé ;
- des coopérations et collaborations nouées avec des partenaires divers et variés (FCPF, FVC, BM, UE, CAFI, PNUD, BAD, AFD, etc.) dans le cadre de financements de projets pilotes permettant de réaliser des études de faisabilité ou d'affiner des techniques ou des méthodologies ;

- le développement d'un modèle intégrateur des initiatives internationales (APV/FLEGT, REDD+, CDN, ODD et bien d'autres, etc.) propre à son statut de pays à haut couvert forestier et à faible déforestation, lui permettant de poursuivre simultanément ses objectifs d'atténuation des effets du changement climatique et de développement en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

### *b) L'engagement de Gabon*

Doté d'une couverture forestière de 23,7 millions hectares s'étendant sur 88% de son territoire, le Gabon a su préserver de façon inégalée cette ressource inestimable. Le pays présente un fort potentiel pour l'atténuation du changement climatique via la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du secteur de l'utilisation des terres, les changements d'utilisation des terres et la forêt (UTCF) et l'augmentation du stockage de carbone dans la biomasse.

Par ailleurs, le Gouvernement gabonais a décidé de faire face à la baisse de ses réserves de pétrole et réorienté sa stratégie économique vers la diversification. Mécaniquement, la déforestation a augmenté ces dernières années en raison du début de l'agriculture industrielle, bien qu'avec un taux annuel de déforestation relativement faible de 0,05%.

Les caractéristiques générales de la filière forêts-bois sont résumées ci-dessous.

- **Volet exploitation forestière**
- On y observe une variété de typologies de concessions forestières, d'entreprises et de capitaux, un processus affirmé vers la gestion durable des forêts (GDF) avec superficies forestières aménagées, des forêts certifies sur la base de systèmes de certifications divers et une variété d'essences exploitées. Le Gabon a la 2$^{e}$ plus grande superficie de forêt du Bassin du Congo, moins de 1000 hectares déforestés par an, un stock moyen de biomasse estimé à 700 $TCO_2$ eq/ha et un stock de carbone global estimé entre 4 et 12 Gt $CO_2$ eq.
- **Volet de la transformation du bois**
- On note globalement un certain dynamisme, le taux minimum légal de transformation du bois et une augmentation du nombre d'unités industrielles de transformation au cours des dix (10) dernières années. La production de bois en débités est diversifiée et les principaux produits transformés destinations aux marchés européens et asiatiques.
- **Volet économique**

Si la contribution au PIB est encore jugée insignifiante (environ 4%), en dépit des contraintes internes et externes, la filière forêt-bois du Gabon, fort de son potentiel encore intact, pourrait à l'horizon 2030, permettre d'enregistrer des scores à deux chiffres au titre de la contribution sectorielle au PIB.

La filière forêt-bois est structurée telle qu'illustrée à la Figure 1. Toutefois tous les segments de la chaine de valeur ne sont pas pourvus et opérationnels au niveau de la première (*broyage, trituration*), seconde (*biocarburants, plaquettes, papier carton, panneaux, lamelles orientées*) et troisième (*papier domestique, emballage, préfabriqués, construction navale*) transformation.

**Figure 2 :** Structuration de la filière forêt-bois au Gabon

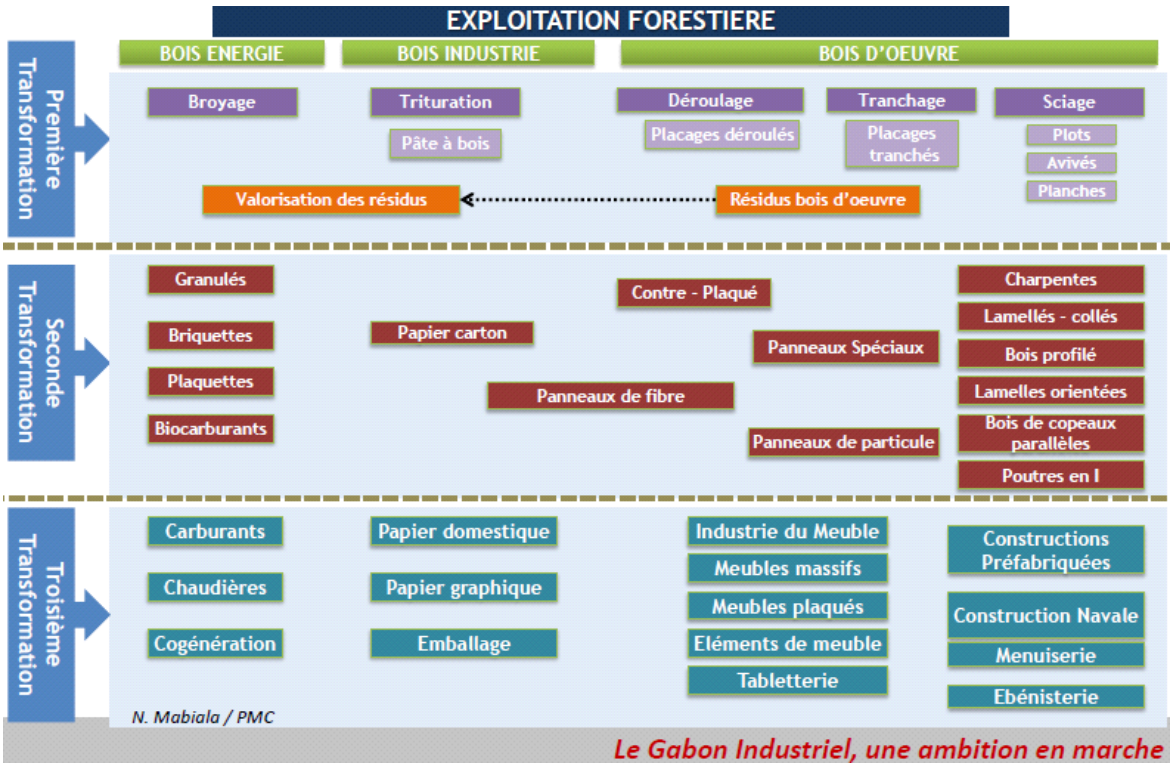


**Tableau 1 :** *Présentation générale de la filière forêt-bois du Gabon*

| Caractéristiques | Données |
|---|---|
| Informations générales sur le pays | |
| Superficie du pays: | 267 670 $Km^2$ |
| Capitale: | Libreville |
| Population totale: | 1 811 079 habitants (RGPH 2013) |
| Localisation: | Sur l'équateur en Afrique centrale |
| Densité de population: | 6,8 habitants au $km^2$ |
| Taux de croissance démographique: | 3,1% |
| Informations sur l'exploitation forestière | |
| Types de concessions forestières: | Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD, Permis Forestier Associé (PFA), Permis de Gré à Gré (PGG) |
| Typologie des entreprises: | Exploitation des concessions forestières et transformation industrielle du bois (1ière et 2è, rarement 3e transformation), transport, négoce et commerce |

| | |
|---|---|
| Type de capitaux: | Européen, asiatique, libanais, gabonais (très marginal) |
| Superficie forestière: | 23,7 millions d'hectares |
| Taux d'occupation du territoire: | 88% |
| Superficies forêts communautaires: | 51 en conventions définitives (259 883 ha) et 41 en conventions provisoires (113 454 ha) |
| Superficie totale sous concession: | 16 129 654 ha |
| Nombre de concessions forestières: | 97 en 2019 |
| Superficies forestières aménagées: | 12 739 939 ha |
| Systèmes de certifications: | FSC, OLB, TLTV, PAFC approuvé PEFC (FNI, 2013) |
| Superficies forestières certifiées: | 2 287 453 ha (2019) répartis entre les différents systèmes FSC, OLB, TLTV, LS |
| Rang dans le Bassin du Congo: | 2e plus grande superficie de forêt |
| Superficie annuelle déforestée: | Moins de 1 000 ha, soit un taux de déforestation < 1%/an |
| Essences principales exploitées: | okoumé, okan, padouk, izombé, sipo, tali, kosipo, dibetou, beli, movingui, andoung, ovengkol, ebiara, zingagna, bilinga, niové, ilomba, azobé, iroko, dabema, pachyloba |
| Exportations de grumes: | 3 et 3,5 millions de $m^3$ de 2007 à 2009 (avant la mesure d'interdiction d'exportation des grumes, 2010)<br>1,8 million à 1,4 million de $m^3$ de 2010 à 2015 |
| Informations sur la transformation du bois | |
| Unités industrielles transformation: | 152 en 2016 |
| Taux minimums légal de transformation du bois: | Passés de 15% (1993-1999) à 37% (2005-2008) puis à 100% (2010) |
| Production des bois en débités (sciages, feuilles de placages, panneaux de contreplaqués): | Elle est passée de 550 000 $m^3$ en 2007 à presque 1 million de $m^3$ en 2015, soit 81% d'augmentation |
| Principaux produits transformés: | En fonction des contrats commerciaux, ces produits sont verts (sciages) ou séchés (placages déroulés et placages tranchés, panneaux de contreplaqués) |
| Destinations des produits (marchés): | Exportations en Europe et Asie dont la part s'est fortement accrue de 65% en moyenne sur la période |

| | |
|---|---|
| | 2005-2014. Le marché local étant alimenté en partie par le secteur informel encore hors de contrôle |
| Informations sur l'économie nationale | |
| Contribution moyenne au PIB: | 460 millions US $ en 2017 |
| Emplois directs du secteur bois: | 14 121 (2009) |
| Exportations de produits du bois: | Moy. 6,5% soit 252 milliards F.CFA (2008-2016) |
| Contribution forêt/bois au PIB : | 75 / 140 milliards F.CFA (entre 2010 et 2015) |

Source : UFIGA (2020).

Ainsi, ces deux dernières décennies, d'importantes réformes ont été menées, notamment :

- **En 2001**, le Gouvernement a révisé le Code forestier pour rendre obligatoire l'aménagement durable des concessions forestières et instituer des cycles de rotations plus longs (entre 20 et 30 ans);
- **En 2002**, un réseau de treize (13) parcs nationaux couvrant 11% du territoire a été créé, ainsi que des réserves de faune sur 2% du territoire, qui, ajoutés à la désignation de sites RAMSAR, place 21% du territoire gabonais sous un statut de protection ;
- **En 2007**, la Loi relative aux Parcs nationaux a finalisé le processus de création des parcs et acté l'annulation de 1,3 million d'hectares de concessions forestières et la sanctuarisation dans des Parcs nationaux de prêt de 2,5 millions d'hectares de forêts primaires exploitables ;
- **En 2010**, le Gouvernement a pris une mesure d'interdiction d'exportation du bois non transformé, conduisant à une chute des prélèvements de plus de 50% en forêt mais contribuant à une réduction drastique de la dégradation forestière liée à l'exploitation du bois (réduction de 69,15 millions de $tCO_2$ en 6 ans).

Cette décision prise jadis par le Gabon a fait son bout de chemin auprès de Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui se dirige vers une interdiction d'exportation des grumes par tous les pays du Bassin du Congo à compter du 01 Janvier 2022 ;

- **En 2015**, un processus de révision du code forestier de 2001 a été lancé. Ce processus a été suspendu dans le but d'intégrer les objectifs plus strictes et durables de la gestion des forêts du pays.

On note que plusieurs chantiers sont en cours en vue de la mise en place du cadre de mise en œuvre et de pilotage de la REDD+. La Coordination nationale de la REDD+ est assurée par le Secrétariat Permanent du Conseil National sur les Changements Climatiques. Les divers engagements du Gabon se sont matérialisés à travers plusieurs livrables rendus disponibles, ce qui permet de se

rendre compte de l'avancement du processus de préparation de la REDD+ au Gabon, tel qu'indiqué à la Table 2.

**Tableau 2 :** *Avancement de la préparation de la REDD+ au Gabon*

| Phases | Livrables | Achevé | En cours | En attente |
|---|---|---|---|---|
| **Première : préparation** | Rapport d'étude des facteurs ou moteurs de la déforestation et dégradation des forêts | | | |
| | Rapport de proposition de l'état de préparation (R-PP) | | | |
| | Rapport du premier résumé d'informations du Gabon sur la prise en compte et le respect des sauvegardes REDD+ | | | |
| | Rapport de l'évaluation environnementale et sociale stratégique de la stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier | | | |
| | Résumé de l'évaluation environnementale et sociale faite par la Banque Mondiale | | | |
| | Rapports des divers instruments de gestion environnementale et sociale | | | |
| | Plan de renforcement des capacités et modules de formations | | | |
| | Cadre de mise en place des éléments de la REDD+ | | | |
| | Système national de surveillance des forêts (SNSF) | | | |
| | Niveaux d'émissions de référence des forêts/niveaux de référence des forêts (NERF/NRF) | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Systèmes d'information sur les sauvegardes (SIS) | | | |
| | Stratégie/plan d'action national REDD+ (SN/PAN) | | | |
| **Seconde : mise en œuvre** | Cadre de la conduite des investissements et réformes | | | |
| | Cadre d'implémentation de la stratégie REDD+ | | | |
| | Sites test et projets de démonstration des différents systèmes et instruments | | | |
| **Troisième : paiement basé sur les résultats** | Application du principe de compensation financière versée par les pays développés aux pays en voie de développement | | | |

En outre, on peut également retenir qu'historiquement, le Gabon a été un partisan actif de la REDD+. En effet, en 2005, le point focal de la CCNUCC du Gabon a coparrainé le concept de RED avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Plus tard, le Gabon a rejoint plusieurs autres pays pour soutenir l'ajout de la dégradation (le deuxième D) au dialogue. Le Gabon a été également un membre précoce et actif du FCPF, un processus enrichissant qui a permis au pays d'évaluer de manière critique le cadre REDD à partir de son propre contexte, alors même qu'il se développait au niveau international.

A la suite de cette évaluation, le Gabon a conclu que le cadre de la REDD+, tel que présenté à Durban en 2011, était peu susceptible de fournir des incitations et une flexibilité suffisante pour que les pays à haut couvert forestier et à faible déforestation puissent poursuivre simultanément leurs objectifs d'atténuation du changement climatique et de développement.

Les dirigeants gabonais se sont plutôt lancés dans un ambitieux processus national de développement d'un modèle innovant de développement durable adapté aux besoins et aux priorités du Gabon, qui lui permettrait de contourner la « courbe de déforestation » caractéristique du développement d'autres nations forestières. Aujourd'hui, en partenariat avec le CAFI et le

FCPF, le Gabon a progressé sur cette voie et a donc ouvert la porte à des discussions sur la manière de s'engager potentiellement dans le processus REDD+ pour des secteurs spécifiques.

Actuellement, des avancées significatives peuvent être observées au Gabon toujours dans le cadre de la préparation à la REDD+. En effet, à travers une publication du Conseil National Climat du Gabon, on peut noter que les actions suivantes sont en cours de réalisation :

- **Cadre d'Investissement national du Gabon pour l'initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)**

Le Gouvernement du Gabon et CAFI ont signé en 2017, une Lettre d'intention qui établit un partenariat pour la mise en œuvre du Cadre National d'Investissement du Gabon (CNI). Dans cette lettre d'intention, le Gabon s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des forêts. Comme indiqué dans le Cadre National d'Investissement et comme le reflète sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) soumis en 2015 à la CCNUCC, le Gabon vise à réduire les émissions brutes de 50% par rapport au niveau de 2010 d'ici 2025 (cela implique une réduction de plus de 50% dans le secteur forestier). Cette Contribution Déterminée au niveau National va être révisée afin de réajuster les engagements du Gabon sur l'année de référence de 2005.

Le Gabon vise à réduire les émissions liées aux forêts en :

- ✓ En préservant toutes les forêts à haut stock de carbone (HSC) et de haute valeur de conservation (HVC) conformément au consensus international émergent et aux meilleures pratiques en matière de définition d'un développement à faible émission;
- ✓ En introduisant un plafond permanent sur la superficie des forêts non-HSC/HVC disponibles pour une conversion des terres forestières à d'autres usages;
- ✓ En maintenant à des niveaux très bas la conversion résiduelle des forêts non-HSC/HVC tout en veillant à la neutralité carbone de cette conversion (en la compensant par une restauration active ou par une amélioration des stocks de carbone d'autres forêts);
- ✓ En procédant à une réduction substantielle des superficies sous concession d'exploitation forestière ;
- ✓ Par des mesures de lutte contre l'exploitation forestière illégale et par des politiques de promotion de gestion forestière durable.

Le Cadre National d'Investissement a été élaboré pour contribuer à ces objectifs. Ce cadre comprend deux programmes d'investissement : un pour améliorer la planification de l'utilisation des terres(mise en œuvre d'un Plan National d'Affectation des Terres PNAT) et le deuxième, la surveillance des forêts (mise en œuvre d'un Système National d'Observation des Ressources Naturelles et des Forêts SNORNF), qui, associés à des activités de gouvernance forestière harmonisée, s'attaquent aux principaux facteurs de déforestation et de dégradation desforêts, et contribueront donc à la réduction des émissions de GES.

Les activités sont mises en œuvre par le Conseil National Climat (CNC), l'Agence Gabonaise d'Études et d'Observation Spatiale (AGEOS) et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN).

Le Cadre National d'Investissement contribuera de manière significative à la mise en œuvre du CDN du pays et de l'Accord de Paris adopté en décembre 2015, ainsi que des 17 objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015.

- **Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)**

En 2018, le Gabon a soumis sa proposition de préparation (RPP) au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et s'est engagé dans un processus visant à mieux comprendre les émissions du secteur forestier et à élaborer des protocoles techniques pour aider à atténuer les émissions forestières inutiles.

L'appui du FCPF se concentre sur trois résultats complémentaires aux programmes CAFI:

- ✓ l'achèvement et la mise en œuvre du PNAT;
- ✓ l'achèvement du SNORF;
- ✓ des activités visant à améliorer les estimations des émissions dues à la dégradation et à améliorer les pratiques forestières, y compris l'examen du potentiel du reboisement.

Les activités sont mises en œuvre par le Conseil National Climat (CNC), l'Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale (AGEOS) et l'Agence nationale des Parcs nationaux (ANPN).

Les études menées sont actuellement à la phase de sélection des sites sur lesquels devront être réalisées les activités REDD+.

Cette sélection dépend de la cartographie des différents types de concessions forestières en cours de finalisation. Aussi, en vue d'assurer le suivi technique du projet, un Comité Technique a été créé et se réuni chaque semaine.

- ### Cadre de gouvernance de la REDD+ au Gabon

Tel qu'il est expliqué dans le R-PP, le Gabon considère que tous les programmes définis dans les cadres R-PP et CAFI sont intégrés et synergiques. Il est donc prévu que les accords de gouvernance et de gestion financière mis en place par tous les partenaires seront mis en œuvre avec des accords de gestion et de supervision communs.

Les activités de la REDD+ intégrées dans le CNI, sont pilotés par Conseil national climat (CNC) et mises en œuvre par l'Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale (AGEOS), l'Agence nationale des Parcs nationaux (ANPN), et la Direction General des Forêts (DGF). Le CNC est un organe interministériel présidé par le président de la République.

Il comprend un comité technique dirigé par un représentant du cabinet du président de la République et faisant office de conseil d'administration du CNC. Le CNC est chargé d'intégrer les activités de réduction des émissions de carbone dans tous les ministères, comme prévu dans le Plan national climat (PNC) et en appui au PGSE.

Le PNC veille précisément à ce que les engagements pris par le Gabon dans le cadre des négociations multilatérales sur le climat soient compatibles avec le PGSE. Aussi, dans le cadre du partenariat avec CAFI, et notamment pour les programmes CAFI 1 et CAFI 2, le Conseil National Climat est l'organe qui coordonne l'ensemble des études de collecte de données et de communication en lien avec les activités REDD+.

Le CNC rend compte des résultats aux instances de la CCNUCC, à l'instar de la Communication nationale du Gabon, qui comprend une liste exhaustive, par source, des émissions et absorptions annuelles de GES résultant directement des activités anthropiques, une description générale des mesures prises pour mettre en application la Convention, et d'autres informations pertinentes permettant de calculer les tendances des émissions mondiales.

Le CNC est donc l'organisme en charge du pilotage de la REDD+ et de rendre de comptes sur les résultats de la REDD+ à la CCNUCC ainsi qu'au différents bailleurs (FCPF, CAFI). Il supervise la mise en œuvre des activités de la REDD+ par les agences pertinentes, qui sont:

- ✓ L'Agence des parcs nationaux du Gabon (ANPN - restructurée sous le nom d'Agence de préservation de la nature) qui gère les aires protégées du Gabon, y compris le réseau de 13 parcs nationaux et zones tampons.
- ✓ L'Agence spatiale gabonaise (AGEOS) qui gère un programme national d'observation et d'analyse spatiales pour l'aménagement stratégique des terres et la planification environnementale
- ✓ Le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres, en charge de veiller à l'application des orientations

stratégiques et politiques de la gestion durable de la forêt, à travers ses différentes directions générales. (DGF, DGEPN, DGFAP, etc.) et L'Agence d'Exécution des Activités de la Filières Forets Bois, *

- ✓ L'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) qui assure les respects au niveau national des normes/sauvegardes/garanties/ certification
- ✓ De manière indirecte, les acteurs consultatifs de la société civile et les acteurs du secteur privé.

- **Paiement basé sur les résultats de réduction des émissions de GES**

En 2019, le Gabon et le CAFI ont signé un accord de 150 millions de dollars (avenant 2019 à la lettre d'intention 2017). Grâce à cela, le Gabon sera récompensé dans un accord de 10 ans, à la fois pour la réduction de ses émissions de GES provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), et pour les absorptions de dioxyde de carbone par les forêts naturelles. Le partenariat fournit au Gabon une incitation majeure à la réduction des gaz à effet de serre en fixant un prix plancher de carbone à 10 dollars américains la tonne certifiée.

L'accord récompensera à la fois les performances passées - résultats vérifiés depuis 2016 par rapport à la décennie précédente de 2005 à 2014 - et les résultats futurs à payer annuellement jusqu'en 2025. Les résultats délivrés par le Gabon tels que définis par l'avenant pourront être récompensés par le CAFI pour la période 2016-2020 (Période 1) et 2021 -2025 (Période 2).

Le Gabon doit remplir plusieurs conditions pour recevoir ces paiements, à savoir:

1. La CDN Révisée avec 2005 comme année de référence
2. Le niveau de référence pour les forêts
3. Un résumé des informations (SoI) sur la manière dont les sauvegardes REDD+ sont prises en compte et respectées, conformément aux décisions pertinentes de la CCNUCC.
4. Fournir un plan d'investissement pour justifier l'utilisation des fonds

Ces prérequis sont une première étape qui permettra au Gabon d'entamer son processus REDD+. La Conférence des Parties à la CCNUCC (COP) a défini cinq activités REDD+ que les pays en développement peuvent mettre en œuvre pour être éligibles à recevoir ces paiements :

- ✓ Réduction des émissions dues à la déforestation ;
- ✓ Réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ;
- ✓ Gestion durable des forêts ;
- ✓ Conservation des stocks de carbone forestier ;
- ✓ Renforcement des stocks de carbone forestier.

Après plusieurs années de négociations et de discussions au niveau international, la COP de la CCNUCC a adopté le « Cadre de Varsovie pour la REDD + » lors de sa 19e réunion en décembre 2013. Cette série de décisions a officiellement ancré le mécanisme REDD+ au régime de la CCNUCC. Le Cadre de Varsovie s'appuie sur les décisions précédentes de la COP et clarifie les exigences et les orientations méthodologiques que les pays devront respecter pour accéder au financement basé sur les résultats. Selon le Cadre de Varsovie, les pays Parties qui souhaitent recevoir un financement basé sur les résultats pour la REDD + doivent :

- Veiller à ce que les émissions anthropiques liées aux forêts par les sources et les absorptions résultant de la mise en œuvre des activités REDD + soient entièrement mesurées, déclarées et vérifiées (MRV) conformément aux directives de la CCNUCC ;
- Avoir en place :
  - ✓ Une stratégie ou un plan d'action national (dont un lien est partagé sur le portail Web REDD + de la CCNUCC);
  - ✓ Un niveau national d'émission de référence forestière et / ou un niveau de référence forestière, ou, le cas échéant, à titre provisoire, des niveaux d'émission de référence forestière infranationaux et / ou un niveau de référence forestier (qui ont fait l'objet d'un processus d'évaluation technique coordonné par la CCNUCC);
  - ✓ Un système national de surveillance des forêts robuste et transparent pour le suivi et la notification des activités REDD +;
  - ✓ Un système pour fournir des informations sur la manière dont les sauvegardes sont traitées et respectées (SIS)
- Veiller à ce que les activités REDD +, quelle que soit la source et le type de financement, soient mises en œuvre conformément aux sauvegardes REDD + de la CCNUCC
- Fournir le résumé le plus récent des informations sur la façon dont toutes les sauvegardes REDD+ de la CCNUCC ont été pris en compte et respectées avant de pouvoir recevoir des paiements basés sur les résultats.

Dans le cadre de la formulation de sa stratégie nationale de réduction des émissions du carbone liées aux opérations d'extraction de bois et au regard des actions énoncées ci-dessus, nous avons fait un inventaire des options possibles pouvant aider le Gabon à formuler sa stratégie nationale. Celles-ci sont consignées dans la section ci-dessous.

### c) *Le concept de l'évaluation environnementale stratégique*

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est une étude « en amont » de la portée et de la nature des effets environnementaux et socioéconomiques potentiels de politiques publiques, plans, programmes et projets dont elle vise à améliorer la formulation et d'évaluer (corriger le cas échéant) leur efficacité potentielle du point de vue du développement et leur durabilité. L'EES est un processus continu, itératif et adaptatif, axé sur le renforcement des institutions et de la gouvernance. Elle s'appuie sur les systèmes existants d'évaluation et de gestion environnementale afin d'en accroître l'efficacité ».

Son objectif est d'améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies en étudiant leurs incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) ainsi que leur horizon temporel. Elle identifie dse mesures propres à favoriser les incidences positives et éviter, réduire ou compenser toute incidences négatives pouvant être mise en évidence ou suspectée.

Au niveau mondial, pour les Nations-Unies, l'EES est l'un des moyens de réaliser l'intégration des principes du développement soutenable dans les politiques nationales. L'EES est aussi nécessaire aux objectifs du plan d'application du sommet de Johannesburg (2002) qui souligne « *l'importance de cadres stratégiques et d'une prise de décision équilibrée, conditions fondamentales à l'obtention d'avancées vers les objectifs de développement* ».

Au niveau de l'OCDE (2006)[1], l'ESS désigne « *des approches analytiques et participatives de la prise de décision stratégique qui visent à intégrer les considérations d'environnement dans les politiques, les plans et les programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations d'ordre économique et social* ». Ce type d'évaluation (ESS) vise notamment à ce que les financements des politiques publiques nationales et de coopérations transfrontalière ou internationales n'affectent pas négativement l'environnement (conformément aux principes du développement durable).

### d) *Le concept de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)*

L'évaluation environnementale sociale et stratégique (ESS) est une variante de l'évaluation environnementale stratégique (EESS) ou Strategic environmental and social assessment (SESA) en

[1] https://www.oecd-ilibrary.org/

anglais. L'objectif de l'EESS est d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables en vue d'orienter les choix et la prise de décision et d'élaborer des documents cadre de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de REDD+. C'est donc l'instrument pour s'assurer de l'intégration des considérations environnementales et sociales dans la formulation et la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Il s'agit d'une démarche de sauvegarde permettant de s'assurer que des préoccupations environnementales et sociales sont prises en considération durant le développement et la mise en œuvre de la REDD+. Elle a pour but de permettre au commanditaire de prendre des décisions éclairées, qui respectent l'environnement et favorisent le développement durable. Elle fournit un cadre d'évaluation et vise l'augmentation des avantages en proposant des alternatives pour l'atténuation des impacts négatifs. Il s'agit en œuvre, d'évaluer des options stratégiques REDD+ afin d'intégrer la dimension environnementale et sociale, les projets REDD+ étant définis avec les parties prenantes lors du processus consultatif, en tenant compte des sauvegardes de Cancún.

## II. PLAN DE TRAVAIL

Ce chapitre rappelle les résultats attendus de l'EESS, l'approche méthodologique, la démarche d'EESS ainsi que le chronogramme de la mission.

### *a) Les résultats attendus de l'EESS*

Les projets et activités pour leur mise en œuvre seront définies avec les parties prenantes à travers cette démarche d'EESS, et ce, en tenant compte des principes de garanties ou de sauvegarde de Cancún. Par la suite, un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) sera élaboré pour optimiser les bénéfices sur le plan social et éviter, réduire ou compenser les impacts résiduels négatifs des projets et activités de mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Les **résultats** de l'étude sont les suivants :

- Les impacts et le degré d'atteinte des objectifs assignés en vue de les éviter, les réduire, les compenser et de l'amélioration des conditions de vie des populations sont établis ;
- La portée et la teneur l'évaluation des mesures raisonnables, faisables d'un point de vue technique et environnemental sont établies ;
- La caractérisation de l'état de l'environnement avant le développement du Programme sur le territoire concerné est faite ;
- Les actions simples et efficaces permettant d'atténuer les impacts environnementaux négatifs en vue de renforcer les impacts positifs sont définies et mises en œuvre.

Les **livrables** de l'étude sont les suivants :

- Le Rapport de démarrage incluant son programme de travail détaillé
- Le Rapport provisoire de l'EESS, y compris la revue de la documentation existante et les entretiens, ou enquêtes faites auprès des populations sensibles
- Le Rapport final de l'EESS

L'objectif global est la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique de la Stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier et l'élaboration des instruments de gestion environnementale et sociale y afférents et la production des documents qui permettront une gestion environnementale en conformité avec les exigences de la Banque mondiale.

Spécifiquement, cette évaluation doit atteindre trois (3) objectifs : identifier, évaluer et proposer des mesures de gestion environnementale et sociale à mettre en œuvre pour faire face aux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à la Stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier qui gravitera autour de la méthodologie RIL-C et il s'agit notamment:

- analyser les conséquences potentielles de l'option stratégique du cadre de mise en œuvre de REDD+ sur les composantes environnementales et sociales;
- proposer la prise en considération des impacts potentiels lors de la finalisation de la stratégie nationale de REDD+ et du cadre de mise en œuvre y relatif;
- développer le cadre réaliste de gestion et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux potentiels de mise en œuvre de la stratégie REDD+.

### *b) Approche méthodologique*

L'étude a été conduite selon trois axes principaux (revue documentaire, investigations de terrain, évaluation environnementale). Bien que l'axe investigations de terrain par les consultants ait été annulée au profit d'agents collecteurs stagiaires de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), un accent a été mis sur la revue documentaire basée sur les nombreuses études déjà réalisées au Gabon sur les problématiques environnementales et sociales similaires et ayant permis de réaliser des consultations approfondies sur les peuples autochtones et les autres communautés locales.

#### i. Revue documentaire

Elle a consisté en une consultation et une analyse des documents existants (ouvrages généraux, documents spécialisés, articles scientifiques) pouvant permettre de faire l'analyse des cadres, physique (caractéristiques climatiques, pédologique, géologique, etc.), biologique (caractéristiques hydrologiques, floristique et faunique) et socioéconomiques (aspects économiques, genre, culturels, etc.) du Gabon d'une part mais aussi de constituer la base d'informations spécilisées sur le mécanisme REDD+.

#### ii. Investigations de terrain

Une large consultation des parties prenantes est en cours essentiellement dans la province de l'Estuaire, le processus ayant été annulé par le commanditaire dans les autres provinces (*Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué-Ivindo, Woleu-Ntem*), provinces représentant environ 70% de l'activité

au niveau de l'exploitation forestière. Ces investigations auraient pu permettre de cerner les enjeux biophysiques, environnementaux et socioéconomiques sur des sites tests.

### iii. Structuration de la démarche d'EESS

Il s'est agi de mettre en œuvre l'approche méthodologique de réalisation de l'évaluation environnementale et sociale et stratégique appliquée à la stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier Cette évaluation a été laborieuse et notamment l'identification des risques et impacts potentiels liés au processus et aux activités envisagées dans la stratégie nationale REDD+ du Gabon (*stratégie non encore formulée au moment de la réalisation de l'EESS*) ainsi que dans la proposition des mesures de mitigation y relatives afin de les éviter, les atténuer ou les compenser, les cas échéants.

L'EESS est un examen systématique des risques et effets environnementaux et sociaux et des problèmes associés à une politique, un plan ou un programme, qui est généralement effectué au niveau national, mais aussi dans des zones de plus petite envergure. L'examen des risques et effets environnementaux et sociaux tient compte de l'éventail complet des risques environnementaux et sociaux présentes dans les Normes Environnementales et Sociales (NES de 1 à 10).
La démarche d'EESS comporte les quatre (4) étapes décrites ci-après.

#### Étape 1 : Analyse des parties prenantes

- synthétiser les analyses des parties prenantes du document R-PP et de l'évaluation des besoins du client;
- compléter avec l'analyse des parties prenantes non impliquées lors de ce R-PP;
- analyser les intérêts, les droits, les responsabilités, les relations existantes entre ces parties prenantes ainsi que les pouvoirs de ces parties prenantes à partir des textes juridiques et sectoriels existants;
- rédiger le rapport de synthèse sur cette analyse des parties prenantes.

#### Étape 2 : Identification des questions environnementales et sociales

- effectuer une analyse documentaire notamment du document R-PP pour la formulation des questions environnementales et sociales;
- spatialiser les problématiques environnementales sur la situation de référence;
- analyser les enjeux majeurs au cours de l'atelier national organisé par l'UCP;

- valider l'analyse de parties prenantes ainsi que les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance, le plan de consultation et le plan de travail.

### Étape 3 : Consultations des parties prenantes et des communautés locales

- enquêtes et consultations communales et villageoises pour identifier les problèmes liés à la déforestation et à la dégradation du milieu forestier et les causes racines de la déforestation et de la dégradation dudit milieu;
- identifier des options stratégiques à partir de ces consultations;
- analyser les options stratégiques selon un regard rétrospectif et prospectif des parties prenantes–analyse multi-acteurs.

### Étape 4 : Évaluation de l'option stratégique et élaboration des instruments de sauvegarde environnementale (CGES/CPRP/CF).

#### c) Chronogramme

La mission a une durée de neuf (9) mois. Le dépôt des livrables s'est fait suivant la programmation indiquée ci-dessus.

**Tableau 3** : *Chronogramme de la réalisation de l'EESS de la stratégie nationale REDD+ du Gabon*

| | **Désign a-tion** | **Nombre de jours** | **Exécution de l'activité** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | **Février** | | | | **Mars** | | | | **Avril** | | | | **Mai** | | | | **Juin** | | | | **Juillet** | | | | **Août** | | | |
| | | | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 | S1 | S2 | S3 | S4 |
| 1 | Lancement de la consultation | **14** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | Consultation de l'EESS | **79** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Production du rapport final de l'EESS | **30** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Production des instruments de sauvegarde | **30** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Production des rapports finaux des instruments de sauvegarde | **27** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | **Total homme/jour** | **180** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

*Typologie et date de dépôt des livrables*

| **Description des rapports** | **Dates** |
|---|---|
| Rapport de démarrage incluant son programme de travail détaillé | Semaine 3 et 4 de février 2021 |

| | |
|---|---|
| Rapport provisoire de l'EESS, y compris la revue de la documentation existante et les entretiens ou enquêtes faites auprès des populations sensibles | Semaine 3 de mai 2021 |
| Rapport finale de l'EESS | Semaine 3 de juin 2021 |

En fonction du chronogramme, le cadre de mise en œuvre de la réalisation de l'EESS de la stratégie nationale de réduction des émissions dans le secteur forestier a été séquencé comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessous :

**Tableau 4** : Cadre de mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions

| **Activités** | **Tâches** | **Nombre des jours** | **Types de document à consulter/types d'informations à colleter** | **Résultats** | **Indicateurs** |
|---|---|---|---|---|---|
| **Constitution du corpus informationnel et des données** | Procéder à la revue documentaire | **4** | Etudes élaborées dans le cadre de R-PP | Synthèse des questions notamment à caractère environnemental et social soulevées dans les différentes études/textes consultés | Au moins 5 fiches synthèse |
| | | | Etudes similaires réalisées dans d'autres pays (2) | | |
| | | | Autres études identifiées | | |
| | | | Législation en vigueur au niveau national dans les domaines de l'environnement, foret et changement climatique | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Constitution du corpus informationnel et des données** | Réaliser l'enquête de terrain dans les 12 sites | **50** | Identification et analyse des parties prenantes (synthétiser les analyses des parties prenantes du document R-PP et compléter avec des parties prenantes non impliquées) | Rapport d'analyse des parties prenantes incluant la cartographie des parties prenantes | Cartographie des parties prenantes |
| | | | Identification et analyse des intérêts, les responsabilités, le degré d'affectation par les activités potentielles de REDD+ de chaque partie prenante, | Rapport d'analyse des impacts environnementaux et des mesures préconisées | |
| | | | Identification du schéma des interactions/relations existantes entre ces parties prenantes; | | |
| | | | Recueil des avis des différentes parties prenantes | | |
| **Constitution du corpus** | | | Collecte des informations en | Plan d'information | Plan |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **information nel et des données** | | | rapport avec les consultations et/ou enquêtes publique antérieures réalisées dans les différents sites du projet | et de consultation publique<br>Identification d'un site pilote | |
| **Cadrage des enjeux sociaux de la stratégie REDD** | Identifier les questions sociales et environnement ales | 2 | Revue documentaire | Rapport d'évaluation sociale stratégique (contribution à l'évaluation environnement ale et sociale stratégique | Document Evaluation environnement ale et sociale |
| | Identifier et analyser des impacts sociaux et environnement aux potentiels des activités prévues | 4 | Revue documentaire et consultations des acteurs | Cadre de Gestion Sociale (contribution au Cadre de Gestion Environnement ale et Sociale) | Document de préconisation sociale et environnement ale |
| | Formuler des préconisations pour circonscrire les impacts | 7 | Revue documentaire et consultations des acteurs | Fiches d'orientation pour l'élaboration des EIES par site | 12 fiches |

# III. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Le présent chapitre comprend l'analyse et le plan de consultation des acteurs associés à l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des émissions de carbone dans le secteur forestier.

Cette section décrit le processus d'analyse des parties prenantes (*définition et identification préliminaire*), d'analyse de l'influence/pouvoir décisionnel et de importance/intérêt des parties prenantes impliquées ou susceptible d'être impliquées dans la formulation et la mise en œuvre de la stratégie REDD+ dans le secteur forestier. La grille influence/importance est présentée ainsi que la cartographie des parties prenantes réalisée.

## *a) Les parties prenantes : définition et identification préliminaire*

Une partie prenante (en anglais: stakeholder) est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet, c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution). Elles ont un intérêt quelconque dans le résultat d'une action.

Il s'agit généralement des membres de l'équipe d'un projet, du promoteur du projet, des clients et des utilisateurs. Leurs intérêts peuvent évoluer dans le temps et être contradictoires ou convergents. Elles peuvent contester ou partager le pouvoir des dirigeants.

Autrement dit, une partie prenante, est "un porteur d'intérêt", c'est-à-dire n'importe quel acteur qui a un intérêt et donc qui joue un rôle dans la conception stratégique et le modèle de gouvernance. Une partie prenante est une partie intéressée par un projet, de manière directe ou indirecte, car celui-ci a une influence potentiellement positive ou négative sur elle, et vice versa.

Le terme anglais de stakeholder a été choisi en opposition avec celui de stakeholder, c'est-à-dire l'actionnaire. Là, le stakeholder a d'autres intérêts que de suivre uniquement la valeur du cours de l'action et des dividendes annuels.

Lors de l'élaboration du rapport R-PP soumis en juillet 2018 par le Gabon, des analyses préliminaires des parties prenantes et des consultations poussées au niveau provincial et départementales conduite par la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT) ont été réalisées. Un complément informationnel est apporté au sujet des parties prenantes non encore consultées dans le processus REDD+.

La nouveauté résidant en utilisant de nouvelles directives et guides de bonnes pratiques telles les « *Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+* » élaborées conjointement par l'ONU-REDD et le FCPF, les « Directives concernant le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (FPIC) » de l'ONU-REDD, la « Note d'orientation sur l'égalité des sexes dans le cadre de la REDD+ de l'ONU-REDD », ainsi « l'analyse du pouvoir des parties prenantes » de l'IIED, l'outil des 4R développé par l'IIED qui se focalise sur les droits (rights), les responsabilités/obligations (responsabilités), les intérêts (revenue) des parties prenantes ainsi que les relations existantes entre elles dans la gestion des forêts.
Ces 4R sont d'abord analysés selon les législations puis selon les pratiques observées dans la gestion actuelle des forêts et enfin confrontés au 4R souhaités issus des consultations des parties prenantes.
La participation de chaque partie prenante aux divers stades de la planification et de la mise en œuvre de la REDD+ réduit au minimum les conflits potentiels et les effets néfastes non intentionnels, tout en favorisant un climat de confiance. Une vaste participation et un accès ouvert à l'information sont des éléments importants de tout système de garantie incorporé dans la REDD+, d'autant plus que la consultation et la participation du public sont aussi des obligations légales, appliquées dans le cadre de législation nationale en matière d'évaluation environnementale.
Il s'agit de comprendre comment les acteurs influent sur les politiques et les institutions et en quoi celles-ci les affectent, en identifiant les principaux acteurs ou parties prenantes et en évaluant leurs intérêts respectifs ou leur influence sur ce système. Cette démarche permet de renforcer la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, de réaliser un processus de consultation clair, représentatif, transparent et qui donne accès aux informations de manière adaptée aux circonstances de chaque partie prenante. Une attention particulière est accordée aux collectivités locales tributaires des forêts, aux peuples autochtones et autres groupes vulnérables, notamment les femmes, pour qu'elles puissent participer utilement aux phases de préparation et d'exécution de REDD+.

### b) Analyse de l'influence sur le pouvoir décisionnel et de l'intérêt des parties prenantes

Une cartographie des parties prenantes est une représentation visuelle du type de relation que les parties prenantes entretiennent avec une organisation ou un projet. Elle permet de suivre visuellement l'évolution de toutes ces relations au fil du temps.
Il s'agit donc de bien évaluer les acteurs concernés en termes d'intérêt et d'influence, de connaître à l'avance leur impact sociétal et d'anticiper les risques pour améliorer la politique de développement durable.

Trois (3) étapes et outils d'analyse de ses parties prenantes sont le plus souvent utilisés. Il s'agit de l'identification des parties prenantes (Etape 1), de l'analyse des parties intéressées en suivant la matrice pouvoir-intérêt (Etape 2) et la détermination des actions adaptées (Etape 3).

Etape 1 : identification des parties prenantes

Elle consiste à classer les acteurs en 3 sphères dont :

(1) la sphère du projet est constituée de toutes les personnes sans qui le projet ne peut aboutir (*collaborateurs internes et externes, membres de l'équipe de projet, services et experts impliqués, fournisseurs, clients, organismes publics, assurances, etc.)*;

(2) la sphère impliquée par le projet et constituée de personnes ou d'entités directement concernées qui ont une grande importance dans le cycle de vie de projet (commanditaire, client, etc.);

(3) la sphère d'observation du déroulement du projet avant de se positionner, de s'impliquer ou d'y Participer (médias, communautés externes à un projet, etc.).

Etape 2 : analyse des parties intéressées par la matrice pouvoir-intérêt

A cette étape, il s'agit de définir le degré d'implication des parties intéressées par un projet. Il est fait recours à la matrice pouvoir-intérêt des parties prenantes (Cf. Figure 1). Cette matrice permet de se poser les bonnes questions (*quels sont les intérêts des parties prenantes aux projets, quels apports en attendre en soutien, quels impacts en attendre, quels bénéfices en tirer, quelles modalités d'implication et de contributions, quelles motivations prévoir, et qu'elle est la place de chacune d'elle sur la matrice en fonction de l'influence, du pouvoir qu'elles exercent et de leur intérêt à la* REDD+).

Etape 3 : détermination des actions adaptées

Les actions et interactions avec les parties prenantes dépendent de leurs positions respectives sur la matrice. Ces actions peuvent reposer sur un enrichissement de la stratégie de communication par la prise en compte de la légitimité des parties, de leurs ses ressources, réseaux et sphère d'influence, tel qu'illustré au tableau 5.

**Tableau 5 :** *Actions adaptées aux parties prenantes de la REDD+*

| Groupes de parties prenantes | Actions | Liens EESS SN REDD+ Gabon |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| Pouvoir/Influence faible<br>Intérêt/Importance faible<br>(Groupe n°1) | **VEILLER**<br>1. Ne pas aller à sa rencontre<br>2. Information disponible<br>3. Prendre la température<br>4. Surveiller les « CONTRE » | Ce groupe est caratérisé par une implication restreinte et non prioritaire. Il nécessite que des échanges d'informations soient adressés vers le grand public<br>(*Ex: media/presse, autorités religeuses, etc.)* |
| Pouvoir/Influence faible<br>Intérêt/Importance élévé<br>(Groupe n°2) | **INFORMER**<br>1. Délivrer l'information<br>2. Sonder les avis<br>3. Proposer un rôle d'ambassadeur | Ce groupe est nécessaire à la réussite de la REDD+ et de l'EESS bien qu'ayant peu d'influence. Pour cela, des initiatives spécifiques doivent être menées pour la défense de leurs intérêts, pour la satisfaction de leurs besoins et l'obtention de leur participation<br>(*Ex: acteurs du milieu rural, communautés, populations vulnérables, artisans, exploitants de PFNL, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs, etc.)* |
| Pouvoir/Influence élevé<br>Intérêt/Importance faible<br>(Groupe n°3) | **SATISFAIRE**<br>1. Veiller à ce que la partie soit satisfaite<br>2. Délivrer des informations de qualité<br>3. Augmenter son intérêt progressivement | Ce groupe peut avoir une influence possible sur les résultats de l'EESS de la SN REDD+ du Gabon. Leurs intérêts ne correspondent pas aux objectifs de la REDD+ et de fait, ne sont pas concernés par la REDD+ mais peuvent l'entraver. Ils doivent être tenus informés et leurs points de vues pris en compte<br>(*Ex: PTFs, acteurs de la formation et de la recherche-développement, etc.*) |

| | | |
|---|---|---|
| Pouvoir/Influence élevé<br>Intérêt/Importance élévé<br>(Groupe n°4) | **ENGAGER AVEC ATTENTION**<br>1. Consulter la partie<br>2. Proposer un partenariat<br>3. Co-décider<br>4. Gestion rapprochée | Ce groupe a une forte influence sur la REDD+ et joue un rôle important dans sa réussite. Il faut pour cela établir de bonnes relations de travail afin de garantir une coalition de soutien efficace pour la REDD+. Les acteurs de ce groupe doivent être impliquées étroitement tout au long des différentes phases de la REDD+<br>*(Ex: administration en charge des questions forêts, environnement, climat, aires protégées, exploitants et industriels forestiers, agriculture, élevage et pêche, aménagement de territoire, autorités traditionnelles, etc.)* |

Ainsi les parties prenantes à la REDD+ sont diverses et variées. Les différentes plateformes d'information et concertation ont été mises à contribution dans le cadre de la conduite du processus de consultation de l'EESS. Dans le cadre des consultations menées, quarante-deux correspondances ont été adressées aux parties prenantes mentionnées au tableau 6 ci-dessous.
En couleur rouge les structures qui n'ont pas encore répondu aux correspondances transmises et en couleur verte, celles déjà consultées. A ce jour, plus de la moité des structures ont été consultées (53,33%). Toutefois, un retard est enregistré à ce niveau à cause l'absence de réponse des structures identifiées. Le taux global de consultation pourrait s'améliorer prochainement grâce aux relances et aux consultations dans le cadre de l'élaboration des cinq (5) instruments de sauvegardes connexes à l'EESS.

**Tableau 6 :** *Parties prenantes consultées dans le cadre de l'EESS de la SN REDD+*

| N° | Noms et prénoms | Structures et fonctions | Adresses | Contacts |
|---|---|---|---|---|
| Secteur privé et associations professionnelles de la filière forêt-bois | | | | |
| 1 | Françoise VAN DE VEN | Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes (UFIGA) - Délégué Général | BP 12595 Libreville (Gabon) | 66 71 47 19 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2 | F. CHAMBRIER<br>C. RICORDEAU | Syndicat des Industriels et Aménagistes Gabonais (SIAG) | BP 1068 Libreville (Gabon) | 77 29 63 53 |
| 3 | Pierre LUO | Union des Forestiers Industriels Asiatiques du Gabon (UFIAG) | Libreville (Gabon) | 77 70 73 68 |
| 4 | Dieudonné MOUSSAVOU | Fédération Gabonaise Bois Sciages et Placages | Libreville (Gabon) | 74 99 68 38<br>77 88 86 56 |
| 5 | Emmanuel NKOULOU | Président du Collectif des Forestiers et Industriels du Gabon | Libreville (Gabon) | 74 99 68 38<br>77 88 86 56 |
| 6 | André MBANG NNA | ONG Juristes Sans Frontières | Libreville (Gabon) | 77 76 70 70 |
| Secteur public (Forêts, Environnement, climat, Impôts, Investissements, REDD+) | | | | |
| 7 | | Direction Générale des Forêts | | |
| 8 | | Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées | | |
| 9 | | Direction Générale des Industries du Bois | | |
| 10 | | Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques | | |
| 11 | | Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature | | |
| 12 | | Conseil National sur les Changements Climatiques Coordination Nationale REDD+ | | |
| 13 | | Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie | | |
| 14 | | Direction Générale de l'AGEOS | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 15 | | Secrétariat Exécutif de l'ANPN | | |
| 16 | | Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEFFB) | | |
| 17 | Fabrice ALLOUMBA | Ministère de l'Economie et de la Relance (Secrétariat Général) | Libreville (Gabon) | 74 33 85 09 |
| 18 | | Ministère chargé des Travaux Publics/Infrastructures | | |
| 19 | | Ministère chargé de Agriculure | | |
| 20 | | Ministère chargé des Mines | | |
| Institutions de la République | | | | |
| 21 | Jean René MOMBO | Senat | Libreville (Gabon) | 62 79 65 00 |
| 22 | Jean Bosco MBAGOU | Assemblée Nationale | Libreville (Gabon) | |
| 23 | Nicaise MOULOMBI | Conseil Economique Social et Environnemental | Libreville (Gabon) | |
| 24 | Louis INGONGUI | Conseil National de la Démocratie | Libreville (Gabon) | |
| 25 | | Conseil National de la Communication | | |
| 26 | | Cour Constitutionnelle | | |
| 27 | | Cour des Comptes | | |
| Etablissements de formations et de recherches | | | | |
| 28 | Pr. Symphorien MVE | Université Omar Bongo (Faculté de Droit et sciences Economiques/Master APDD) | Libreville (Gabon) | |
| 29 | Dr. Jean Felix MABIALA | Université Omar Bongo (Faculté de Droit et sciences Economiques/Centre de Recherche) | Libreville (Gabon) | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 30 | Bruno NKOUMAKALI | Ecole Nationale des Eaux et Forêts | Libreville (Gabon) | |
| 31 | Calvin DIKONGO NDJOMBA | Ecole Nationale des Eaux et Forêts | Libreville (Gabon) | |
| Partenaires Techniques et Financiers | | | | |
| 32 | | FAO | Libreville (Gabon) | |
| 33 | | PNUD | Libreville (Gabon) | |
| 34 | | BAD | Libreville (Gabon) | |
| 35 | | BM | Libreville (Gabon) | |
| 36 | Ronan PECHEUR | UE | Libreville (Gabon) | 076 28 94 20 |
| 37 | Gulnoza CALLENS | AFD | Libreville (Gabon) | callensg@afd.fr |
| Collectivités locales et communautés en milieu rural | | | | |
| 38 | | Gouvernorat Estuaire | | |
| 39 | | Mairie de la Commune de Libreville | | |
| 40 | | Mairie de la Commune d'AKANDA | | |
| 41 | | Mairie de la Commune d'OWENDO | | |
| 42 | Philippe MENENE | Forêt Communautaire de WOUBELE | Libreville (Gabon) | 66 80 08 05 |
| 43 | Odette Nadia KOMBI | Coopérative agricole de la REMBOUE | Libreville (Gabon) | 66 31 87 52 |
| Plateformes des Organisations de la Socité Civile et des médias | | | | |
| 44 | Claude ANDTOUNGOU | ONG MALACHIE | Libreville (Gabon) | 74 65 37 65 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 45 | Marie-Claire ABOGUE NDONG | ONG FOFE-CEEAC | Libreville (Gabon) | 66 06 44 14 |
| 46 | Sophie Rose ROBERTSON B. | ONG AGAFI | Libreville (Gabon) | 62 42 78 43 |
| 47 | Davy Wilfran MATAPA MOUKOUMBI | ONG AKEWA ACCELERATEUR | Libreville (Gabon) | 77 01 15 70 |
| 48 | Patricia AWORET | ONG ODDIG | Libreville (Gabon) | 66 83 96 93 |
| 49 | Léonard ODAMBO | ONG MINAPYGA | Libreville (Gabon) | 77 89 25 90 |
| 50 | TSIMBA BOUSSAMBA | PACJA GABON | Libreville (Gabon) | 74 09 69 23 |
| 51 | Hélène KOMNIN MBINAH | ONG ROSCEVAC | Libreville (Gabon) | 62 53 97 36 |
| 52 | Me Olivier EKOMI NZE | ONG AFRIQUE SANS FRONTIÈRES | Libreville (Gabon) | |
| 53 | Yvon Martial NZIANTZI MIYAGOU | ONG CLUB BUMBATSI | Libreville (Gabon) | |
| 54 | Naëlle BONDEYA MATHEYE | ONG Croissance Saine Environnement | Libreville (Gabon) | 74 49 03 45 |
| 55 | Georges MPAGA | ONG ROLBG | Libreville (Gabon) | |
| 56 | Guy MOMBO LEMBOMA | ONG PCQVP | Libreville (Gabon) | |
| 57 | Dr. Jen Paul OBAME ENGONE | WWF | Libreville (Gabon) | |
| 58 | | Conservation International | Libreville (Gabon) | |

### c) La grille influence/importance

La grille influence/importance ou pouvoir/intérêt de la Figure 3 est utilisée pour classer les parties prenantes dans des groupes plus ou moins homogènes. Elle permet d'établir une stratégie d'implication de chaque groupe telle qu'illustrée au tableau 8.

**Figure 3** : *Matrice pouvoir-intérêt/influence-importance de l'analyse des parties prenantes*

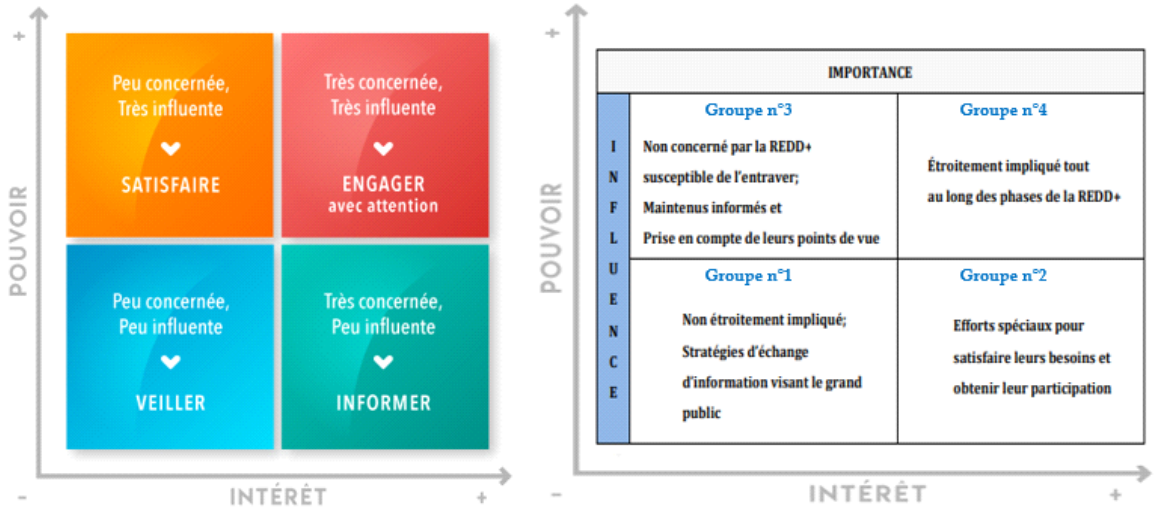


Source: https://www.appvizer.fr/

Ainsi, il apparait une typologie en quatre (4) groupes.

**Groupe n°1 : Pouvoir/Influence** faible **et Intérêt/Importance** faible

Ce groupe est caratérisé par une implication restreinte et non prioritaire. Il nécessite que des échanges d'informations soient adressés vers le grand public (*Ex: media/presse, autorités religeuses, etc.)*

**Groupe n°2 : Pouvoir/Influence** faible **et Intérêt/Importance** élévé

Ce groupe est nécessaire à la réussite de la REDD+ et de l'EESS bien qu'ayant peu d'influence. Pour cela, des initiatives spécifiques doivent être menées pour la défense de leurs intérêts, pour la satisfaction de leurs besoins et l'obtention de leur participation (*Ex: acteurs du milieu rural, communautés, peuples autoctones, populations vulnérables, artisans, exploitants de PFNL, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs, etc.)*

**Groupe n°3 : Pouvoir/Influence** élevé **et Intérêt/Importance** faible

Ce groupe peut avoir une influence possible sur les résultats de l'EESS de la SN REDD+ du Gabon. Leurs intérêts ne correspondent pas aux objectifs de la REDD+ et de fait, ne sont pas concernés par la REDD+ mais peuvent l'entraver. Ils doivent être tenus informés et leurs points de vue pris en compte (*Ex: PTFs, acteurs de la formation et de la recherche-développement, etc.*)

**Groupe n°4 : Pouvoir/Influence** élevé **et Intérêt/Importance** élévé

Ce groupe a une forte influence sur la REDD+ et joue un rôle important dans sa réussite. Il faut pour cela établir de bonnes relations de travail afin de garantir une coalition de soutien efficace pour la REDD+. Les acteurs de ce groupe doivent être impliquées étroitement tout au long des différentes phases de la REDD+ (*Ex: administration en charge des questions forêts, environnement, climat, aires protégées, exploitants et industriels forestiers, agriculture, élevage et pêche, aménagement de territoire, autorités traditionnelles, etc.)*

### d) Analyse des intérêts, des caractéristiques et des circonstances de chacune des parties prenantes

Dans de nombreux cas, les parties prenantes jouissent de certains droits en raison de leur situation ou de leurs intérêts particuliers, et peuvent alors être considérées comme des « détenteurs de droits ». Ces différentes catégories sont résumées à la Table 8.

**Tableau 7** : *Parties prenantes et leurs intérêts et attentes en rapport avec REDD+*

| Catégories | Parties prenantes | Intérêts/attentes en rapport avec REDD+ |
|---|---|---|
| Institutions, Gouvernement et Régulateurs | • Ministères et leurs services centraux et déconcentrés<br>• Agences et conseils nationaux spécialisés assurant les trois fonctions de l'Etat prévues dans le PSGE (*stratégie et pilotage garant des fonctions régaliennes, régulation sectorielle garant de la transparence, execution chargées de la mise en oeuvre des politiques et garant des performances des politiques publiques*)<br>• Etablissements de formation technique, professionnelle et supérieure | • Garant d'un bon cadre juridique, institutionnel et organisationnel et du renforcement des capacités des parties<br>• Conception et mise en oeuvre de politiques publiques efficaces<br>• Bonne gouvernance, transparence et lutte contre la criminalité et les trafics<br>• Opérationnalisation des garanties pour le respect des engagements pris et établissements de la confiance entre les parties |

| | | |
|---|---|---|
| | • Centres et laboratoires de recherche-développement | • Coordination intra et intersectorielle des projets et programmes pilotes<br>• Perception de taxes et redevances |
| Opérateurs économiques | • Concessionnaires et industriels transformateurs de la filière forêt-bois intégrés verticalement/horizontalement<br>• Syndicats/Fédération/Union de forestiers, industriels et aménagistes<br>• Fournisseurs<br>• Petits exploitants<br>• Distributeurs et détaillants<br>• Presse et média en ligne et Réseaux sociaux | • Détenteurs des concessions forestières, des plans d'aménegement et outils connexes de gestion et responsable du paiement des taxes et redevances à l'Etat<br>• Propriétaires d'unités de tranformation<br>• Responsable du processus de gestion forestière durable |

| | | |
|---|---|---|
| Communautés | • Populations locales<br>• Peuples autochtones<br>• Exploitants des PFNL<br>• Autorités religieuses et traditionnelles<br>• Personnes indigentes et fragiles<br>• Femmes, filles, jeunes<br>• Artisans<br>• Agriculteurs/Eleveurs<br>• Pêcheurs/Chasseurs<br>• Tradipraticiens | • Reconnaissance des savoirs faires endogènes<br>• Préservation des droits coutumiers et des patrimoines culturels<br>• Reconnaissance des droits d'accès et d'usage des ressources<br>• Accès et sécurité au foncier<br>• Partage des avantages<br>• Transparence, égalité, équité<br>• Amélioration de la qualité de vie<br>• Subsitutions aux restrictions d'accès aux moyens de subsistence |

| | | |
|---|---|---|
| Organisations de la Société Civile | • Syndicats<br>• Associations professionnelles intervenant à différentes échelles (nationale, provinciale, locale)<br>• Groupements associatifs rurales formels et informels<br>• Organisations des coopératives agricoles (OPA)<br>• Presse et média du service public et Réseaux sociaux | • Plaidoyers et lobbying auprès des parties<br>• Interface entre les besoins des citoyens/populations, le Gouvernement et les entreprises<br>• Partenariats et collaborations dans el cadre de la conduite de programmes et projets au bénéfice des populations |
| Partenaires techniques et financiers | • Banques et institutions multilatérales pour le développement (BAD, BM, BID, UE, etc.)<br>• Institutions bilatérales (diverses Ambassades)<br>• Agences de coopération (JICA, FAO, PNUD, PNUE, etc.) | • Mobilisation des ressources necessaires au développement des projets REDD+<br>• Promotion et soutien à la mise en oeuvre de standards sur les sauvegardes environnementales<br>• Nouer des partenariats et collaborations dans le cadre de la conduite de programmes et projets au bénéfice des populations |

Sont exposés à la Table 8 les caractéristiques de chaque catégorie de partie prenante. Ces attributs sont entre autres, l'influence, les intérêts, les droits, leur voix, les impacts de la mise en œuvre des activités de la REDD+ sur les parties prenantes et contributions des parties prenantes pour la réussite des activités de REDD+. Les résultats de cette analyse permettront d'élaborer une stratégie de participation des parties prenantes afin de déterminer les différentes approches pour assurer leur implication dans le processus REDD+ du Gabon.

**Tableau 8** : *Analyse des parties prenantes par rapport au processus REDD+*

| Catégories | Parties prenantes | Groupes | Influence | Intérêts | Contributions | Impacts | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | **Négatifs** | **Positifs** |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Institutions, Gouvernement et Régulateurs | Ministères sectoriels clés de la REDD+ et leurs services centraux et déconcentrés et décentralisés | 4 | Elevé | Elevé | Politiques et réformes sectorielles en lien avec la REDD+ | Activités accentuant les causes et moteurs de la déforestation et dégradation des forêts<br>Activité et projets REDD+ peuvent gener certains projets sectoriels (mines, pétrole, forêts, tourisme, etc.)<br>Affaiblissement de fonctions régaliennes | Développement de projets REDD+ pour atténuer les impacts et soutenir le dévelopement local<br>Développement du leadhership sectoriel et garant de la conduite du processus REDD+<br>Retombées (readvances, taxes, subventions et ides des PTFs) issues de la vente du carbone sur les marchés |
| | Agences et conseils nationaux spécialisés assurant les trois fonctions de l'Etat prévues dans le PSGE et notamment celles prévues (stratégies, regulation, execution) pour la REDD+ | 4 | Elevé | Elevé | Développement des outils et instruments divers de gestion, suivi et évaluation en conformité avec les standards internationaux préconisés pour la REDD+ | | |
| | Etablissements de formation technique, professionnelle et supérieure et laboratoires de recherche-développement | 3 | Elevé | Faible | Production et diffusion de connaissances intellectuelles sur la REDD+ | Insuffisances de développement thématiques sur la gestion forestière durable | Assurer le transfert de technologie et de savoirs |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Collectivités locales | 3 | Elevé | Faible | Acteurs locaux de proximité des sites des projets pilotes Détenteurs de pouvoirs décisionnels sur territoires | Possibilité d'exclusion des organes de décision ou de gestion du processus REDD+ | Soutien à l'application des outils du Territoire (SDAU, PNAT, etc.) |
| | Parlement (Assemblée Nationale et SENAT) | 3 | Elevé | Faible | Lobbying pour la réussite du programme REDD+ | Faibles capacités sur la gestion forestière durable, la REDD+, négociations internationales, mobilisation des ressources | Facilité de prise et adoption des textes des politiques et les réformes des secteurs clés de la REDD+ |
| | Conseil Economique Social et Environnemental | 3 | Elevé | Faibles | Plaidoyer pour la réussite du programme REDD+ | Faibles capacités de négociations | Accompagnement du gouvernement à l'élaboration des textes liés à la mise en application de REDD+ |
| | Coordination de la | 3 | Elevé | Faible | Garant de la mise en | Faibles capacités sur la | Mobilisation des financements |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | plateforme REDD+ | | | | oeuvre de la REDD+ | gestion forestière durable, la REDD+, négociations internationales, mobilisation des ressources | Coordination des activités de la REDD+ |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Opérateurs économiques | Grands concessionnaires et industriels transformateurs de la filière forêt-bois intégrés verticalement/horizontalement | 2 | Faible | Elevé | Développement de projets sociaux REDD+ sur la base de la RSE | Contraintes supplémentaires au plan administratif, technique et économique Restriction de leurs activités et des sources de revenus | Bénéfices éventuels à tirer de projets REDD+ de vente de carbone (projets de sylvivulture) Préservation des facteurs de production |
| | Exploitants agro-indutriels | 2 | Faible | Elevé | Développement de projets sociaux REDD+ sur la base de la RSE | Conflits d'usage des ressources Chevauchement entre permis d'exploitation et terroirs villageois | Soutien à l transparence et traçabilité Conformité au processus de certification |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Petits exploitants forestiers et industriels transformateurs de la filière forêt-bois | 2 | Faible | Elevé | | Contraintes supplémentaires au plan administratif, technique et économique Restriction de leurs activités et des sources de revenus | Bénéfices éventuels à tirer de projets REDD+ de vente de carbone (projets de sylvivulture) Valorisation des sous-produits forestiers |
| | Exploitants des produits forestiers non ligneux et produits autres que le bois d'œuvre | 2 | Faible | Elevé | | | |
| | Syndicats/Fédération /Union de forestiers, industriels et aménagistes | 2 | Faible | Elevé | | Méconnaissance de la REDD+ Possibilité de résistance à la REDD+ | Plusieurs débouchéss dns el cadre des projets REDD+ |
| | Fournisseurs et Distributeurs et détaillants | 1 | Faible | Faible | | | |
| | Presse et média en ligne et Réseaux sociaux | 2 | Faible | Elevé | | Faibles capacités à renforcer Absence de programme d'éducation environnementale | Diffusion au grand public de l'information sur la REDD+ |
| Communautés | Populations locales | 1 | Faible | Faible | | Restriction des droits d'accès et d'usage des | Valorisation possible des sous-produits |
| | Peuples autochtones | 2 | Faible | Elevé | | | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Exploitants des PFNL | 1 | Faible | Faible | | ressources et autres moyens d'existence (foncier, PFNL, Possibilité de résistance à la REDD+ Surplus de conflits communautaires à gérer par les autorités traditionnelles Faible prise en compte des sauvegardes Manifestation récurrente du conflit homme-animal Accentuation du confli homme-faune | forestiers et développement de nombreuses alternatives de substitution Préservation des facteurs de production et lutte contre la degradation des forêts Partage des bénéfices de la REDD+ Accès assuré aux services sociaux de base (Santé, Education, Electricité, Eau potable, voies de communication…) |
| | Autorités religieuses et traditionnelles | 1 | Faible | Faible | | | |
| | Personnes indigentes et fragiles (Femmes, filles, jeunes, vieillards) | 2 | Faible | Elevé | | | |
| | Artisans (Agriculteurs, Eleveurs, Pêcheurs, Chasseurs) | 2 | Faible | Elevé | | | |
| Organisations de la | Syndicats nationaux | 1 | Faible | Faible | | | Rôles et responsabilté |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Société Civile | Associations professionnelles nationales intervenant à différentes échelles (nationale, provinciale, locale) | 1 | Faible | Faible | | Faibles capacités à renforcer Absence de programme d'éducation environnementale Absence dans certaines localités | s en matière de mise en oeuvre, de suivi, surveillance et d'évaluation, de dfiffusion au grand public de l'information sur la REDD+ Financement de projets à travers le mécanisme REDD+ |
| | ONG nationales consultées | 3 | Elevé | Faible | | | |
| | ONG internationales consultées (WWF, WCS, etc.) | 4 | Elevé | Elevé | | | |
| | Presse et média du service public et Réseaux sociaux | 1 | Faible | Faible | | | |
| Partenaires techniques et financiers | Banques et institutions multilatérales pour le développement (BAD, BM, BID, UE, etc.) | 3 | Elevé | Faible | | Faible volonté politique Soutien partiel du financement de la mise en euvre des activités des projets REDD+ Dégration par les agences de notation internationa | Soutien à la diplômatie environnementale et climatique, et promoteurs du développement local et garant de l'application des conventions et accords internationaux |
| | Institutions bilatérales (diverses Ambassades) | 3 | Elevé | Faible | | | |
| | Agences de coopération (JICA, FAO, PNUD, PNUE, etc.) | 3 | Elevé | Faible | | | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | le des possibilités de mobilisation des ressources | |

### e) Cartographie des parties prenantes

La cartographie et l'analyse des parties prenantes constituent un outil pratique qui peut être utilisé pour identifier qui doit s'engager dans REDD+ et dans quelle mesure. Cet outil prend généralement en compte deux éléments, l'intérêt et l'influence. En fonction des résultats poursuivis, la cartographie et l'analyse des parties prenantes peuvent être aussi larges ou aussi restreintes que nécessaire. Elles peuvent être aussi utilisées pour identifier les parties prenantes à tous les niveaux (Academie REDD+, 2015).

La méthodologie de scoring pouvoir-influence/intérêts-importance a été utilisée pour établir la cartographie des parties prenantes. Le scoring est un outil d'aide à la décision dont le but est d'aider une organisation à répondre au plan marketing aux questions qu'elle de pose. Le calcul de ces notes se base, schématiquement, sur trois éléments (*données, variables, méthodes*). Les données (*catégories, parties prenantes, intérêt, droits, impact, contribution, etc.*)., ce sont les informations que l'on connaît des parties prenantes.

Les variables (*statut, pouvoir, influence, importance, contrôle, etc.*), pour leur part, sont la représentation de l'importance que l'on accorde à chacune de ces données, l'idée étant de déterminer quelles sont les variables fondamentales qui permettent d'expliquer le phénomène. Enfin, les méthodes selon un modèle d'exploitation de ces données et variables. De nombreux outils de calculs de scoring (*réseaux neuronaux, régression logistique, arbres de décision*) sont disponibles.

Ainsi, la cartographie des parties prenantes réalisée ici permet de représenter et comparer le degré du pouvoir-influence de chaque groupe et l'intérêt-importance du niveau d'affectation dans la conduite de la REDD+ au Gabon. Le scoring consiste à attribuer une note (score) allant de 1 à 400 à chaque groupe de parties prenantes, évaluant son pouvoir-influence/intérêt-importance par rapport au processus REDD+.

La synthèse graphique du rapport influence/importance des parties prenantes de la REDD+ sur les parties prenantes. Ces analyses permettront d'esquisser une stratégie de participation des parties

prenantes pour déterminer les différentes approches d'implication au processus REDD+, les efforts nécessaires pour impliquer les parties prenantes et ainsi que les formes de participation.
Ainsi, les parties prenantes consultées pour cette EESS sont les suivantes :

- Gouvernement et l'administration publique (ministères, services centraux et déconcentrés…), maîtres d'ouvrage et d'œuvre du processus ;
- CN-REDD+ Gabon, les experts-consultants, les partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus REDD+ ;
- Organismes de recherche et de formation (instituts/universités) et centres techniques qui apportent des soutiens méthodologiques et techniques au processus et peuvent renforcer les capacités des parties prenantes ;
- Collectivités locales représentées par leurs élus, lesquelles seront concernées par les projets REDD+ sur leur territoire ;
- Société civile (y compris les groupes dits vulnérables ou marginalisés que sont notamment les femmes, les jeunes, généralement peu consultés dans les processus de prise de décision), avec leurs autorités représentatives, leurs plateformes de consultation et de concertation, et avec les ONGs qui font le lien entre les communautés locales et l'administration
- Secteur privé et les acteurs économiques (associations professionnelles, syndicats, sociétés), qui seront également impactés par le processus, mais qui aussi, par leurs activités ont un impact sur l'environnement ;
- Médias et les relais d'opinions, véhiculant les informations et rendant compte des débats.
- Parlement (Senat, Assemblée Nationale), chargé de légiférer sur les futures réformes.

Les différentes plateformes de parties prenantes représentatives d'information et concertation ont été mises à contribution dans le cadre de la conduite du processus de consultation de l'EESS.

**Figure 4** : *Représentation cartographique des parties prenantes à la REDD+ au Gabon*

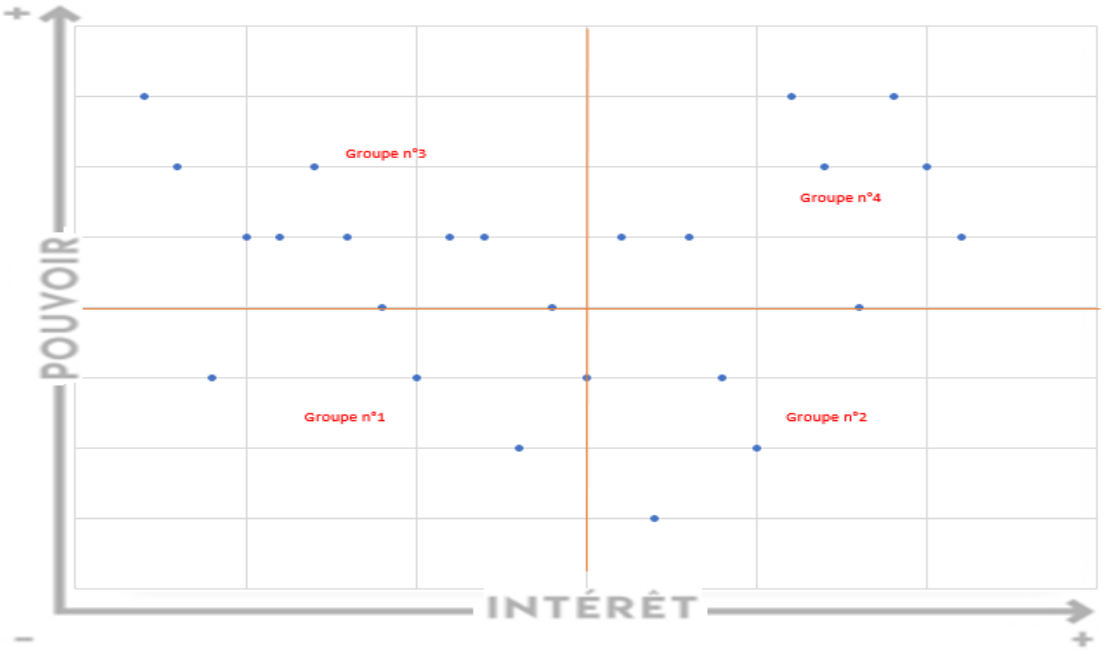


**Tableau 5** : *Représentation cartographique annotée des parties prenantes à la REDD+ au Gabon (a)*

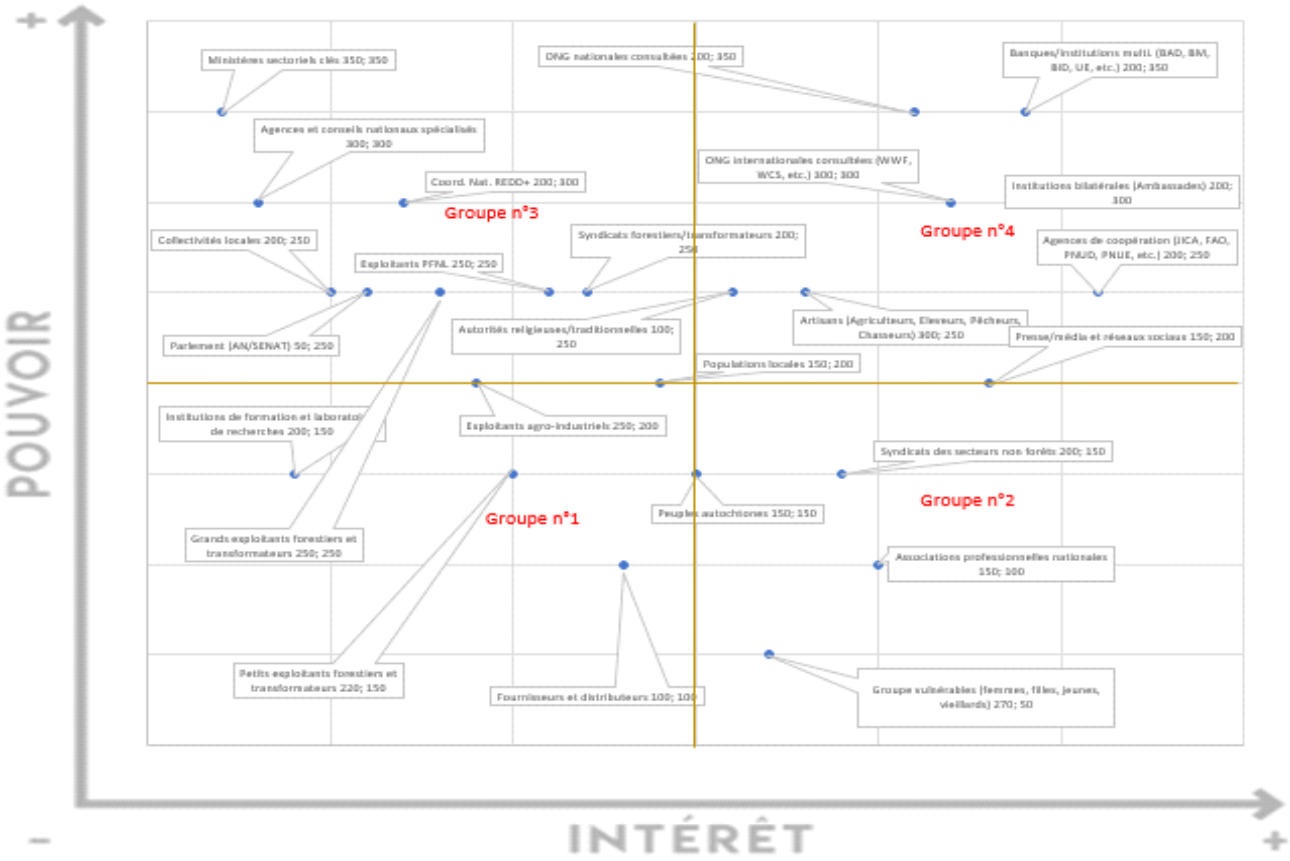


## IV. PLAN DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Ce chapitre présente l'approche et les méthodes de consultation, l'approche spécifique pour consulter et impliquer les groupes vulnérables et marginalisés, les consultations au niveau central, régionale et local. Les provinces et localités concernées sont mentionnées, ainsi que les consultations/enquêtes réalisées au niveau national, provincial, départemental et local.

### a) Approche et méthodes de consultation

La SOGEVAL a eu pour tâches :

- Le développement d'un plan de travail pour l'élaboration de l'EESS, incluant un plan de consultation des parties prenantes ;
- L'établissement d'un programme pour le renforcement des capacités des principales parties prenantes ;
- L'établissement de la situation de départ des domaines environnemental et social potentiellement affectés par la mise en œuvre de la stratégie REDD+, incluant notamment

une analyse des efforts entrepris auparavant pour dresser les principales causes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières ;

- L'analyse du cadre légal et institutionnel en relation avec la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, incluant les réglementations internationales et des organisations internationales, ainsi qu'une analyse de l'adéquation des outils juridiques et des structures actuelles ;
- La détermination des impacts potentiels des différentes options stratégiques sur l'environnement et le milieu social par rapport à des critères nationaux et, le cas échéant, internationaux, plus particulièrement les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Mondiale ;
- L'analyse de l'importance des impacts potentiels de la stratégie REDD+ et leur disposition dans l'espace, afin de permettre une hiérarchisation et une spatialisation des effets de REDD+ sur l'environnement et le milieu humain ;
- La proposition d'un cadre de gestion des impacts environnementaux et sociaux de la stratégie nationale REDD, intégrant des mesures concrètes pour éviter, atténuer et si possible compenser les impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs ;
- Le développement des propositions concrètes par rapport à l'échange et la communication des informations et des conclusions issues des évaluations environnementales auprès des différentes parties prenantes et ainsi d'assurer leur prise en compte dans la finalisation de la stratégie nationale REDD+.

La SOGEVAL a mis à disposition une équipe technique dont les responsabilités sont précisées dans le tableau 9 ci-dessous.

**Tableau 9** : *Tâches du personnel clé de la mission*

| Nom | Structure | Poste | Responsabilités |
|---|---|---|---|
| PETIT–LAMBERT OVONO | SOGEVAL | Chef de Mission, Expert QHSE | • Chef de mission (coordination et supervision de l'équipe d'experts)<br>• Relations avec le maître d'ouvrage<br>• Responsable de l'intégration de tous les livrables |
| Marcellin NZIENGUI | SOGEVAL | Expert forestier et géomaticien | • Entretiens avec les personnes ressources<br>• En charge des aspects forestiers de l'étude |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | • Co-Rédacteur de livrables |
| Rodrigue ABOUROU OTOGO | SOGEVAL | Expert Jusriste-Environne-mentaliste | • Entretiens avec les personnes ressources<br>• En charge de l'analyse du cadre règlementaire de l'étude<br>• En charge des questions relatives à l'impact du processus REDD+ sur l'environnement<br>• Rédacteur principal du Cadre de Gestion des Ressources Culturelles et Physiques<br>• Co-Rédacteur de livrables |
| Emmanuel BAYANI NGOYI | SOGEVAL | Expert socio-ethnoécologue | • Entretiens avec les personnes ressources<br>• En charge des questions relatives à l'impact du processus REDD+ sur le développement communautaire, la dimension sociale et les mesures correctrices<br>• Co-Rédacteur de livrables |
| Gustave MABAZA | SOGEVAL | Expert socio-anthropologue | • Entretiens avec les personnes ressources<br>• En charge des questions relatives à l'impact du processus REDD+ sur le développement communautaire et aux mesures correctrices<br>• En charge des questions relatives à l'impact du processus REDD+ sur la dimension sociale et mesures correctrices<br>• Co-Rédacteur de livrables |
| Teclair MEKUI M'OVONO | SOGEVAL | Expert en Communication | • Entretiens avec les personnes ressources |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | • Rédacteur des comptes rendus des ateliers nationaux<br>• Visibilité et communication de l'étude<br>• Co-Rédacteur de livrables |

Le dispositif de consultation mis en place au niveau national était informatif et pédagogique et relativement léger compte tenu du temps et des moyens alloués à l'étude. La consultation visait plusieurs objectifs dont, (1) informer sur les objectifs, le processus et la stratégie REDD+, (2) sensibiliser sur l'EESS de la Stratégie Nationale REDD+, (3) consulter et faire participer le public et les parties prenantes au processus.

Ces investigations de terrain se composaient de consultations structurées autour d'entretiens/échanges avec les représentants des différentes parties prenantes et dans la mesure du possible en visites de certains sites spécifiques comme indiqué dans le tableau 10. Pour les déplacements physiques, le programme à répéter à chaque étape provinciale est (1) la présentation des civilités aux autorités locales, (2) les entretiens/échanges unifiés avec les différentes catégories d'acteurs au niveau central et déconcentré et (3) les visites de sites en compagnie des communautés locales. Compte tenu des restrictions et complications dues au contexte de la COVID-19 qui nécessitent de disposer des tests négatifs et des autorisations de circuler à temps, les outils numériques sur le WEB seront également utilisés pour la collecte des avis des parties prenantes.

**Tableau 10** : *Rappel du cadre de mise en œuvre des investigations de terrain*

| | **Tâches** | **Nombre des jours** | **Types de document à consulter/types d'informations à collecter** | **Résultats** | **Indicateurs** |
|---|---|---|---|---|---|
| **Constitution du corpus informationnel et des données** | Réaliser l'enquête de terrain dans 6 provinces soit 2 | **50** | Identification et analyse des parties prenantes (synthétiser les analyses des parties prenantes du | Rapport d'analyse des parties prenantes incluant la cartographie des parties prenantes | Cartographie des parties prenantes |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | sites par province, soit jours par province (30 jours) | | document R-PP et compléter avec des parties prenantes non impliquées) | | |
| | | | Identification et analyse des intérêts, les responsabilités, le degré d'affectation par les activités potentielles de REDD+ de chaque partie prenante | Rapport d'analyse des impacts environnementaux et des mesures préconisées | |
| | | | Identification du schéma des interactions/relations existantes entre ces parties prenantes | | |
| | | | Recueil des avis des différentes parties prenantes | | |
| **Constitution du corpus informationnel et des données** | | | Collecte des informations en rapport avec les consultations et/ou enquêtes publique antérieures réalisées dans les différents sites du projet | Plan d'information et de consultation publique | Plan |
| | | | | Identification d'un site pilote | |

### b) Approche globale

La consultation et la participation sont souvent utilisées de manière interchangeable. La consultation est un des nombreux types d'engagements, et elle est typiquement utilisée pour échanger des informations et des points de vue. Bien qu'elle se situe plus haut sur l'échelle de la

participation que le partage d'informations, la consultation ne confère habituellement pas des prérogatives de prise de décision. La participation complète et efficace implique par conséquent le renforcement des possibilités ainsi que la capacité à être impliqué directement dans la prise de décision. La consultation est donc le partage réciproque entre consultant et parties prenante un flux d'information et partage des opinions dans les deux sens (Académie REDD+, 2015).

La réalisation de l'EESS s'accompagne de la consultation avec des parties prenantes afin de rendre possible, la pratique du Consentement Libre Informé Préalable (CLIP) pour les populations. L'objectif est de mener des consultations dans le but de recueillir des contributions à différentes échelles (national, régional, local) en catégorisant les parties prenantes selon leurs influence et importance. Il s'agit de contribuer à informer, à établir la confiance et à renforcer l'engagement des parties prenantes.

Il s'agit de conduire des consultations claires et transparentes pour chacune des parties prenantes en accordant une attention aux communautés locales et peuples autochtones et aux autres groupes vulnérables, notamment les femmes, jeunes filles, vieillards.

Les consultations ont pour but de recueillir les avis, les perceptions et les attentes des parties prenantes sur les questions environnementales et sociales liées à la mise en œuvre de la REDD+ en vue d'aboutir à une priorisation des questions environnementales et sociales, les mesures à prendre, l'affinage des options stratégiques de la REDD+.

### c) Approche spécifique pour consulter et impliquer les groupes vulnérables et marginalisés

La mise en œuvre des activités liées au processus REDD+ au Gabon conformément à la planification des options stratégiques de la SN-REDD+ générera inéluctablement des impacts positifs et négatifs sur les différents milieux environnementaux et socio-économiques. Plusieurs parties prenantes (décideurs, acteurs de terrain, population, société civile) sont concernés à des degrés divers du fait des nombreux emplois liés à l'activité forestière et industrielle. Cette situation nécessite la prise en compte des avis et préoccupations des décideurs, des bénéficiaires et des personnes potentiellement impactées.

Tout d'abord la justification de l'engagemen**t** se fonde sur le fait que les TdRs de l'EESS prévoient la description de la situation socio-environnementale de départ du pays avec une prise en compte du contexte social par un processus de consultation répondant aux normes internationales (ONU-REDD+) rappelées dans la R-PP. Il est donc nécessaire d'identifier les méthodes de consultation

et de planifier les contacts avec les principaux bénéficiaires et acteurs du processus. Sur la base de ces consultations, l'EESS évaluera les impacts environnementaux et sociaux probables attendus de la mise en place de la SN-REDD+, ainsi que son adéquation avec les politiques et objectifs environnementaux du Gouvernement gabonais, afin de proposer des recommandations pour la formulation du CGES.

Ensuite, celle relative à la concertation de tous les acteurs vise à remplir les conditions d'inclusivité pour une implication et participation franches des partenaires au développement, du Gouvernement et autres acteurs en vue de l'atteinte des objectifs du processus REDD+ au Gabon, de l'appropriation du programme et des réformes à mener. Il s'agit donc d'un préalable au financement de projets et sous-projets du programme.

### d) Consultation au niveau central

L'usage des médias pour diffuser une première information sur l'EESS de la SN-REDD+ du Gabon a été privilégié à travers des inserts d'information dans les journaux, des messages d'information radiodiffusés et le cas échéant, des interviews radiophoniques portant sur les points de l'ordre du jour.

De plus, il sera également recherché l'usage du site Web de la CN-REDD+pour la mise en place de pages Web spécifiques à l'EESS et permettant aux internautes de s'informer et de participer.

Pour les consultations à Libreville (services centraux), il s'est agi de travailler avec les organisations centrales les mieux placées pour considérer les intérêts nationaux et discerner les aspects stratégiques alliant développement et prise en compte de l'environnement.

L'ordre du jour des consultations est indiqué ci-dessous.

- ✓ Processus REDD+ en général et son avancement au Gabon ;
- ✓ Options stratégiques de la SN-REDD+ du Gabon ;
- ✓ Etapes et approches de l'EESS de la SN-REDD+ et ses finalités ;
- ✓ Aspects juridiques et dispositifs des sauvegardes environnementales et sociales pour la mise en œuvre du processus REDD+ ;
- ✓ Consultation de l'EESS SN-REDD+ (matrice des impacts par options stratégiques et recommandations) ;
- ✓ Informations sur l'accès aux documents clés du processus REDD+ ;
- ✓ Recueil des avis, commentaires et besoins exprimés par les parties prenantes.

Les consultations ont été réalisées à deux niveaux :

**1ier niveau : experts de l'équipe (chacun en fonction de sa spécialité) avec des personnes :**

- ✓ des entretiens individualisés ou en groupes avec les acteurs clés impliqués ou concernés par le processus REDD+, selon un canevas permettant la prise en considération E&S des options stratégiques. Chaque entretien et réunion fera l'objet d'un compte rendu qui sera annexé aux différents livrables ;
- ✓ le cas échant, des réunions avec les groupes de travail ad hoc déjà constitués pour élaborer les options et sous options stratégiques REDD+ ;
- ✓ la consultation des documents clés disponibles aux niveaux des institutions nationales ;
- ✓ des réunions de travail des experts du Consultant pour permettre l'approche intégrée des questions clés.

**2ème niveau : lors des ateliers nationaux prévus dans l'étude :**

- ✓ l'atelier de démarrage;
- ✓ l'atelier de consultation et d'enrichissement ;
- ✓ l'atelier final de restitution de l'EESS.

### e) Consultations régionales et locales

Lors des visites de sites, des réunions auront lieu avec un échantillon de représentants des communautés villageoises (bantoue et peuples autochtones) riveraines des concessions forestières, des aires protégées, des agro-industries (Palmerais et Hévéaculture) et des mines, etc. Compte tenu de possibles difficultés d'assimilation des contenus techniques par un population le plus souvent peu instruite, processus l'accent sera plus orienté sur l'aspect informatif, avec recueil des avis, commentaires et besoins exprimés par les parties prenantes. Une telle approche illustrera le consentement libre informé et préalable des populations (CLIP), grâce à une information fiable, transparente et accessible à tous. L'objectif est de disposer des contributions des différents niveaux de perception sur le sujet, même pour les personnes les plus éloignées.

Compte tenu de la teneur politique qui sous-tend nécessairement ce type de consultation nationale, l'appui de la CN-REDD+ et les services déconcentrés du ministère en charge des eaux et forêts sera capital pour procéder aux contacts officiels (officiels, autorités, services de l'Etat), aux invitations (parties prenantes) et organisation de rafraichissements pause-café (participants). Pour les consultations provinciales, il faudra notamment s'appuyer sur gouverneurs et préfets en collaboration avec les conseils municipaux et départementaux. Ces consultations pourront voir la participation, des auxiliaires de commandements, des opérateurs économiques, des structures

associatives, les organisations professionnelles agricoles. Pour les consultations villageoises sur les directions provinciales des eaux et forêts, de l'environnement et des conservateurs des parcs nationaux. Ces consultations concerneront les focus groupes en tenant compte des activités anthropiques, culturelles, de l'approche genre, des entités enthnolinguistiques présentes (peuples autochtones et bantoues).

Les réunions au niveau des chefs-lieux des six (6) provinces (Estuaire, Moyen-Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem) se déroulement sous la forme de mini-atelier d'une demi-journée et se tiendront dans les gouvernorats, les préfectures ou les conseils départementaux afin de s'assurer de la représentativité des parties prenantes. Un effectif de trente (30) personnes maximums est attendu pour respecter les mesures barrières du plan de riposte de la COVID-19.

L'exploitation de ces consultations sera faite essentiellement sur la base de comptes rendus de réunions formatés selon un même canevas.
L'homogénéité de l'approche combinant divers outils et échelles de consultation (interviews, site Internet, réunions provinciales, réunions départementales et des réunions villageoises) facilitera et consolidera l'interprétation des consultations, tout en apportant meilleure lisibilité et fiabilité du processus. L'ensemble du travail réalisé durant cette phase d'investigations terrain sera restitué dans un « Rapport de consultation »

**Figure 5** *: Douze sites provinciaux pilotes*

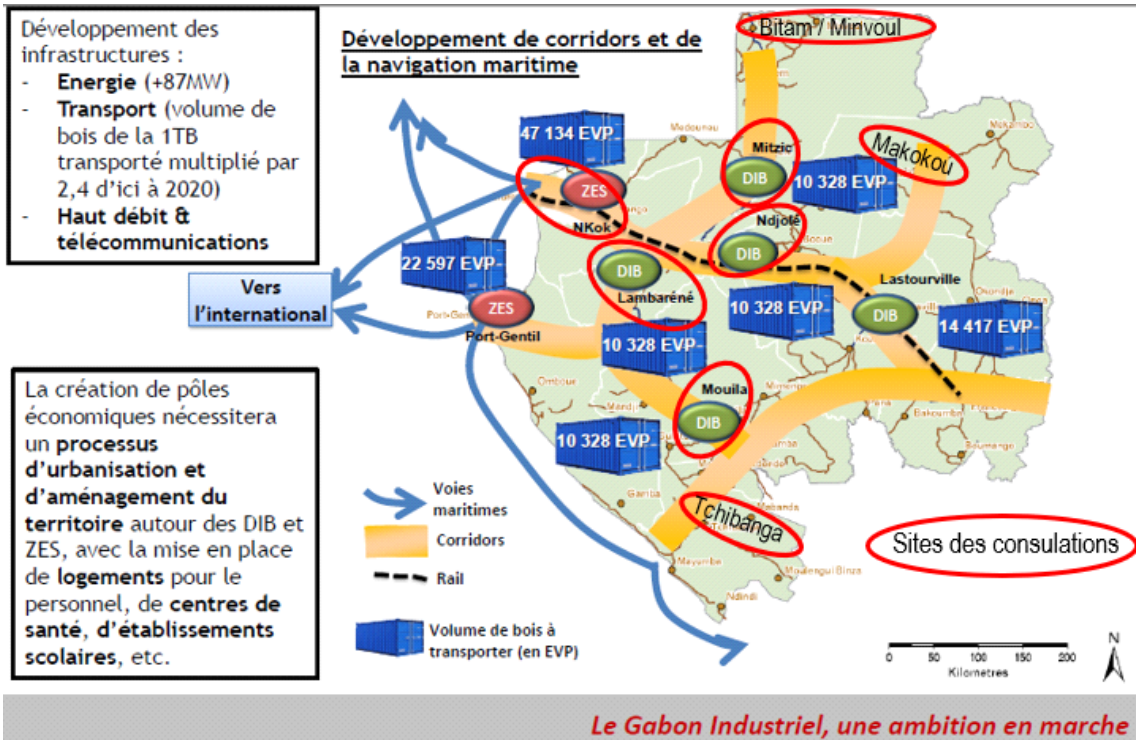


Source : Adapté de RG/MIM (2013)

### f) Régions et districts concernés

Le calendrier initial des réunions provinciales est indiqué au tableau 11. Il faut toutefois signaler que celles-ci n'ont pas pu être effectuées par les experts. Elles ont été réalisées par des stagiaires de l'ENEF.

**Tableau 11 :** *Calendrier des réunions provinciales et départementales*

| Provinces | Villes | Nature | Lieux-dits | Dates | Semaines | Jours |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Estuaire | Libreville | Consultation institutionnelle | Dans chaque institution | **29/03**/21 – **10/04**/21 | S1, S2 | 12 |
| | Kango | Forêt communautaire | Salle de réunion | **12/04**/21 – **24/04**/21 | S3, S4 | 12 |
| | Cocobeach | Exploitation forestière | Salle de réunion | | | |
| Moyen-Ogooué | Ndjolé | Exploitation forestière | Salle de réunion | **26/04**/21 – **08/05**/21 | S5, S6 | 12 |
| | Lambaréné | Exploitation forestière | Salle de réunion | | | |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Ngounié | Fougamou | Exploitation forestière | Salle de réunion | | | |
| | Mouila | Forêt communautaire | Salle de réunion | | | |
| Nyanga | Mayumba | Forêt communautaire | Salle de réunion | | | |
| | | Exploitation forestière | Salle de réunion | | | |
| Ogooué-Ivindo | Makokou | Forêt communautaire | Salle de réunion | **10/05**/21 – **29/05**/21 | S7, S8, S9 | 18 |
| | Booué | Exploitation forestière | Salle de réunion | | | |
| Woleu-Ntem | Oyem | Exploitation forestière | Salle de réunion | **31/05**/21 – **12/06**/21 | S10, S11 | 12 |
| | Mitzic | Exploitation forestière | Salle de réunion | | | |

- Agenda d'une réunion de consultation provinciale

| Heures | Thématiques | Intervenants |
|---|---|---|
| Session 1 : Ouverture | | |
| 08 :30-09 :45 | Accueil et installation des participants | Organisation |
| | Mot d'ouverture des travaux | Gouverneur/Maire/Président |
| | Tour de table des participants | Experts/Participants |
| | Adoption du programme de travail | Experts/Participants |
| Session 2 : Aspects techniques REDD+ et EESS | | |
| 09 :45-10 :45 | Informations générales et spécifique REDD+ et EESS | Experts |
| 10 :45-11 :00 | Pause-Café | Organisation |
| 11 :00-14 :00 | Recueil des avis et commentaires sur les options stratégiques REDD+ et les sauvegardes associées | Experts/Participants |
| Session 2 : Cloture | | |

| | | |
|---|---|---|
| 14 :00-<br>14 :15 | Mot de cloture | Gouverneur/Maire/Président |
| 14 :15-<br>15 :30 | Debriefing/Procès-verbal de la consultation | Experts |
| Visite de site pilote (jour suivant) | | |
| 08 :30-<br>14 :30 | Visite de sites<br>Entretiens focus groups avec les populations | Experts<br>Populations<br>Peuples autochtones |

**Tableau 12** : *Effectif des participants à une réunion de consultation provinciale*

| Structures participantes | Effectif de participants envisagés |
|---|---|
| *Autorités administratives* | *7* |
| Gouvernorat | 5 |
| Préfecture | 2 |
| *Autorités de la collectivité territoriale* | *2* |
| Conseil Départemental | *1* |
| Mairie | 1 |
| *Autorités coutumières (représentants communautaires)* | *3* |
| Cantons | 3 |
| *Services techniques déconcentrés de l'Etat* | *7* |
| Secteur environnement | 1 |
| Secteur forêts | 1 |
| Secteur faune et aires protégées | 1 |
| Secteur industries et transformation du bois | 1 |
| Secteur conservation de la biodiversité | 1 |
| Secteur cadastre/aménagement du territoire | 1 |
| Secteur agriculture | 1 |
| *Opérateurs économiques* | 7 |
| Filière bois (exploitation forestière et transformation du bois d'œuvre) | 5 |
| Filière Bois de feu (Charbon) | 1 |
| Représentants des orpailleurs | 1 |

| | |
|---|---|
| *Société civile (1 représentant par OSC)* | *5* |
| Association jeunesse | 1 |
| Association féminine | 1 |
| Association environnement | 1 |
| Coopérative agricole | 1 |
| Coopérative forestière/forêts communautaires | 1 |
| Total participants | 30 |

NB/ Cette configuration pourra changer en tenant compte la présence d'autres acteurs des filières Mine, Agroindustries (Palmerais et hévéaculture) pour les opérateurs économiques. Pour le volet de la société civile, les structures associatives (formelle et informelle) des peuples autochtones devront être prise en compte.

#### g) Enquêtes communales

Des correspondances ont été adressées à trois communes (Libreville, Owendo, Akanda) pour la conduite de consultations à ce niveau.

#### h) Focus groups au niveau des régions et des districts

Les ateliers sous forme de focus groups ont été planifiés mais suite à l'annulation de la participation des experts aux missions de terrain en province, ils n'ont pas pu se tenir. Toutefois, les risques et impacts potentiels des activités et orientations stratégiques REDD+ ont été identifiés puis analysés. Les participants consultés l'ont été suite aux résultats de la cartographie des parties prenantes.

## V. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES

Ce chapitre pressente les résultats issus des analyses des préoccupations environnementales et sociales identifiées à partir de la revue documentaire et partagées lors des consultations des parties prenantes. Ces questions ont trait aux liens entre les facteurs de la dégradation des concessions forestières, les impacts environnementaux et sociaux, aux aspects légaux, politiques et institutionnels, aux lacunes institutionnelles actuelles et opportunités relatives à la résolution des problèmes environnementaux et sociaux en milieu forestier, aux questions environnementales et sociales à considérer, à l'ébauche des options stratégiques et aux effets.

### a) Analyse des liens entre les facteurs de la dégradation des concessions forestières, les impacts environnementaux et sociaux.

#### *i. Analyse croisée des causes et des facteurs sous-jacents de la dégradation*

- **Causes directes de la déforestation**

Malgré un cadre législatif solide pour la gestion des forêts, l'exploitation forestière illégale est considérée comme répandue au Gabon, comme c'est le cas dans l'ensemble de la région du bassin du Congo. Les pratiques forestières au Gabon étant sélectives, affectant un nombre limité d'espèces, elles sont considérées comme une source de dégradation des forêts et non de déforestation.

Les principales causes de la déforestation sont :

- ✓ L'expansion agricole et l'émergence d'une d'agro-industrie (cultures commerciales et vivrières);
- ✓ L'extraction de bois d'œuvre et l'extraction de bois énergie ;
- ✓ L'extension/développent d'infrastructures ;
- ✓ la gouvernance foncière et l'aménagement du territoire.

- **Causes indirectes de la dégradation des forêts et facteurs sous-jacents de la déforestation**

S'agissant des causes indirectes de la dégradation, l'exploitation forestière non durable (non-respect de plan d'aménagement et de technique de coupe par les exploitants, collecte anarchique notamment selon les besoins internationaux) ne permet pas la régénération des ressources forestières. La propension non contrôlée des petites mines et exploitations minières illicites : exploitation de minerais industriels de grande envergure et technique diffuse d'exploitation pour les petits exploitants miniers.

Quant aux facteurs sous-jacents de la déforestation, on peut retenir :

- ✓ L'augmentation des besoins agricoles de subsistance et de rente et une agriculture non durable (système de production traditionnel, extension de défrichement);
- ✓ La prédominance des comportements socio-culturels des populations rurales ;
- ✓ La pauvreté et la précarité des modes d'existence des ménages en milieu rural ;
- ✓ Sources de revenus principalement tires de l'agriculture, de l'utilisation des terres forestières et de l'extraction des ressources naturelles ;
- ✓ La gouvernance forestière incomplète favorisant un libre accès dans la forêt et une faible application de la règlementation ;

- ✓ Un faible système éducatif sur le manque connaissances des techniques durables, opérateurs agricoles, continuation d'utilisation de pratiques non durables ;
- ✓ L'absence d'incitations financières pour une utilisation durable des ressources (Les ménages ne perçoivent pas nécessairement l'utilité du maintien des forêts avec les bénéfices que cela engendrerait);
- ✓ La dégradation du contexte politique, économique et social : les crises politiques et économiques successives.

#### *ii. Synthèse des moteurs de dégradation*

Les présentes orientations portant sur (i) les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, analysés dans l'activité 2a de la composante 2 relative à la Préparation de la Stratégie REDD+ « Encadré 1 » sont extraites de la R-PP REDD+, document de projet dans lequel est décrite la voie de développement compatible avec le processus REDD+ à laquelle s'est engagé le Gabon, et qui vise à compléter les efforts déployés par le Partenariat Gabon-CAFI, qui cible les moteurs et causes anticipés de la déforestation future, en réduisant les émissions du secteur forestier. Elles concernent, (1) l'expansion Agricole, (2) l'extraction du bois, (3) l'extraction de bois de feu, (4) l'extension des infrastructures, (5) la gouvernance foncière et aménagement du Territoire et (6) les données démographiques.

### b) Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement d'affectation des terres, de la législation, des politiques et de la gouvernance forestières

Une évaluation complète est présentée et: identifie les principales tendances d'utilisation des terres; évalue les facteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation dans les secteurs les plus pertinents dans le contexte de REDD-plus; reconnaît les principaux droits fonciers et relatifs aux ressources naturelles, ainsi que les problèmes et lacunes de gouvernance pertinents; documente les réussites et les échecs passés dans la mise en œuvre de politiques ou de mesures visant à lutter contre les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts; identifie les lacunes, les défis et les opportunités importants pour aborder REDD-plus; et prépare le terrain pour le développement d'une stratégie nationale REDD-plus pour s'attaquer directement aux principaux facteurs de changement d'utilisation des terres.

#### *i. Analyse des facteurs de déforestation et de dégradation*

Ci-dessous, telle que présentée de la page 21 à 28 de la R-PP, une analyse des principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts au Gabon, classés selon Geist et Lambin (2001). A

noter que certains facteurs directs ou indirects sont peu significatifs pour le Gabon. Dans les prochaines sections de ce rapport, il est fournir un résumé des principales mesures (lois) ou plans stratégiques nationaux en vigueur ou prévus par le gouvernement pour atténuer les principaux facteurs de déforestation et de dégradation (options stratégiques).

- **Facteur ou moteur 1. Expansion agricole**

Le secteur agricole du Gabon a longuement été peu développé. En 2000, les superficies des zones dédiées à l'agriculture s'estimaient à environ 250 000 ha, soit moins de 1 pour cent de la superficie terrestre. Au fil des ans, la production agricole a continué de baisser, passant de 15 % cent du PIB aux années 1960 à moins de 5 % et 1 % en 2002 et 2010, respectivement. Seulement un sixième de la population obtient des emplois dans le secteur agricole, qui continue de perdre de la main-d'œuvre à mesure que les communautés rurales migrent des villages vers les centres de population. A ce titre, le Gabon importe environ 60 % de la nourriture nécessaire pour nourrir ses 1,8 million d'habitants coûtant au pays plus de 500 millions de dollars US/an.

En somme, l'agriculture n'a pas été un moteur important de déforestation au Gabon ces dernières années. Les données sur déforestation présentés dans le Plan Climat National (PNC) suggèrent que la conversion des forêts en terres agricoles les terres agricoles étaient marginales, représentant environ 4 pour cent de la déforestation totale entre 1990 et 2000 et moins de 0,4 % entre 2000 et 2010.

Le manque de production agricole, bénéfique à la conservation des forêts et à la réduction des émissions de perspective UTCATF, est défavorable à la sécurité alimentaire, à la souveraineté nationale et à diversification de l'économie.

Le potentiel agricole du Gabon est actuellement sous-exploité, mais pourrait être développé pour augmenter les cultures vivrières pour le marché national et développer les cultures de rente comme source de création d'emplois et de croissance économique. L'un des objectifs majeurs du Plan Stratégique Gabon Emergent est de « valoriser le potentiel agricole et garantir la sécurité alimentaire de ses citoyens ». Le PSGE présente un plan de l'expansion agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et se développer en tant qu'exportateur de produits agricoles. Le plan comprend neuf activités principales pour la création de terres agricoles et la construction infrastructures pour raffiner les produits et créer un accès aux marchés pertinents.

Depuis 2010, avec le développement du programme de développement agricole, et l'émergence du secteur agro-industriel qui en résulte, la déforestation liée à la production agricole est en hausse, représentant près de 20% de la déforestation brute dans le pays entre 2010 et 2015.

- **Facteur 2. Extraction du bois**

Avec près de 24 millions d'ha de forêt dense, la production de bois a tenu un rôle historique fort au Gabon. En effet, le secteur forestier a été la principale source d'activité économique du pays jusqu'en 1968, lorsque l'industrie a été supplantée par le pétrole brut comme source de devises. La littérature révèle l'expansion des concessions forestières entre les années 1950 à 2008. En 1957, moins de 10 pour cent des forêts gabonaises étaient attribuées en tant que concessions forestières. On notera en 2008 que les concessions forestières couvraient plus de la moitié des forêts du pays. Les premières entreprises opérant dans le secteur récoltaient principalement une seule espèce, l'okoumé, et pratiquaient des opérations sélectives et de haute qualité, abattant en moyenne un arbre par hectare. C'est au milieu des années 80 que les opérateurs commenceront à extraire une plus grande variété d'essences de bois durs et avec pour corolaire l'augmentation de la dégradation des forêts.

Avant l'adoption du Code forestier en 2001, l'exploitation forestière n'était pas soumise à la planification et l'exploitation forestière était un moteur important de la dégradation des forêts et, dans une certaine mesure, de la déforestation.

Le cycle historique de l'exploitation forestière a suivi un schéma selon lequel, les grandes entreprises (principalement européennes), dotées du capital et de la capacité de construire des routes et des camps de base, se sont vu attribuer des permis, ont extrait le bois le plus précieux, puis ont abandonné leurs concessions pour de nouveaux permis de forêt inexploitée.

Des entreprises de taille plus modeste ont remplacé les plus gros exploitants, entretenant le réseau routier laissé pour compte et extrayant progressivement des arbres et des espèces de moindre valeur.

Ce modèle d'exploitation a entraîné des cycles de récolte relativement courts (10 à 15 ans) et des dommages forestiers résiduels élevés. *Le Gabon voit un grand potentiel pour accroître la productivité forestière et réduire les émissions, grâce à une meilleure compréhension du rôle de la dégradation dans le profil d'émission du pays et en améliorant la technologie et les méthodologies dans le secteur. Ce point sera plus détaillé sur les intentions du Gabon d'améliorer ce secteur tant sur le plan économique qu'environnemental.*

- **Facteur 3. Extraction de bois de feu**

En raison de la petite taille de la population par rapport aux ressources forestières disponibles, de la faible densité de population en milieu rural et de l'utilisation dominante du gaz pour cuisiner en milieu urbain, le bois de chauffage n'est pas un facteur important de dégradation des forêts ou de déforestation en milieu urbain. Gabon.

La production annuelle de bois de feu au Gabon était estimée en 2009 à environ 1,1 M $m^3$, soit 776 000 tonnes. Cette production correspond à une extraction de bois de feu à environ 0,03 tonne par hectare par an -- bien inférieur à l'augmentation nette annuelle moyenne pour les forêts afro-tropicales de 3,1 tonnes (Penman et al. 2003). En milieu urbain, où vivent 85 % de tous les Gabonais, il existe un accès fiable aux alternatives au bois de feu. 62,3% des ménages gabonais utilisent le gaz pour cuisiner, alors que seulement 34,1% dépendent du bois de feu (Daurella et Foster 2009). Un marché du charbon de bois et du bois mort, bien que limité, existe au Gabon. Les produits sont principalement consommés par les ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter le gaz et en période de pénurie de gaz.

- **Facteur 4. Expansion des infrastructures**

L'expansion des infrastructures minières, industrielles et de transport entraîne inévitablement la déforestation dans les pays à forte couverture forestière comme le Gabon. Cependant, aucune quantification précise de cette déforestation n'est actuellement disponible.

Une analyse détaillée des taux de déforestation en 1990, 2000 et 2010 permet des estimations approximatives de la déforestation liée au développement des infrastructures, mais leur précision est probablement faible. Entre 1990 et 2000, la déforestation liée au développement des infrastructures a représenté environ 6,9 pour cent de la déforestation totale observée - soit moins de 700 ha / an en moyenne. L'abandon des infrastructures minières sur la même période s'est traduit par un reboisement naturel d'environ 65 ha / an en moyenne. Entre 2000 et 2010, le développement des infrastructures a représenté environ 7,8 pour cent de la déforestation totale observée (NCC, 2012). Entre 2010 et 2015, la construction du barrage du Grand Poubara a entraîné environ 4 288 ha de déforestation.

Au regard du potentiel identifié dans ce secteur encore sous exploité, la mise en exécution des plans de développement des projets pourraient avoir un impact considérable sur la déforestation, il s'agit notamment de l'uranium autour de Franceville par la COMUF, le manganèse de Moanda par la COMILOG, du fer de Bélinga, des carbonatites de Maboumine à Lambaréné, de la mine d'or de Bakoudou, du manganèse de Ndjolé et le fer de Milingui.

- **Facteur 5. Gouvernance foncière et aménagement du territoire**

Le gouvernement gabonais reconnaît l'utilisation et la planification des terres et de l'eau comme des éléments fondamentaux et transversaux de son développement national - essentiels pour promouvoir une gestion avisée des biens mondiaux tels que le carbone et la biodiversité. Pendant

des décennies, le processus d'attribution des terres au Gabon était en grande partie imprévu et non optimisé. Les services administratifs travaillaient indépendamment les uns des autres, allouant souvent la même parcelle de terrain à des usages multiples et mutuellement exclusifs - 52% de la superficie terrestre est allouée à une seule activité, 31% à deux activités, 4% à trois activités, 1 pour cent à quatre activités ou plus, et 12 pour cent n'est pas alloué.

Le chevauchement des allocations de terres a entraîné plusieurs défis juridiques et techniques pour le gouvernement et, s'il se poursuit, pourrait entraîner une dégradation et une déforestation importantes du domaine forestier. Pour que le Gabon gère efficacement les profils économiques, environnementaux et climatiques des facteurs de déforestation et de dégradation, il faut identifier l'état et le chevauchement des utilisations actuelles des terres (et la formalisation du processus de planification de l'utilisation des terres). Cette logique anime la focalisation significative sur l'aménagement du territoire dans le cadre du NIF (National Investment Framework/Cadre d'Investissement National) initié entre les bailleurs de CAFI et le Gabon.

- **Facteur 6. Données démographiques**

Le Gabon compte environ 1,8 million d'habitants, avec une densité de population de 6,7 habitants / km2 et 87% de la population totale résidant dans les zones urbaines en 2015. La croissance démographique n'a cessé de décliner depuis 1980 et, par rapport aux autres pays de la sous-région, est faible environ 2,2 pour cent par an en 2015. *La croissance démographique ne représente pas actuellement un moteur sous-jacent majeur de la déforestation et de la dégradation des forêts au Gabon. Le Plan National d'Utilisation des Terres et le Système d'Observation National des Ressources Naturelles et de la Forêt sont des mécanismes par lesquels le Gabon accumulera en permanence des données spatiales sur la répartition et les impacts de la population humaine et des activités à travers le pays.*

### c) Analyse-diagnostique dans le cadre de la formulation de la politique forestière

Le cadre actuel et prospectif de la politique du secteur forestier gabonais se présente tel qu'illustré aux Tables 13, 14 et 15.

**Tableaux 13** : *Cadre actuel et prospectif de la politique du secteur forestier gabonais*

| Rubriques | Cadre actuel | Cadre prospectif |
|---|---|---|
| Situation | **Loi 16/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise** (ayant | Avant-projet de code des eaux et forêts en République gabonaise transmis au parlement pour examen et adoption |

| | | |
|---|---|---|
| | fait l'objet de la prise de plusieurs textes d'application) | |
| Domaines | Eaux, Forêts, Bois, Biodiversité | Eaux, Forêts, Bois, Biodiversité |
| Autres domaines couverts par le ministère | Mer, Environnement, Objectifs de Développement Durable, Climat, Affectation des Terres | |
| Axes techniques | • Gestion durable des forêts<br>• Conservation des écosystèmes et leur biodiversité<br>• Transformation plus poussée du bois | • Gestion durable des forêts<br>• Transformation et industrialisation de la filière forêt-bois<br>• Gestion durable de la faune et des Aires Protégées<br>• Gestion durable des écosystèmes Aquatiques |

**Tableau 14** : *Cadre prospectif de l'avant-projet de code des eaux et forêts*

| Secteur technique | | Secteur technique |
|---|---|---|
| 1. Gestion durable des forêts<br>• Concessions forestières<br>• Aménagement forestier<br>• Exploitation forestière<br>• Développement des forêts communautaires<br>• Développement de plantations forestières et villageoises<br>• Restauration des paysages<br>• Maitrise du déboisement, de la conversion et de la dégradation des forêts<br>• Chaines vertes d'approvisionnement légales et durables des bois (traçabilité, certification) | | **2. Transformation et industrialisation filière forêt-bois**<br>Transformation du bois<br>Rebus du bois et de leur valorisation<br>Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre/PFNL<br>Commerce du bois, des rebuts du bois et des PFABO/PFNL<br>Domaines Industriels du Bois ou Hub logistique<br>Outils de surveillance des marchés du bois (bourse du bois)<br>Chaines vertes d'approvisionnement légales et durables des bois (traçabilité, certification) |

| | | |
|---|---|---|
| 3. Gestion durable de la faune et des Aires Protégées<br>• Gestion durable de la faune sauvage<br>• Gestion durable des aires protégées<br>• Gestion durable des unités de conservation | | **4. Gestion durable des Écosystèmes Aquatiques**<br>Accès aux écosystèmes aquatiques<br>Connaissance du patrimoine hydrique<br>Exploitation, de l'aménagement et de la restauration des Écosystèmes Aquatiques continentaux<br>Protection et de la surveillance des écosystèmes aquatiques continentaux<br>Servitudes relatives aux écosystèmes aquatiques continentaux<br>Dispositions spécifiques aux écosystèmes aquatiques littoraux et marins |

**Tableau 15** *: Cadre prospectif des mesures spécifiques du secteur forestier*

| Secteur technique | | Secteur technique |
|---|---|---|
| 1. Gestion durable des forêts<br>Concessions forestières<br>Aménagement forestier<br>Exploitation forestière<br>Développement des forêts communautaires<br>Développement de plantations forestières et villageoises<br>Restauration des paysages<br>Maitrise du déboisement, de la conversion et de la dégradation des forêts<br>Chaines vertes d'approvisionnement légales et durables des bois (traçabilité, certification) | | **2. Transformation et d'industrialisation de la filière forêt-bois**<br>Transformation du bois<br>Rebus du bois et de leur valorisation<br>Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre/PFNL<br>Commerce du bois, des rebuts du bois et des PFABO/PFNL<br>Domaines Industriels du Bois ou Hub logistique<br>Outils de surveillance des marchés du bois (bourse du bois)<br>Chaines vertes d'approvisionnement légales et durables des bois (traçabilité, certification) |

| | | |
|---|---|---|
| 3. Gestion durable de la faune et des Aires Protégées | | 4. Gestion durable des Écosystèmes Aquatiques |
| Mer | | 6. Environnement et Climat |
| 7. Objectifs de Développement Durable | | 8. Affectation de terres |

### d) La pauvreté en milieu rural

Le Gabon traverse depuis quelques années une situation économique difficile après les années de relative prospérité liée au boom pétrolier des années 1970. Ces difficultés économiques ont entrainé une paupérisation de certaines tranches de la population. C'est dans ce contexte que le pays a formulé le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) visant à placer le pays sur la rampe du développement à l'horizon 2025. L'atteinte de cet objectif passe par la transformation de plusieurs facettes actuelles du pays, en particulier une réduction drastique de la pauvreté au-delà des niveaux fixés par les OMD. Aussi est-il nécessaire de disposer dès maintenant de données fiables et à jour pour :

- Mesurer le niveau et l'intensité de la pauvreté ;
- Dresser le profil des ménages et des personnes pauvres ou vulnérables à la pauvreté ;
- Cartographier la pauvreté de manière fine afin d'identifier les poches de pauvreté pour un ciblage plus efficient des actions de lutte contre ce phénomène ; et
- Cerner l'impact de la pauvreté sur des phénomènes tels que la mortalité des enfants, la scolarisation, les comportements procréateurs, la migration.

Classement des ménages et de la population selon le niveau de vie au Gabon un ménage sur trois est pauvre, soit 150.000 ménages. La situation est pire en milieu rural où 75 % des ménages vivent dans la pauvreté non-monétaire. Un peu plus des deux tiers des ménages gabonais sont non pauvres et le reste soit le tiers vit dans la pauvreté non-monétaire. Ce chiffre est un peu plus faible que celui de l'EGEP qui tournait autour de 3 A noter que l'extrême pauvreté touche plus de 5.500 ménages.

**Tableau 16** : *Classement des ménages ordinaires par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence*

| Niveau de pauvreté | Nombre de ménages Rural | %de ménages Rural |
|---|---|---|
| Non pauvres | 15 101 | 25,0 |
| Pauvres | 42 168 | 69,9 |
| Très pauvres | 3 056 | 5,1 |

| | | |
|---|---|---|
| Total | 60 325 | 100 |

Source : DGS (2015), RGPL de 2013

Ainsi, les problèmes de déforestation ne peuvent pas être dissociés de la pauvreté en milieu rural d'autant plus que REDD+, par les mesures de « garanties », doivent engendrer des avantages supplémentaires.

L'on escompte potentiellement un allègement de la pauvreté, la protection de droits des communautés locales, une amélioration des moyens de subsistance communautaires, le transfert de technologie, l'usage durable de ressources forestières et la conversation de la biodiversité. Les principaux déterminants de la pauvreté en milieu rural gabonais sont le foncier, les activités agricoles, l'environnement et la déforestation. Si ces déterminants de la pauvreté rurale ne sont pas adressés, les stratégies pour la REDD+ seraient vouées à l'échec.

### e) Analyse des aspects légaux, politiques et institutionnels

#### i. Contexte

Le Gabon dispose d'un corpus juridique solide assis sur les politiques sectorielles (eaux, forêts, bois, conservation, agriculture, foncier, infrastructures, social. Il nécessite parfois d'être enrichi sur les évolutions juridiques des instruments internationaux. Le pays a adhéré aux principales conventions internationales environnementales et sociales. La transposition au droit gabonais (prise de lois, décrets, arrêtés) s'inscrit dans une approche d'amélioration continue à cause de certaines difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre sur le terrain des dispositions techniques de certaines initiatives (Ex : processus REDD+, changements climatiques, etc.).

Afin de s'assurer de la compatibilité des normes environnementales et sociales des cadres juridiques au plan national et international (*notamment les standards de sauvegardes utilisés par la Banque Mondiale, Administrateur du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier, FCPF*), une analyse du cadre juridique et interprétation des sauvegardes de Cancún conformément au contexte national du Gabon a été faite et présentée en novembre 2020 dans le premier résumé d'informations sur la prise en compte et le respect des sauvegardes REDD+ (sauvegardes de Cancun (SOI) soumis à la convention cadre des nations unies contre les changements climatiques (CCNUCC).

Pour une question de cohérence, la SOGEVAL tiendra compte de cette interprétation dans le cadre de la production du CGES, en lien avec le nouveau cadre de gestion environnemental de la Banque Mondiale.

### ii. Constat

En perspective de la mise en œuvre de la REDD+, la R-PP du Gabon prévoit la réalisation d'une revue du cadre juridique et institutionnel du secteur forestier afin de corriger les lacunes existantes et permettre une intégration des mesures de sauvegardes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets dédis.

Celle-ci consistera en une analyse des politiques, lois et règlements en lien avec la REDD+, à leur mise à jour et si nécessaire au développement de nouveaux textes car un cadre juridique propice à la REDD+ est une condition de succès de la mise en œuvre de la REDD+ et assure l'accès aux paiements basés sur les résultats.

En vue de la transposition des exigences internationales découlant de la CCNUCC dans le droit national des pays forestiers, en fonction de leur situation propre, il appartient aux pays adhérant à la REDD+ d'adapter leur cadre juridique afin de promouvoir la REDD+ à travers l'adoption d'objectifs en matière de gestion durable des forêts, la mise en place de mécanismes incitant les efforts REDD+ et en limitant ou pénalisant les activités qui vont à l'encontre des objectifs REDD+. Les aspects juridiques étant fortement liés à la bonne gouvernance, le succès de la REDD+ dépend aussi de la manière dont le cadre juridique répond plus globalement aux défis de la gouvernance.

Si des cadres juridiques bien conçus en vue de la REDD+ favorisent le développement optimal de cette initiative au niveau national, leurs effets pourraient aussi se répercuter dans d'autres secteurs liés à la forêt tels que l'agriculture ou l'eau. Une plus grande coordination intersectorielle est également requise pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, lois et règlements étant donné que les facteurs de déboisement et de dégradation des forêts se trouvent dans plusieurs secteurs.

Il apparait que les éléments sommaires du cadre institutionnel et juridique à prendre en compte dans le cadre de l'EESS sont les suivants :

### iii. Rappel des recommandations

Il s'agissait à travers les différentes analyses, de définir au niveau national le cadre le plus adéquat en soutien au processus national REDD+ et à l'opérationnalisation de la future stratégie nationale REDD+ du Gabon. Lors des consultations avec les parties prenantes, plusieurs thèmes REDD+ ont été partagés. Ces recommandations portent à la fois sur les aspects de la REDD+ considérés comme prioritaires par les parties prenantes consultées mais également sur celles formulées dans le cadre de la R-PP, du premier résumé d'informations, du PSGE et du PAT 2021-2023.

**Au plan des politiques des secteurs forestiers et agricoles :**

(i) Gérer durablement les forêts gabonaises et positionner le Gabon comme un leader mondial des bois tropicaux certifiées ;

(ii) Développer le potentiel agricole du pays et assurer la sécurité alimentaire ;

(iii) Améliorer l'écosystème de l'amont forestier à travers la mise en place d'une administration performante, le renforcement de la légalité de l'industrie forestière et promouvoir la gestion durable de la Forêt Naturelle ;

(iv) Etablir 300.000 hectares des plantations d'espèces à croissance rapide à travers la mise en place d'un ensemble de mesures pour permettre un rythme de plantation soutenu (~70 000 hectares par an) et encourager le plein développement des filières gabonaises MDF, contreplaqué et panneaux de particule et la mise à niveau la logistique pour permettre le transport du bois aux zones de transformation et d'exportation ;

(v) Améliorer le cadre des politiques sectorielles concernés par la déforestation et la dégradation des forêts;

(vi) Renforcer la gouvernance forestière;

(vii) Améliorer la gestion durable et l'utilisation efficace des terres à travers le PNAT;

(viii) Dynamiser la collaboration sectorielle pour faciliter la sécurisation foncière dans plusieurs activités liées au processus REDD+.

(ix) Favoriser le développement accru des procédés de 2ème et 3ème transformation industrielle, à forte valeur ajoutée à travers l'augmentation de la transformation au 2ème et 3ème niveau de bois issue des forêts naturelles et des plantations, l'amélioration de l'efficacité et de la traçabilité de la transformation et l'amélioration de la connaissance du bois et promouvoir l'utilisation des espèces non exploitées.

### iv. Pistes d'actions pour l'amélioration du cadre juridique

Ces pistes d'actions ont un lien avec les questions relatives aux définitions et à la terminologie du secteur forestier en général et à la déforestation et la dégradation des forêts, au renforcement des capacités des parties prenantes, la politique forestière et des autres politiques sectorielles connexes (foncier, agriculture, mines, etc.), principes de partage juste et équitable des bénéfices, les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, la stratégie des inspections et contrôles en milieu

forestier, l'engagement, l'implication et la participation des parties prenantes, les mécanismes de dénonciation, de recours et règlements de conflits, le partage des bénéfices de la REDD+ issus des paiements basés sur les résultats et la distribution des bénéfices, la coordination institutionnelle pour assurer le suivi en matière de gouvernance, la politique foncière intégrant les droits des usagers coutumiers.

### f) Évaluation des lacunes institutionnelles actuelles et des opportunités relatives à la résolution des problèmes environnementaux et sociaux en milieu forestier

Les différents diagnostics déjà réalisés, ayant permis d'esquisser le Rappel des recommandations décrites à la sous-section 5.2.3 identifient les lacunes majeures au plan institutionnel qui nuisent à la gestion durable de la ressource forestière.

Le manque de coordination entre les secteurs forestier et foncier

Le manque de coordination entre les secteurs forestier et Agricole

La non continuité des administrations

L'ineffectivité de la décentralisation des pouvoirs et des moyens vers le niveau local

Les opportunités relatives à la résolution des problèmes environnementaux et sociaux en milieu forestier pourraient consister en:

### g) Questions environnementales et sociales à considérer

Au terme du descriptif ci-dessus, les questions environnementales, sociales et institutionnelles à considérer peuvent se résumer comme suit:

#### i. Considérations institutionnelles (Législation et revue de politiques)

- Evaluation pour déterminer des arrangements institutionnels appropriés pour la REDD+ (mandat, rôle et capacité des institutions gouvernementales et non gouvernementales, y compris les institutions locales et traditionnelles et capacités d'aborder des questions de développement social);
- Lois, règlements et politiques applicables ou se relient à tous les efforts nécessaires pour réduire des émissions de carbone, assurant le partage équitable des bénéfices et respectant les droits et modes de vie traditionnels, y compris les dispositions appropriées et les traités internationaux ;

- Autres instruments pertinents auxquels le pays doit se conformer pour que la REDD+ soit mise en application. Par exemple les traités ou ententes relatifs aux changements climatiques, à la biodiversité et aux droits des peuples autochtones ;
- Décisions appropriées qui pourraient avoir un impact sur REDD+, y compris les décisions des tribunaux internationaux.

**ii. Considérations environnementales**

- Les biens (marchandises) et les services fournis par les forêts (des produits de bois de construction et de non-bois de construction, des médecines, conservation de la diversité biologique, protection de ligne de partage des eaux, etc...);
- Mitigation des causes menant à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- Valeur économique estimée des biens issus de la forêt et de la perte par la déforestation et la dégradation de services environnementaux ;
- Utilisation des ressources de la terre et des forêts.

**iii. Considérations sociales**

- Evaluation pour déterminer des consultations culturelles appropriées avec la participation des peuples autochtones, des communautés locales et d'autres dépositaires y compris l'identification des parties prenantes pour la REDD+ ;
- Analyses et études de diagnostic sur les peuples autochtones, la population locale incluant l'évaluation de la pauvreté, les pratiques traditionnelles de vie et activités économiques alternatives soutenables, les mécanismes communautaires traditionnels pour partager les bénéfices avantages y compris les questions de genre de capitaux propres, la prise de décision traditionnelle et mécanismes usuels de résolution de conflits ;
- Préparation de rapport sur le statut des terres et les droits à la terre (utilisation traditionnelle de la terre ; l'ampleur d'intitulé et statut des terres), évaluation des impacts des initiatives de notation, d'extraction et de reboisement et analyse diagnostique sur d'autres dépositaires (tels que des mineurs à échelle réduite), évaluation des impacts sur leurs vies dues à la restriction d'accès aux ressources naturelles et évaluation des activités alternatives soutenables.

## VI. EBAUCHE DES OPTIONS STRATEGIQUES

### a) Options identifiées dans la R-PP

Les options stratégiques de la REDD+ proposées dans la R-PP du Gabon ont été discutées lors des consultations des parties prenantes. Elles sont présentées dans le tableau 17.

**Tableau 17** : *Options stratégiques de la REDD+ proposées dans la R-PP du Gabon*

| Facteurs de la D&D | Options stratégiques REDD+ |
|---|---|
| 1. Expansion agricole | • Intégration des principes de développement durable et de protection de l'environnement ;<br>• Développement du potentiel agricole du pays et assurer la sécurité alimentaire. |
| 2. Extraction du bois | • Gestion durable des forêts gabonaises et positionnement du Gabon comme un leader mondial des bois tropicaux certifiés ;<br>• Utilisation de plusieurs techniques de récolte à faible impact et soumission des plans de gestion de 30 ans ;<br>• Restrictions à l'exportation de grumes entières et obligeant les opérateurs à transformer le bois dans le pays ;<br>• Soutien, exigé par le PSGE pour la réforme du secteur forestier, des entreprises qui détiennent des permis d'exploitation dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de gestion ;<br>• Mettre fin, selon le FLEGT, à l'exploitation forestière illégale et à la corruption associée, qui mettent en péril les engagements des pays en matière de développement durable et d'atténuation du changement climatique ;<br>• Contrôle de la gestion forestière pour assurer le respect de toutes les lois et réglementations qui régissent l'attribution des permis d'exploitation ;<br>• Promotion et reconnaissance de la foresterie communautaire ; |
| 3. Extraction de bois de feu | Pas d'option stratégique en raison du fait qu'elle n'est pas considérée comme facteur important de D&D au regard de son caractère artisanal actuel et l'ampleur limitée de cette activité au Gabon. |
| 4. Extension des infrastructures | • Finalisation du processus du PNAT du Gabon qui permettra de minimiser les effets du développement des infrastructures du |

| | |
|---|---|
| | secteur minier conformément à la politique de diversification du portefeuille économique du pays, définie dans le PSGE au sein de son pilier « Gabon industriel »;<br>• Renforcement de l'application des études d'impacts sur l'environnement préalable à la mise en œuvre des projets d'infrastructures (à l'exemple du secteur minier);<br>• Révision du Code minier, en mettant l'accent sur l'importance d'assurer le traitement local des ressources minérales, le respect de normes et de contrôles environnementaux élevés et le respect des droits humains et des communautés locales, telle qu'exigée par le PSGE;<br>• Mise à jour du Plan Directeur National des Infrastructures, créé en 2012, qui définit une stratégie pour établir des orientations nationales « respectueuses à la fois des engagements environnementaux de l'État et répondant aux objectifs de développement économique »; |
| 5. Gouvernance foncière et aménagement du territoire | • Mise en place d'un nouveau modèle de développement durable à travers le développement du programme phare - Planification stratégique et aménagement du territoire - du PSGE dont le PNAT est considéré comme l'une des étapes incontournables ; |
| 6. Données démographiques | Pas d'option stratégique en raison de la faible concentration humaine en zone rurale ayant une pression négligeable sur les forêts |

### i. Options stratégiques et actions REDD+ retenues dans le CIN/CAFI

Le Gouvernement du Gabon et CAFI partagent l'idée que les forêts et leur utilisation, conservation et bon fonctionnement sur le long terme représentent un réel potentiel de développement holistique sobre en carbone. Le Gabon s'est engagé dans un processus de développement durable et « vert », stratégique et de haut niveau. L'approche plurisectorielle du développement durable que le pays a adoptée reflète la théorie du changement de CAFI.

Le Cadre National d'Investissement (CNI) du Gabon, présenté au Conseil d'administration de CAFI et finalisé en juin 2017 sur base de ses recommandations, vise à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, de conservation et d'atténuation des effets du changement climatique, au travers de deux résultats :

■ **Optimiser et adopter le plan d'affectation du territoire (PNAT),** sur la base d'informations robustes alliées à un processus pluriministériel inclusif, sera le premier résultat du Plan. Une attention particulière sera accordée à une cartographie participative de l'utilisation des ressources par les communautés locales, aux consultations du public et à la participation à la planification de l'utilisation des terres, ainsi qu'à l'optimisation de l'affectation des terres pour l'agro-industrie et les petits exploitants, conformément à la CND du Gabon.

■ **Finaliser un système d'observation des ressources naturelles et des forêts rigoureux et à long terme**, qui comprendra observations spatiales et relevés de terrain. Son objectif principal sera de permettre de surveiller simultanément 1) la santé des écosystèmes forestiers 2) la diversité de la flore et de la faune 3) les prestations de services des écosystèmes (séquestration du carbone, biodiversité et sécurité alimentaire), afin d'évaluer les impacts des décisions relatives au changement climatique et à la planification de l'utilisation des terres pour chacune de ces variables.

Le 27 juin 2017, CAFI et le Gabon, ont signé une Lettre d'intention. Celle-ci démontre la détermination du pays à honorer ses engagements sous l'Accord de Paris pour le climat, donnant au Gabon les moyens de réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025, comparé à 2005 (comme attendu dans sa Contribution Nationale Déterminée prochaine). La Lettre d'intention est articulée autour de trois objectifs, qui reprennent ceux du Cadre National d'Investissement :

- La mise en œuvre du PNAT ;
- Un système national d'observation des ressources naturelles et des forêts pleinement opérationnelles ;
- Améliorer la gouvernance forestière inclusive et déployer des efforts pour maintenir la séquestration de carbone par les forêts et réduire les émissions dues à la dégradation.

Ces objectifs seront atteints notamment en préservant toutes les forêts à haut stock de carbone (HVC) et de haute valeur de conservation (HCS) ; en introduisant un plafond permanent sur la superficie des forêts non-HSC/HVC convertissables ; en réduisant les superficies sous concession d'exploitation forestière ; et en luttant contre l'exploitation forestière illégale.

### ii. Portait de la future stratégie nationale REDD+ Gabon (options stratégiques, programmes, composantes, activités)

La REDD+ préconise deux (2) catégories d'options stratégiques, à savoir, des **options stratégiques transversales** concernant les politiques et institutionnelles traitant des causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts et les **options stratégiques sectorielles** traitant des options d'investissement regroupées par secteurs (foresterie, agriculture, infrastructures, mines). L'analyse approfondie des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts a permis de proposer une première ébauche des options stratégiques capables de lutter contre les facteurs identifiés.

Cette gamme d'options stratégiques à ensuite été affinée et adaptée. Ces options stratégiques visent à améliorer la gestion durable des forêts et des terres, de développer les chaînes de valeur forestières et agricoles et à améliorer la gouvernance de la filière forêt-bois. Ces options ont été soumises pour discussion et amélioration par les parties prenantes consultées dont les avis, commentaires et contributions ont été requis, permettant ainsi de structurer le cadre conceptuel de la stratégie nationale REDD+ du Gabon non encore élaborée.

**Options transversales :** elles traitent des causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts et incluent :

- le renforcement de la gouvernance à travers la mise en œuvre des lois existantes, les réformes des politiques sectorielles, la cohérence, la coordination, et la participation de toutes les parties prenantes à la prise de décision sur l'utilisation des terres;
- L'amélioration de la gestion des terres à travers le renforcement et la promotion d'un cadre politique national et l'aménagement des utilisations des terres dans les paysages forestiers et agropastoraux ;
- le renforcement de la sécurité foncière, de l'approche genre et de l'équité sociale;
- la promotion de paiement pour les services environnementaux (PSE) pour encourager la conservation des forêts et des stocks de carbone dans les communautés et les zones villageoises, ainsi que dans les fermes/parcelles familiales et individuelles;
- la création d'un environnement propice à la mobilisation des ressources financières des secteurs public et privé pour la mise en œuvre de la REDD+.

**Options sectorielles (Options d'investissement) :** elles sont regroupées par secteurs (foresterie, agriculture, infrastructures et mines) ayant un impact important sur le secteur forestier tel que regroupé au tableau 18. Pour ce qui concerne les secteurs productifs (agriculture, foresterie), les options stratégiques décrites comprennent de nombreuses chaînes de valeur.

**Tableau 19 :** *Options stratégiques sectorielles de la REDD+ proposées*

| Secteurs | Axes stratégiques |
|---|---|
| Foresterie | Amélioration des politiques, des règlements et des normes pour la gestion durable des forêts ainsi que leur application |
| | Amélioration de l'organisation du secteur forestier dans le domaine forestier non permanent |
| | Promotion d'une politique intégrée des paysages forestiers à usages multiples au Cameroun |
| | Amélioration de l'approvisionnement en bois de feu des forêts naturelles extérieures (plantations) et mise en œuvre d'une politique nationale de plantation forestière et restauration des paysages forestiers |
| | Promotion des entreprises d'exploitation forestière et des forets communautaires à travers une assistance technique et financière et le renforcement des capacités des PMEF |
| Agriculture | Promotion de l'utilisation de standards de certification tels que la RSPO pour l'industrie agro-industrielle conduisant à la déforestation et dégradation des forêts dans le cadre de la fabrication de produits spécifiques tels que le palmier à huile, le bois, le cacao, l'hévéa, etc. |
| | Surveillance indépendante des systèmes de certification pour la vérification de la conformité aux normes tout au long de la chaîne de valeur (Système de vérification et de traçabilité) |
| | Fourniture des conseils sur les bonnes pratiques qui améliorent les rendements durables / réduisent la déforestation, promotion et distribution de variétés améliorées de semis et protection de l'environnement |
| | Faire adopter aux agriculteurs des pratiques vertueuses à faible émission et des systèmes de production amélioré à fort rendement réduisant la déforestation et la dégradation des forêts à travers des financements et autres incitations abordables et soutien technique |
| | Formations techniques des jeunes qui se destinent à l'agriculture, élevage et distribution des intrants de qualité et spécialisation de ces derniers aux chaînes de valeur artisanales suivantes (hévéa, coton, café, cacao, banane plantain, manioc, maïs, palmier à huile, etc.) |

| | |
|---|---|
| Mines | Application des sauvegardes environnementales et sociales rigoureuses à tous les projets qui entraînent la déforestation durant la conception, la mise en œuvre et l'exploitation |
| | Compensation de la demande de conversion forestière inévitable sur la base des estimations des émissions totales de GES résultant des changements directs dans l'utilisation des sols, ainsi que de la mise en service et de l'exploitation des mines et de toutes ses composantes (port, chemin de fer, etc.). |
| | Formation et certification des entreprises ayant les compétences nécessaires pour analyse des impacts sur les forêts et les stocks de carbone, qui peuvent évaluer les flux de carbone et les mesures de compensation appropriées. |
| Infrastructures | Evaluation correcte des impacts ex ante des investissements dans le secteur de transport |
| | Surveillance du respect des plans d'aménagement du territoire, la protection et la gestion des forêts conformément aux plans de zonage approuvés |
| | Renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles avec des ressources humaines adéquatement formées et équipées, en particulier au niveau décentralisé pour assurer la bonne application des activités de suivi et de contrôle. |
| | Amélioration des normes pour l'établissement et le développement des infrastructures de transport et d'exploitation minière |
| | Élaboration d'un cadre politique et juridique pour l'atténuation environnementale / les compensations de carbone des projets d'investissement dans les zones boisées. |
| | Développement des infrastructures dans des zones de savanes pour exploiter leur potentiel d'augmentation de la production agricole et réduire ainsi la pression sur les forêts |

Tenant compte des principales causes de la déforestation et dégradation anthropiques au Gabon (expansion de l'agriculture, extraction du bois, extension des infrastructures, gouvernance foncière et aménagement du territoire) d'une part, et des cinq (5) catégories d'activités de la REDD+ (réduction des émissions dues à la déforestation, réduction des émissions dues à la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation des stocks de carbone forestier, renforcement des

stocks de carbone forestier) d'autre part, le portrait-robot de la stratégie nationale REDD+ Gabon à élaborer est présenté au tableau 19.

**Tableau 20** *: Portrait-robot de la stratégie nationale REDD+ Gabon à élaborer*

| Rubriques | Description |
|---|---|
| Vision stratégique du secteur forestier | Améliorer la productivité la filière forêt-bois, la diversification et élargissement des débouchés |
| Principes de la stratégie nationale REDD+ Gabon | Respect des principes dont la règle de droit, la qualité de vie individuelle, l'équité et la solidarité sociale, la souveraineté et l'équité dans le développement, l'homogénéité, l'internalisation des coûts, la production et la consommation responsables, l'efficacité économique, le partage et l'accès aux connaissances, la sauvegarde et de protection de l'environnement, la protection du patrimoine culturel et des valeurs, la participation féminine, la promotion des savoirs traditionnels, la protection et la participation des communautés locales, préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la précaution, l'action préventive et corrective, le principe « pollueur-payeur », la coopération internationale. |
| But de la stratégie nationale REDD+ Gabon | Contribuera à la réduction des émissions de GES résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts, l'augmentation des stocks de carbone forestier, tout en améliorant les moyens d'existence des communautés locales, des populations autochtones et en assurant un partage des co-bénéfices et des effets des avantages non-carbone |
| Options stratégiques transversales | **Option 1 :** Former le capital humain aux métiers de la filière forêts-bois, aux contrôles et à la traçabilité du bois |
| | **Option 2 :** Améliorer et renforcer la gouvernance inclusive des secteurs concernés par la déforestation et la dégradation des forêts en soutien à la gestion et à l'utilisation efficace des terres |
| Options stratégiques sectorielles | **Option 3 :** Diversifier les sources d'énergies propres et alternatives et promouvoir l'économie verte et bleue |
| | **Option 4 :** Valoriser le potentiel agricole et garantir la sécurité alimentaire |
| | **Option 5 :** Gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical certifié |

| | |
|---|---|
| | **Option 6 :** Etablir des plantations d'espèces à croissance rapide pour augmenter les stocks de carbone et la valeur des forêts |
| Programmes | 1. Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts, à la conservation de la biodiversité et à l'économie des naturelles<br><br>2. Planification de l'utilisation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable et écologique pour le Gabon<br><br>3. Gouvernance des objectifs de développement durable<br><br>4. Promotion de l'agriculture et de l'élevage à base de pratiques à faible émission, de systèmes de production améliorés à fort rendement réduisant la déforestation et la dégradation des forêts<br><br>5. Amélioration de l'écosystème de l'amont forestier en soutien à la gestion durable des forêts, à la conservation de la biodiversité et à la promotion de la 2ème et 3ème transformation<br><br>6. Développement des plantations d'arbres |
| Composantes | Associées à chaque programme, illustré à la Table 22 |
| Activités | Associées à chaque composante, illustré à la Table 22 |

L'approche de mise en œuvre des mesures de mitigation est basée sur les programmes intégrés REDD+ comprenant plusieurs interventions transversales et sectorielles afin d'augmenter la productivité et la durabilité des secteurs de production. Six (6) programmes intégrés comprenant chacun une série d'interventions transversales et sectorielles visant à s'attaquer aux différents moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domaine forestier sont proposés.

Le Gabon pourrait tenir compte des programmes définis dans le cadre de ces options car chaque programme consiste en une série de composantes et d'activités spécifiques visant à réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, à promouvoir la restauration et l'aménagement des paysages pour la résilience et l'adaptation au changement

climatique. Les interventions auront lieu à différents niveaux : local (provincial), national et sous-régional à travers les départements, collectivités, ou les groupements de collectivités.

**Les options suggérées pourraient se greffer aux résultats issus de la méthodologie RIL-C qui reste pour le Gabon « l'élément fondamental pour la conception de la stratégie nationale de réduction des émissions qui va être appliquer à toutes les concessions forestières » lors de leurs opérations d'extraction de bois. C'est d'ailleurs sur cette méthodologie que va s'appesantir notre évaluation environnementale et sociale stratégique car la méthodologie RIL-C est considéré comme une vision politique, comme un programme visant à « réduire les émissions dans les concessions forestières ».**

### b) Méthodologie RIL-C/EFIR-C

L'article 6, alinéa 17 de la loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement définit l'évaluation environnementale comme « le processus systématique qui consiste à évaluer les possibilités, les capacités, les fonctions des ressources des systèmes naturels et systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général ainsi que de prévenir et gérer les impacts négatifs et les conséquences des propositions d'aménagement en particulier ».

Une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) est une étude « en amont » de la portée et de la nature des effets environnementaux et socioéconomiques potentiels issus de politiques publiques, plans et programmes dont elle vise à améliorer la formulation et d'évaluer (corriger le cas échéant) leur efficacité potentielle du point de vue du développement et leur durabilité. L'EESS est un processus continu, itératif et adaptatif, axé sur le renforcement des institutions et de la gouvernance. Elle s'appuie sur les systèmes existants d'évaluation et de gestion environnementale afin d'en accroître l'efficacité ».

Son objectif est d'améliorer la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies en étudiant leurs incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) ainsi que leur horizon temporel. Elle identifie des mesures propres à favoriser les incidences positives et éviter, réduire ou compenser toute incidences négatives pouvant être mise en évidence ou suspectée.

Au niveau mondial, pour les Nations-Unies, l'EESS est l'un des moyens de réaliser l'intégration des principes du développement durable dans les politiques nationales. L'EES est aussi nécessaire aux objectifs du plan d'application du sommet de Johannesburg (2002) qui souligne « *l'importance de cadres stratégiques et d'une prise de décision équilibrée, conditions fondamentales à l'obtention d'avancées vers les objectifs de développement* ».

Au niveau de l'OCDE (2006), l'EESS désigne « *des approches analytiques et participatives de la prise de décision stratégique qui visent à intégrer les considérations d'environnement dans les politiques, les plans et les programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations d'ordre économique et social* ». Ce type d'évaluation (EESS) vise notamment à ce que les financements des politiques publiques nationales et de coopérations transfrontalière ou internationales n'affectent pas négativement l'environnement (conformément aux principes du développement durable).

Au Gabon, l'article 29 de la loi n°007/2014 susmentionnée souligne que l'évaluation environnementale et sociale stratégique « vise à mesurer les impacts environnementaux des décisions prises dans les politiques, plans et programmes, et les études régionales ou sectorielles ». Dans cette optique, l'objectif de l'EESS est d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables en vue d'orienter les choix et la prise de décision et d'élaborer des documents cadre de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de REDD+. C'est donc l'instrument pour s'assurer de l'intégration des considérations environnementales et sociales dans la formulation et la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Il s'agit d'une démarche de sauvegarde permettant de s'assurer que des préoccupations environnementales et sociales sont prises en considération durant le développement et la mise en œuvre de la REDD+. Elle a pour but de permettre au commanditaire de prendre des décisions éclairées, qui respectent l'environnement et favorisent le développement durable. Elle fournit un cadre d'évaluation et vise l'augmentation des avantages en proposant des alternatives pour l'atténuation des impacts négatifs. Il s'agit en œuvre, d'évaluer des options stratégiques REDD+ afin d'intégrer la dimension environnementale et sociale, les projets REDD+ étant définis avec les parties prenantes lors du processus consultatif, en tenant compte des sauvegardes de Cancún.

Elle favorise un processus de planification basé sur les contributions des parties prenantes et la prise en compte des principaux problèmes environnementaux et sociaux recensés. Grâce à la consultation, les contraintes et opportunités sociales et environnementales sont identifiées, les résultats souhaités par les parties prenantes sont énoncés et des mesures (*politiques, juridiques, administratives, économiques, techniques et sociales*) formulées en faveur de la durabilité des interventions, de l'application des principes des sauvegardes de Cancun et notamment de celles de la Banque mondiale.

Dans le cadre de la formulation de sa stratégie nationale de réduction des émissions du carbone liées aux opérations d'extraction de bois, le Gabon pourrait tenir compte des options que nous avons préconisées mais, en revanche, il souhaite promouvoir la méthodologie RIL-C/EFIR-C
C'est la raison pour laquelle l'évaluation environnementale et sociale stratégique s'est focalisée sur ladite méthodologie.

L'évaluation environnementale et sociale, dans le cadre de l'analyse de la méthodologie RIL-C/EFIR-C est importante pour :

- La « prédiction avant exploitation des impacts ;
- L'évaluation après exploitation des impacts ;
- L'évaluation des impacts sociaux de l'exploitation forestière.

L'évaluation environnementale et sociale stratégique a été faite en fonction des trois différentes phases de l'exploitation forestières énoncées ci-dessus et qui ont été subdivisées en 12 principales étapes que sont :

- L'inventaire d'exploitation ;
- Les zones hors exploitation ;
- Le réseau routier et les parcs à grumes ;
- L'abattage contrôlé ;
- L'étêtage et l'éculage ;
- Le débusquage et le débardage ;
- Le tronçonnage, le marquage et le traitement du bois ;
- Le chargement et le transport du bois ;
- Les opérations post-exploitation ;
- La gestion des déchets ;

- La faune
- Le suivi et le contrôle des opérations.

En quoi consiste la méthodologie RIL-C/EFIR-C ?

La sous-section permet de faire un bref rappel historique relatif à l'avènement de la méthodologie, de saisir la définition et d'énoncer une description sommaire et les différentes thématiques concernées par ladite méthodologie.

### i. Avènement de la méthodologie RIL-C

Depuis la fin des années 1950, en raison de l'utilisation accrue de machines lourdes pour l'extraction du bois, l'impact de l'exploitation forestière sur les forêts tropicales a attiré l'attention des sylviculteurs et des gestionnaires forestiers. La prise de conscience croissante de la nécessité de protéger les fonctions des écosystèmes forestiers et de maintenir la diversité biologique dans les forêts de production a favorisé l'introduction de l'exploitation à impact réduit (RIL) dans diverses régions et en particulier dans les pays d'Asie du Sud-Est (Pinard et Putz, 1996 ; Sist et Bertault, 1997). Depuis le milieu des années 90, les lignes directrices RIL ont été produites par les organismes de recherche forestière et les départements forestiers (Dykstra et Heinrich, 1996 ; Durrieu de Madron *et al.,* 1998 ; Sist *et al.,*1998a ; Elias, 1999 ; Département des forêts de Vanuatu, 1997; Département des forêts de Sabah, 1998). Le RIL n'est pas seulement un outil pour réduire les dommages aux arbres résiduels, la perturbation des sols et les impacts sur la faune ; on s'attend également à ce qu'elle maintienne la capacité de production de bois et la biodiversité. Plus récemment, des outils de modélisation ont conduit à des prévisions de croissance et de rendement en fonction de l'intensité et des dommages de l'exploitation forestière (Ong et Kleine, 1995 ; Favrichon et Cheol, 1998 ; Favrichon *et al.,* in Press ; MacLeigh et Susanti, 2000).

La méthodologie RIL-C a été développée par The Nature Conservancy (TNC) et peut être utilisée dans le cadre d'un projet ou au niveau juridictionnel. La méthode RIL-C est applicable aux projets mettant en œuvre l'exploitation forestière à impact réduit (RIL) pratiques pour réduire les émissions de carbone (C).

L'efficacité des pratiques RIL-C et la comptabilisation des émissions réductions attribuables à ces pratiques, est évalué sur la base de leurs impacts post-récolte en mesurant un ensemble des paramètres dits d'impact. Quatre paramètres d'impact sont identifiés dans la version 1.0 (approuvée le 28 avril 2016) :

- Pourcentage moyen d'arbres abattus abandonnés dans la forêt

- pourcentage moyen de longueur de grumes abattues (hors grumes abandonnées) dans la forêt
- Nombre moyen d'arbres > 20 cm de diamètre à hauteur de poitrine (DHP) tués par débardage par ha (= [longueur moyenne en m piste de débardage par ha] × [nombre moyen arbres DHP > 20 cm tués par m de piste de débardage])
- Superficie de la route de transport et des couloirs de débarquement des grumes ($m^2$ par hectare).

### ii. Définition et description sommaire

L'Exploitation Forestière à Impact Réduit (RIL-C/EFIR-C) correspond à l'ensemble des mesures permettant de diminuer les impacts négatifs pour l'homme et l'environnement et d'optimiser la récolte en bois. L'EFIR-C ou la RIL-C se définit aussi comme :

- Un « ensemble de mesures touchant l'exploitation forestière et permettant **d'en diminuer les impacts négatifs** sur l'environnement forestier et pour l'homme ». ;
- Des « opérations de récolte de bois qui ont fait l'objet d'une **planification intensive et sont attentivement contrôlées** afin de réduire au minimum leurs impacts sur les peuplements et les sols forestiers ».

Globalement, ces mesures ont pour but de rationaliser et de maîtriser chaque étape de l'exploitation. Ainsi les différentes approches définitionnelles mettent en exergue en particulier les trois aspects principaux que sont :

- la minimisation des impacts liés aux opérations de récolte de bois ;
- la planification de ces opérations ;
- leur contrôle.

Cette méthodologie est applicable aux projets qui mettent en œuvre des pratiques d'exploitation à impact réduit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) (ci-après appelées pratiques RIL-C) dans un ou plusieurs des trois catégories de sources d'émissions de GES (c.-à-d. abattage de bois, débardage et transport). Pratiques RIL-C peut impliquer une gamme de pratiques améliorées d'exploitation forestière et de planification de la récolte, y compris, mais sans s'y limiter à, abattage directionnel, tronçonnage amélioré (pour permettre une plus grande récupération), récolte améliorée planification via l'inventaire avant récolte, la planification des pistes de débardage

et/ou le treuillage monocâble, et la réduction la largeur des routes de transport et la taille des débarquements de grumes.

L'efficacité des pratiques RIL-C et la comptabilisation des réductions d'émissions attribuables à ces pratiques, est évalué sur la base de leurs impacts post-récolte. Les réductions d'émissions sont prises en compte en appliquant une approche de méthode de performance, selon laquelle les réductions d'émissions (nettes de émissions de référence et émissions du projet) sont attribuées en fonction de la différence entre un ensemble crédit de référence pour chaque catégorie de source d'émission (c.-à-d. abattage, débardage et transport) et l'impact mesuré de ces paramètres dans le scénario du projet.

Pour garantir une estimation crédible des réductions d'émissions, les paramètres d'impact appliqués par cette méthodologie sont quantitatifs et basées sur les résultats, plutôt que sur les processus (qui sont généralement limité à démontrer que la pratique est en place, mais peut ne fournir aucune information sur la façon dont la mise en œuvre de la pratique est réussie). De plus, les réductions d'émissions sont estimées comme une fonction continue des valeurs des paramètres d'impact auxquelles elles correspondent, offrant une meilleure résolution des résultats qu'un facteur par défaut fixe. Cette méthodologie a été conçue pour garantir que les réductions d'émissions obtenues sur la base d'un paramètre d'impact ne soient pas annulées par des émissions par rapport à un autre paramètre d'impact, en exigeant que tous les paramètres d'impact être égal ou inférieur à la référence de crédit afin que les crédits soient générés sur la base de n'importe quel impact paramètre.

La comptabilité est encore simplifiée en incorporant l'hypothèse que les fuites sont égales à zéro et la le pool de produits du bois peut être exclu car la méthodologie exige qu'il n'y ait pas de réduction dans les niveaux de récolte. La comptabilité est axée sur les émissions au moment de la récolte provenant des opérations, y compris l'abattage, le débardage et le transport, et les émissions retardées de la biomasse souterraine. Toute séquestration nette d'une croissance comparativement améliorée après la récolte RIL-C est prudemment ignorée. La comptabilisation des réductions d'émissions commence à la date de début du projet et est déterminée sur tous les récoltes tout au long de la période de comptabilisation des crédits du projet.

### iii. Etat des lieux de l'utilisation de la méthodologie RIL-C au Gabon

#### 1) Les étapes de la méthodologie RIL-C/EFIR-C

Les étapes mettant en œuvre des mesures RIL-C/EFIR débutent avec l'inventaire d'exploitation et se terminent avec la fermeture de l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC). Les mesures RIL-C/EFIR-C portent sur les 3 phases de l'exploitation :

- L'inventaire et la planification des activités d'exploitation ;
- Les opérations d'exploitation ;
- Les opérations de suivi, de contrôle et de post-exploitation.

Les trois phases de l'exploitation forestières énoncées ci-dessus sont subdivisées en en 12 principales étapes afin d'en faciliter l'application,

- L'inventaire d'exploitation ;
- Les zones hors exploitation ;
- Le réseau routier et les parcs à grumes ;
- L'abattage contrôlé ;
- L'étêtage et l'éculage ;
- Le débusquage et le débardage ;
- Le tronçonnage, le marquage et le traitement du bois ;
- Le chargement et le transport du bois ;
- Les opérations post-exploitation ;
- La gestion des déchets ;
- La faune
- Le suivi et le contrôle des opérations.

Il est important de noter que les résultats attendus, les exigences, les obligations et interdictions pour les différentes étapes de l'exploitation constituent des standards minima auxquels l'exploitation forestière doit répondre.

### 2) Etat de l'art de la méthodologie RIL-C/EFIR-C dans le bassin du Congo

Plusieurs projets ont été réalisés à l'échelle de la sous-région Afrique Centrale afin d'inscrire les opérateurs du secteurs forestiers dans le processus de l'exploitation à impacts réduits ou méthodologie EFIR-C/RIL-C.

La première initiative relative à l'application de la méthodologie ou des techniques RIL-C/EFIR-C ont débuté dans la sous-région Afrique centrale en janvier 2004 avec la réalisation de la phase pilote du projet régional de l'exploitation à faible impact dans le bassin du Congo. Le projet concernait le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RCA et la RDC.

L'objectif du projet est de promouvoir et parvenir à l'aménagement forestier durable dans les concessions forestières au Gabon et dans l'Afrique centrale par l'application des pratiques d'exploitation à faible impacts.

La seconde a été marquée par le Projet GAB réalisé de décembre 2014 à mai 2017 par la COMIFAC (DUBART.N & LEVICEK.C). Le projet a été mené au sein de neuf (9) entreprises forestières localisés au Gabon, Congo et Cameroun tel que l'indique le tableau suivant :

| **Pays** | **Entreprises** |
|---|---|
| **CAMEROUN** | SFID |
| | VICWOOD |
| **CONGO** | CIB – OLAM |
| | MOKABI |
| **GABON** | ROUGIER – GABON |
| | CEB – PW |
| | CBG |
| | CORA WOOD |
| | SOMIVAB |

L'objectif global du projet consistait à appuyer les entreprises du Bassin du Congo dans le développement et la mise en application des techniques RIL-C/EFIR-C en vue de s'inscrire dans le processus d'aménagement durable des forêts et de certification forestière. Spécifiquement, le projet poursuivait les objectifs ci-après

- **Sécurité** :
  - ✓ Amélioration de la sécurité des opérateurs

- **Environnement** :

- ✓ Réduction de l'impact négatif de l'exploitation sur le peuplement résiduel et le sol ;
- ✓ Réduction des risques d'érosion et de sédimentation ;
- ✓ Prévention des dégâts au réseau hydrographique ;
- ✓ Protection des arbres d'essences protégées, des tiges d'avenir et des arbres monuments ;

- **Economique** :
  - ✓ Accroissement des rendements par une meilleure valorisation de la ressource ;
  - ✓ Formation de formateurs « chefs abatteurs » internes aux entreprises ;
  - ✓ Construction d'ouvrages d'art durables ;
  - ✓ Prévention des dégâts au matériel ;
- **Monitoring :**
  - ✓ Etablissement et amélioration de procédures de suivi-évaluation ;
  - ✓ Conception de fiches techniques
- **Appropriation et diffusion** :
  - ✓ Conception d'un livret pédagogique ;
  - ✓ Action de visibilité.

### 3) Mesures RIL-C/EFIR-C mise en œuvre par les opérateurs du secteur forêts dans le Bassin du Congo

La méthodologie RIL-C/EFIR-C se définit aussi comme un ensemble de pratiques qui visent à optimiser l'efficience des opérations, et à minimiser leurs impacts nocifs sur l'environnement, la main d'œuvre et les populations locales, afin de maintenir la capacité productive de la forêt et ses fonctions écologiques et socio-économiques.

C'est dans cette optique que plusieurs entreprises forestières du bassin du Congo se sont lancées dans l'application de cette méthodologie d'exploitation forestière.

Les pionniers voire les leaders, dans le Bassin du Congo, en matière de mise en œuvre effective des pratiques RIL-C/EFIR-C ont été les entreprises FSC. A titre d'exemple la société CEB-Precious woods est la première entreprise privée à s'être dotée d'un plan d'aménagement au Gabon suivie de la CIB et IFO en République du Congo. A ce jour, il est à noter que la mise en place d'activités de suivi est presque exclusivement une spécificité des entreprises FSC.

Les activités « de cœur » de l'exploitation forestière sont :

- L'abattage, le débusquage/débardage des bois ;
- Le tronçonnage/façonnage des fûts en billes avant leur transport, donc la création de parcs éventuellement ;
- L'évacuation des billes vers une zone de stockage ; donc la création de routes/pistes forestières ;
- La création de base-vie permanente ou temporaire.

Les thématiques ou pratiques englobées dans la notion d'Exploitation Forestière à Impact Réduit mises en place dans le Bassin du Congo sont nombreuses. Le tableau suivant présente les principales mesures mises en œuvre par les sociétés certifiées FSC.

**Tableau 20 :** *Mesure RIL-C/EFIR-C*

| Activité | Mesure EFIR | Objectif |
|---|---|---|
| | Etablir un plan d'aménagement à long terme (rotation) avec des séries de protection/conservation et des séries agricoles | Assurer la durabilité de l'exploitation au-delà d'une rotation<br>Interdire l'exploitation dans les zones ayant un intérêt pour la biodiversité, les services écosystémiques et des intérêts sociaux avérés. |
| | Identification des Hautes Valeurs de Conservation et plan de gestion (Spécificité FSC) | Raisonner la gestion de hautes valeurs pour la conservation de la biodiversité, des services écosystémiques et des populations locales et autochtones. |
| | Planifier l'exploitation des AAC sur base d'inventaires de la ressource exploitable et de la topographie | Adapter l'ensemble de ses opérations à un inventaire exhaustif de la ressource<br>Assurer la traçabilité des bois abattus |
| | Planification du réseau routier forestier | Adaptation du réseau routier (longueur et type) à la ressource exploitable<br>Minimisation de l'emprise de la route |
| | Respect des DMA | Les DMA permettent d'assurer un taux de reconstitution minimal des essences exploitables en seconde rotation. |

| | | |
|---|---|---|
| | Abattage contrôlé | Limitation des risques pour la sécurité des abatteurs |
| | Maintien de semenciers et d'arbres monumentaux | Prévention en matière de Régénération<br>Limitation des dégâts d'abattage |
| | Règles pour l'abattage en bord de cours d'eau (zone tampon ou Procédure spécifique) | Limiter les impacts sur les cours d'eau (perturbation de l'écoulement, érosion, embâcles, risques d'eutrophisation, etc.) |
| | Instauration d'un seuil maximal D'intensité d'exploitation | Limiter les dégâts sur le peuplement résiduel et la ressource d'avenir |
| | Adaptation de la taille des parcs à la ressource | Limiter l'emprise des parcs en limitant le déforestage tout en garantissant des conditions de sécurité avec le fonctionnement des engins |
| | Planification du réseau de débardage | Optimiser la longueur des débardages et donc minimiser la surface impactée par les pistes |
| **Activité** | **Mesure EFIR** | **Objectif** |
| | Identification des tiges d'avenir à protéger | Préservation d'une partie de la ressource d'avenir |
| | Eviter le franchissement des cours d'eau<br>Création d'un passage à gué protégé et démantèlement | Limitation la perturbation des cours d'eau |
| | Terrassement interdit des pistes de débardage | Limitation le tassement du sol |
| | Débardage – Débusquage pelle haute si possible (hors des zones de pente) | Limitation les impacts sur le sol dus au passage des engins |
| | Pas de circulation d'engins en cas de pluie trop forte ou prolongée | Limitation l'érosion |
| | Ré-utiliser au maximum les routes préexistantes | Eviter de créer de nouvelles routes qui impactent fortement le sol et le couvert végétal |
| | Normes de construction de route : limitation de la largeur des routes, | Encadrer la construction des routes<br>Limiter le déforestage |

| | | |
|---|---|---|
| | adaptation des dimensions du réseau routier à la saison, etc. | Adapter le type de route à la ressource exploitable et à la saison |
| | Normes de construction de route : mise en place d'exutoires, respect de profil en travers et en long de la route, limitation des pentes, etc. | Garantir des routes durables qui pourront être rouvertes en seconde rotation<br>Limiter les phénomènes d'érosion |
| | Construction des règles de l'art : ne pas toucher les berges, limiter les embâcles, les apports de terre, les traversées d'engins, etc. | Limiter la perturbation des cours d'eau |
| | Réhabilitation des parcs et des carrières | Limiter les impacts du déforestage en particulier l'érosion |
| | Mise en place de merlons sur les pistes de débardage en pente | Limiter les phénomènes d'érosion sur les débardages en pente |
| | Fermeture des routes et/ou contrôle de l'accès | Limiter le passage d'engins et les activités illégales |
| | Accès à l'eau potable, accès à des soins, accès des denrées alimentaires et des produits de première nécessité | Limiter les risques à la santé des travailleurs |
| | Mise en place de système d'assainissement des eaux grises des habitations de la base-vie | Limiter les pollutions potentielles par les eaux grises et garantir un cadre de vie sain aux travailleurs |

D'autres mesures RIL-C/EFIR sont également mises en place pour minimiser les impacts plus transversaux de l'exploitation forestière. Ce sont :

- l'impact sur les finages villageois et les sites sacrés ;
- l'utilisation de produits tels que des hydrocarbures, des huiles, etc.
- la production de déchets industriels et ménagers,
- la facilitation de l'accès aux massifs forestiers avec augmentation potentielle du braconnage et de l'installation de cultures agricoles,
- les risques pour la sécurité, la santé et l'hygiène des travailleurs.

### c) Evaluation préliminaires des effets (*Esquisse des impacts potentiels relatifs à l'utilisation de la méthodologie RIL-C/EFIR*)

Les impacts identifiés sont principalement de deux ordres : impacts négatifs et positifs.

#### i. Les potentiels impacts négatifs

L'impact négatif majeur reste les coûts sociaux résultant du recrutement et du renforcement des capacités des travailleurs. En effet, la mise en place du système de suivi contrôle de l'exploitation considéré comme un élément essentiel de la gestion durable des forêts au sens de la pratique RIL-C/EFIR, nécessite l'implantation au sein des sociétés d'un poste dédié. Auxdits postes s'ajoutent tous les coûts inhérents à la formation. On y ajoute aussi les coûts de la gestion de la sécurité considérée comme prioritaire pour les entreprises.

La pratique RIL-c/EFIR sur le plan social recommande la réalisation d'une socio-économique qui est un document qui fait ressortir l'environnement socio-économique et culturel des populations riveraines des concessions. Au cours de celle-ci, une caractérisation et analyse des différents usages des ressources naturelles de la concession forestière est réalisée en vue de savoir si les activités humaines sont écologiquement soutenables. En cas d'activités non durable, l'entreprise peut être amenée à interdire les populations d'exercer leurs droits. Cette restriction pourrait être un frein au développement de communautés riveraines aux concessions forestières, et identifier les critères et indicateurs sociaux pour suivre l'évolution de ces activités ;

#### i. Les potentiels impacts positifs

L'exploitation à impact réduit (RIL-C/EFIR-C), par sa mise en œuvre, est globalement une grande source de réduction des effets néfastes causés à l'environnement.

##### 1) Impacts sociaux

La pratique RIL-C/EFIR fait accepter aux exploitants forestiers de prendre en compte les aspects sociaux externes qui ne les perçoivent plus comme une contrainte mais comme un des éléments fondateurs d'une gestion durable et raisonnée. Parmi les bénéfices qu'une société forestière peut ainsi en attendre, citons :

- le respect des exigences légales nationales et des engagements internationaux de plus en plus contraignants sur cette thématique ;
- Une réduction des conflits avec les communautés, conflits qui entraînent très souvent l'arrêt des activités forestières ;

- La mise en place de relations de partenariat et de confiance permettant une meilleure collaboration pour la mise en place de l'aménagement (élaboration du plan d'aménagement et mise en œuvre) ;
- Une image améliorée de la société aux niveaux local (populations riveraines), national et international ;
- Une étape majeure vers la certification forestière qui intègre de nombreux principes liés au social. Par exemple en ce qui concerne la certification FSC notamment le Principe 2: Régime foncier et droits d'usage et responsabilités, le Principe 3: Droits des populations autochtones, le Principe 4: Relations communautaires et droits des travailleurs et le Principe 5: Bienfaits de la forêt ;
- Une identification claire et une répartition contractuelle de l'espace entre la société et les communautés, définissant les droits et devoirs de chacune des parties : une évaluation des besoins en terres agricoles (série agroforestière) ce qui nécessite de connaître les limites, mêmes approximatives, des terroirs villageois, l'origine de leur peuplement et les raisons des mouvements migratoires ;
- La mise en place d'une plate-forme de concertation qui sert de structure d'accueil des populations villageoises. C'est dans ce cadre que toutes les revendications, demandes d'aides passent ; elle a la charge de recevoir les personnes et d'apporter des réponses justifiées, qu'elles soient négatives ou positives. C'est une structure de communication qui permet de créer un dialogue ;
- la contractualisation d'un ensemble des règles du jeu et des actions validées, dans des termes compréhensibles entre l'entreprise et les populations ;
- l'identification d'une série de développement agricole et des HVC de type 5 (Chasse et pêche, récolte de PFNL tels que chenilles, lianes, Gnetum, mangues sauvages, escargots, champignons, fruits divers, rotin, asperges de forêt, …, pharmacopée et plantes médicinales, bois pour la construction de pirogue, d'habitation…) et de type 6 (Les lieux de culte , les zones interdites d'accès à caractère sacré…, les arbres sacrés qui servent de transmission entre les vivants et les morts ; les anciens villages d'où sont issus la plupart des villageois présents ; les cimetières récents ou anciens) ;
- Le développement d'outils de financement aux bénéfices des populations riveraines aux concessions forestières ;
- Le développement d'un plan de gestion social qui est l'aboutissement de la démarche de prise en compte des aspects sociaux dans les Plans d'aménagement. Ce plan de gestion

définit, après consultations des différentes parties prenantes, le cadre de mise en œuvre des engagements sociaux, les responsabilités de chacun et les financements à attribuer ;

- un environnement plus sécurisant pour les employés et la réduction des risques d'accident et de maladies des employés ;
- une réduction des coûts liés au taux d'absentéisme, et une amélioration de la productivité ;
- une meilleure image sur le marché national et international ;
- une participation à la lutte contre le braconnage par la mise en place de structures d'alimentation permanentes ;
- une participation globale au développement local et une réduction des conflits sociaux internes ;
- une stabilité dans le temps des employés au sein de l'entreprise (évite de recommencer à former du nouveau personnel).

### 2) Impacts environnementaux

#### *a) Planification de l'aménagement et de l'exploitation*

La planification avant exploitation est l'élément fondamental de la mise en œuvre de la méthodologie RIL-C/EFIR notamment par la pratique d'un inventaire d'exploitation exhaustif et la pratique systématique du pistage.

- **Inventaire d'exploitation**

Grâce à la méthodologie RIL-C/EFIR-C, l'inventaire ne se contenter plus uniquement de relever les arbres exploitables mais permet d'engranger le maximum de données sur le milieu. En effet, lors des comptages, la méthodologie RIL-C/EFIR-C oblige les exploitants forestiers à relever les données suivantes : rivière (largeur et sens d'écoulement), tête de rivière et sources, marécages, rochers et latérite, pente, baïs (intérêt faunistique et FHVC), tâches de régénération, abondance de PFNL, espèces ligneuses protégées, sites à valeur socio-culturelle (cf. cartographie sociale des A.A.C), zones de « passage possible » (pistes d'éléphant, ancienne piste, …). Cet inventaire exhaustif permet l'optimisation de la planification du chantier d'exploitation qui conduit à la connaissance de l'état des ressources disponibles afin de concevoir une utilisation durable desdites ressources.

Par ailleurs, lors des layonage, il est impératif d'avoir un pointeur dit « biodiversité». Celui-ci permettra d'effectuer des relevés faunistiques indirectes complémentaires, souvent absentes lors des inventaires des exploitations classiques qui seront une aide supplémentaire à la décision concernant les hautes valeurs de conservation (HVC) et l'identification des zones d'intérêt

écologique dans les concessions d'exploitation forestière. De même, durant le layonage, il est pratique de marquer les tiges d'avenir et les arbres patrimoniaux ainsi que les semenciers qui ne seront pas exploités. Ainsi les arbres à exploiter et à protéger seront marqués différemment.

- **Pistage et marquage des arbres**

la méthodologie RIL-C/EFIR-C conduit à optimiser l'inventaire d'exploitation, grâce à une équipe de pistage qui relie les arbres prospectés au réseau secondaire et (ou) principale d'exploitation. Le pistage des arbres consiste donc en la désignation définitive des arbres à abattre et des voies de leur évacuation (pistes de débardage et parcs). Cette opération permet également la prise en compte définitive de paramètres environnementaux dans la mise en œuvre de l'exploitation : respect des DMA, des cours d'eau, des arbres d'avenir et définition d'un prélèvement maximum à l'hectare. Les données que l'on doit trouver sur les fiches de pistage sont: les «poches d'exploitation» ; les arbres exploitables avec leur numéro de prospection qui sont distingués par essence ; les arbres protégés par la prospection (arbres patrimoniaux, d'avenir, etc.) ; tous les arbres comptés lors de l'inventaire d'exploitation pour aider les pisteurs à s'orienter ; les routes, rivières et marécages ; le tracé théorique des futures pistes principales de débardage ; les pentes et zones inaccessibles ; les zones tampons des sites mis en protection.

On note aussi la valorisation des essences. En effet, les arbres de très grande taille sont exclus de l'exploitation, par exemple les arbres de plus de deux mètres de diamètre (« arbres monuments » au Gabon).

- **Zonage et plan de récolte**

En imposant le zonage et le plan de récolte, la méthodologie RIL-C/EFIR-C permet à éviter des terrains accidentés et ne concentrer les activités, que dans des « poches d'exploitations » durant un temps donné. Ce travail facilite l'intégration complète dans une base de données S.I.G de tous les éléments relevés lors de l'inventaire d'exploitation.

Le travail par poche permet de :

- ✓ mieux planifier l'exploitation et permettre de suivre rapidement et efficacement l'état des lieux de l'exploitation ;
- ✓ concentrer l'équipe de terrain sur une zone présentant moins de contraintes / barrières à l'exploitation (cours d'eaux majeurs servant de limites) ;
- ✓ faciliter le travail du chef d'équipe en lui donnant une vision d'ensemble de son chantier d'exploitation ;
- ✓ augmenter l'efficacité d'exploitation par la réduction des oublis et gaspillages ;

- ✓ réduire l'intensité d'utilisation des machines et diminuer les impacts au peuplement (traversée de rivières, érosion, …) ;
- ✓ définir les zones d'attente (réservées à la saison sèche ou à des périodes particulières de l'année) et zones de repasse (finalisation des zones inachevées suite au terrain impraticable) ;
- ✓ Élaborer la cartographie sociale des zones à valeur socioculturelle et économique pour les populations locales afin de garantir leur bien-être et assurer leur sécurité alimentaire ;
- ✓ Déterminer des zones «tampons» afin de protéger les zones sensibles et d'exclure les zones marécageuses, à forte pente (pente supérieure ou égale à 45%, ou selon la législation), les rochers ; les zones à valeur culturelle ou religieuse (forêts ou arbres sacrés), à importance écologique, scientifique ou touristique (zones à très grande diversité floristique ou faunique, habitats d'espèces endémiques, habitats uniques et fragiles, etc. ) et les zones sensibles, c'est-à-dire en bordure des cours d'eau permanents, des marigots, autour des marécages.

*b) Conception et ouverture des pistes, routes et parcs à bois*

- **Ouverture des pistes et routes**

Toute ouverture de piste de débardage occasionne l'ouverture d'une bande de forêt mais, contrairement à l'ouverture des routes, les plus grosses tiges sont épargnées. Les pertes de carbone sont principalement liées à la densité des pistes de débardage, aux dommages sur les arbres de faible diamètre, et aux dégâts occasionnés aux sols.

Les routes principales et secondaires représenteraient globalement 1 à 2 % de surface perturbée (Durrieu de Madron et al., 1998). L'exploitation conventionnelle construit son infrastructure routière sans tenir compte de la richesse de ses peuplements et avec une cartographie peu précise. Certaines routes ne seront pas utilisées car non praticables par les grumiers (pentes trop fortes), tandis que d'autres nécessiteront un réseau important de bretelles et de débardage pour atteindre les essences à exploiter. Dans ces conditions, la perte de carbone est très importante par rapport à d'autres composantes telles que le débardage ou l'abattage. La pratique RIL-C/EFIR permet d'éviter environ 30 % des dommages liés à l'ouverture des routes et des parcs à grumes (Jonkers, Van Leersum, 2000).

En appliquant la méthodologie RIL-C/EFIR-C, les pistes sont ouvertes à la machette depuis le pied exploitable vers le layon ou la route de sortie et non l'inverse. Les pistes secondaires doivent rejoindre les pistes principales avec un angle ouvert à 45°.

La pratique de RIL-C/EFIR-C tend à restreindre la superficie déforestée par le réseau routier et les parcs à bois afin de réduire au maximum les impacts sur les peuplements, le sol, et le coût de l'exploitation. Ainsi :

- ✓ Des structures de drainage appropriées pour collecter et évacuer l'eau sont construites (fossés et évacuations) ;
- ✓ Des ponts de Canopée sont maintenus tous les 5000 mètres afin de faciliter le passage des primates ;
- ✓ Des cordons ou andains latéraux constitués par les souches, les houppiers, du déforestage du à l'ensoleillement sont réduits au minimum ;
- ✓ Des ouvertures au bull sont pratiquées tous les 100 m environ afin de rendre plus aisé le passage de la faune ;
- ✓ le positionnement de l'ouvrage, lors de traversée de rivières est perpendiculaire au courant ;
- ✓ Un collecteur de boue s'écartant de la route à son approche du pont est établi sur les routes présentant une pente jusqu'au lit du cours d'eau, ceci pour empêcher les eaux de ruissellement chargées de boues d'entrer dans les cours d'eaux et le risque subséquent de sédimentation.

✓ **Parcs à bois**

En matière de parcs à bois, la pratique de RIL-C/EFIR-C préconise que la couche d'humus recouvrant le sol avant terrassement soit préservée et compactée séparément afin d'être remise en place lors de la réhabilitation du parc. De même, lors de l'édification du parc, les arbres d'avenir et patrimoniaux sont préservés.

En effet il est préférable d'avoir de petits parcs qui se refermeront plus vite que de grandes aires déforestées. Grâce à la pratique de RIL-C/EFIR-C, aucun parc à bois ne sera placé à proximité immédiate d'un cours d'eau, ni sur pente (importance de la planification et du choix de l'emplacement des parcs lors du pistage).

*c) Exploitation*

- **Abatage, tronçonnage et étêtage**

Les techniques RIL-C/ EFIR-C demande :

- ✓ A ce que l'abattage soit orientée vers des trouées existantes si possible ;
- ✓ la préservation, des tiges d'avenir des semenciers et des arbres patrimoniaux ;
- ✓ le sondage des arbres avant l'abattage – ne pas abattre les arbres creux ou en mauvais état sanitaire en général ;

- ✓ De ne pas établir des unités d'exploitation trop grandes, et concentrer au maximum l'abattage afin de perturber la faune au minimum ;
- ✓ D'utiliser des lubrifiants biodégradables pour le graissage des scies à chaîne ;
- ✓ D'instaurer un système de prime qui ne soit pas uniquement basé sur le rendement, mais aussi sur la qualité de l'abattage.

- **Débusquage/débardage**

L'opération de débusquage/ débardage est celle qui engendre les dégâts les plus importants en termes de surface perturbée. C'est pourquoi, la pratique RIL-C/EFIR-C exige :

- ✓ Une bonne planification (comme vu ci-dessus) ;
- ✓ Des pistes les moins larges possibles, de la largeur de la pelle ;
- ✓ L'utilisation d'un choker (plus facile à passer) au détriment du crochet qui engendre beaucoup plus d'usure et de casse ;
- ✓ De ne jamais terrasser les pistes de débardage mais si possible maintenir un « tapis » de protection végétale au sol ;
- ✓ la circulation des tracteurs doit au maximum se faire pelle haute (avec une pelle étroite = largeur de l'engin) ;
- ✓ En cas de traversée d'un cours d'eau, la réalisation d'un pont ou d'un ponceau ;
- ✓ la protection des arbres d'avenir et patrimoniaux préalablement identifiés et marqués par l'équipe de pistage ; •
- ✓ Ne pas débarder pendant les épisodes de pluie trop intenses ou trop longs.

Globalement, les bénéfices de la pratique RIL-C/EFIR se résume comme suit :

| Opérations | EFIR - Impacts positifs | | |
|---|---|---|---|
| | ***Environnementaux*** | ***Sociaux*** | ***Economique*** |
| Inventaire d'exploitation | Contrôle des activités de chasse, relevés exhaustifs / meilleure prise en compte des contraintes environnementales permettant une diminution des impacts négatifs directs sur les milieux biologique | Equipement de Protection Individuel (EPI), moyens de communication, formation du personnel au secours | Engendre une meilleure planification des opérations d'exploitation et une rationalisation des coûts d'exploitation |
| Planification de la récolte | Marquage des arbres d'avenir et patrimoniaux, diminution des impacts des infrastructures sur la faune et la flore, les sols et les cours d'eau | Prise en compte des sites à valeur socioculturelle, EPI et formation du personnel, sécurité routière. | « L'investissement dans la planification des opérations permet d'augmenter de 15 % la productivité lors des opérations proprement dites et de limiter les pertes en bois à seulement 1 %, contre 26 % lors d'opérations de récolte non planifiées». BARRETO et al. (1998) |
| Abattage contrôlé Comparaison du | Nombre de bois tombés du fait de l'abattage : + 21%/méthode classique Comparaison du nombre de bois blessés du fait de l'abattage : + 46%/ méthode classique. Jonkers 2000 : Improvements in logging methods | EPI, formation et sécurité du personnel = moins d'accidents | 16.5% de volume de bois perdu suite à un mauvais abattage, Jean Mart 2001 |
| Débuscage et Débardage | Protection des arbres d'avenir et patrimoniaux. Moins de dégâts sur les sols et les cours d'eau. Diminution générale des impacts liés à la longueur des pistes. Diminution de la pollution par les hydrocarbures | EPI, formation et sécurité du personne | Coût du M3 en baisse par diminution de la longueur des pistes. Moins d'usure et casse des machines. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gestion des déchets | Réduction de la pollution (impact des activités sur les milieux) | Diminution des risques sanitaires (contamination, maladies) | Diminution des absences liées aux maladies liées. |
| Cartographie sociale des A.A.C | Préservation des milieux | Prise en compte des sites à valeur socio culturelles, instauration d'un dialogue constructif avec les populations riveraines | Diminution des risques de blocage du chantier |
| Chargement et transport du bois | Moins d'impacts sur les sols, contrôle du transport de viande de brousse. Moins de risques de pollution sur l'environnement | Moins de risques d'accidents au chargement et durant le transport. | Diminution de l'usure des camions. |
| Formation du personnel | Meilleure sensibilisation à l'environnement – mise en application de RIL-C/EFIR = moins d'impact sur l'environnement | Formation interne et externe, diminution des accidents du travail. | Efficacité au travail, augmentation des rendements, moins d'absences liées aux accidents |
| Gestion de la flore et faune | Protection des espèces et des habitats. Intégration dans le système de gestion de la protection de la faune, baisse du braconnage. | Préservation des espèces pour les générations futures. Maintien de l'intégrité culturelle. Mise en place d'alternatives à la viande de brousse (autre source de protéine). Création d'emplois (élevages, économats) | Meilleure image des entreprises, valorisation des produits sur des marchés plus exigeants (certification) |

### d) Perspectives relatives à la généralisation de la méthodologie RIL-C/EFIR-C

#### i. Possibilité d'une généralisation

Les impacts largement positifs de la pratique RIL-C/EFIR-C peut donc avoir un impact favorable et significatif sur les stocks de carbone à l'échelle d'une concession forestière. En tenant compte des résultats de certaines études menées en Asie, la pratique RIL-C/EFIR-C entraînerait une amélioration théorique d'environ 10 % des pertes en carbone à l'échelle d'une concession forestière pour des prélèvements de bois de 10 à 20 m3/ha. L'essentiel de l'économie en carbone provient de la mise en place des séries de protection et surtout de l'augmentation des diamètres minimums d'exploitation. La diminution des pertes de carbone qui pourrait être induite par la pratique d'une exploitation à faible impact serait celle des pistes. La gestion raisonnable et l'utilisation de techniques forestières appropriées peuvent ainsi induire un gain cumulé en carbone de l'ordre de 15 à 18 %.

Jusqu'à présent, les études sur la RIL-C/EFIR-C se sont principalement concentrées sur l'impact de la RIL-C sur la structure forestière et les sols par rapport à l'exploitation non planifiée et non contrôlée, également appelée exploitation conventionnelle (Sist, 2000). Ces études ont montré que le RIL-C peut réduire considérablement les dommages dus au dérapage (Pinard *et al.,* 2000; Sist *et al.,* soumis). Les opérations de débardage sont la principale cause de mortalité des arbres lors de l'exploitation forestière (Sist *et al.,* 1998b). La proportion d'arbres détruits lors de l'exploitation est significativement réduite en RIL-C de 40 à 50 pour cent par rapport aux techniques CL (Pinard et Putz, 1996 ; Sist et Bertault, 1997 ; Elias, 1999 ; Chabbert et Priyadi, 2000 ; Sist *et al.,* soumis). A Bulungan (Indonésie), pour un volume extrait similaire (53 $m^3$/ha en CL et 61 $m^3$ /ha en RIL), la longueur des pistes de débardage par volume de bois extrait était deux fois plus longue dans les blocs CL que dans le compartiment RIL (17 301 $m^3$ vs 9 090 $m^3$ ) (Chabbert et Priyadi, 2000 ; Sist *et al.,* soumis). Les dommages de débardage sur les arbres résiduels ont diminué de 25 pour cent du peuplement d'origine dans le CL à 9,5 pour cent dans le RIL.

**Globalement, on y note des avantages environnementaux et sociaux énormes. On regard de l'ensemble des résultats obtenus, il est possible de généraliser cette méthode au sein de l'ensemble des concessions forestières certifiées ou non certifiées. En revanche une adaptation est nécessaire pour les forêts communautaires et pour les permis de moins de 15.000 ha.**

#### ii. Insuffisances et préalables à satisfaire

- Il est pour l'instant impossible de prouver qu'une mise sous aménagement d'une concession ou l'utilisation de techniques d'exploitation à faible impact entraîne un impact significativement mesurable sur le stockage de carbone de la forêt, étant donné l'incertitude globale sur l'estimation de la biomasse avec les techniques actuelles. Il est essentiel de définir un seuil d'intensité de prélèvement ou seuil de résilience de la forêt, de sorte que l'exploitation soit en accord avec la définition de la gestion forestière durable.
- Il n'existe pas actuellement d'étude de terrain en Afrique centrale qui compare les modes d'exploitation ; les travaux de recherche exigeraient de très grandes superficies d'étude avec des répétitions de parcelles et de traitements pour un même type d'exploitation. Les quelques dispositifs de recherche récemment mis en place dans la région vont, certes, fournir des données intéressantes ; mais il serait aussi nécessaire de développer les études ponctuelles pour déterminer les améliorations amenées en termes d'exploitation à faible impact (routes, pistes, abattage amélioré) dont les données disponibles sont trop rares. De même, un réseau de placettes permanentes permettrait de bien caractériser l'évolution des peuplements après exploitation et donc le bilan à long terme de la biomasse et du carbone.
- Aussi notons nous que les techniques RIL-C/EFIR-C n'apparaissent pas intégrables à proprement parler dans un plan d'aménagement (PA). L'intégration dans les PA d'une obligation pour les concessionnaires de se doter de procédures opérationnelles en matière de RIl-C/EFIR devrait, toutefois, être une norme nationale dans tous les pays forestiers du bassin du Congo. A ce titre, cette exigence doit être transcrite dans le nouveau Code forestier en cours de finalisation.
- La généralisation des techniques ou pratiques RIL-C/EFIR-C
    - ✓ nécessite une vulgarisation de ladite méthodologie auprès des opérateurs économiques du secteur forêt. Il conviendrait d'avoir une approche d'amélioration continue tant des aspects pédagogiques que didactiques au travers le développement d'un système de maquette permettant de reproduire les opérations RIL-C/EFIR et les potentiels avantages tant environnementaux et sociaux qu'économique ;
    - ✓ exige le renforcement des capacités des personnel des entreprises et des personnes ressources autres que les employés des entreprises afin de renforcer l'appropriation des pratiques RIL-C/EFIR-C. Ce type d'appui est indispensable pour le Responsable RIL-C/EFIR-C de l'entreprise et pour les agents de l'administration forestière.

De façon spécifique, il conviendrait, pour généraliser la pratique RIL-C/EFIR-C de :

### 1) Gestion durable des forêts

- ✓ Réaliser un audit des concessions forestières ;
- ✓ Réaliser un audit du processus de l'aménagement forestier ;
- ✓ Réaliser un audit de l'exploitation forestière ;
- ✓ Réaliser un audit du développement des forêts communautaires ;
- ✓ Réaliser une analyse du cadre juridique et réglementaire du développement des plantations forestières et villageoises ;
- ✓ Réaliser une analyse du cadre de la restauration des paysages, la maitrise du déboisement, la conversion et la dégradation des forêts ;
- ✓ Réaliser un état de lieux de la situation des chaines vertes d'approvisionnement légales et durables des bois (traçabilité, certification) du secteur forêt.

### 2) Transformation et d'industrialisation de la filière forêt-bois

- ✓ Réaliser un état des lieux du secteur de la transformation du bois ;
- ✓ Actualiser l'état des lieux des rebus du bois et procédés de valorisation, de commerce des Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre (PFABO/PFNL);
- ✓ Réaliser une étude détaillée de l'implantation des Domaines Industriels du Bois ou Hub Logistique ;
- ✓ Réaliser un état des lieux des outils de surveillance des marchés du bois (bourse du bois);
- ✓ Réaliser un état de lieux de la situation du secteur transformation du bois et des chaines vertes d'approvisionnement légales et durables des bois (traçabilité, certification).

### 3) Gestion durable de la faune et des Aires Protégées

- ✓ Elaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de conservation et utilisation durable de la biodiversité.

### 4) Gestion durable des Écosystèmes Aquatiques

- ✓ Elaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de conservation et utilisation durable des écosystèmes aquatiques ;

### 5) Mer

- ✓ Actualiser et opérationnaliser le cadre institutionnel ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre le nouveau cadre stratégique ;

### 6) Environnement-Climat-Objectifs de Développement Durable

- ✓ Formaliser et assurer la coordination de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030
- ✓ Formaliser et assurer la coordination de la mise en œuvre de NDC du Gabon ;

### 7) Plan National d'Affectation de Terres

Opérationnaliser les différents programmes CAFI (1, 2, 3) en s'assurant du caractère inclusif

Enfin, on notera que parmi les moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière, figurent, (i) la conversion agricole des forêts expliquée par l'absence d'alternatives probantes et les problèmes de la tenure foncière, le développement non maîtrisé des cultures de rentes, (ii) la faiblesse du pouvoir d'achat en milieu rural de la population, (iii) la non prise en compte de la valeur économique des forêts dans l'exploitation légale ou illégale du bois, (iv) l'exploitation minière industrielle ou artisanale non harmonisée avec la gestion et la protection des forêts. Ce bilan souligne que la contribution au développement économique de l'exploitation forestière, bien que générant des chiffres d'affaires importants, reste encore faible avec une part significative des activités illicites à cause de l'inexistence de système de contrôle efficaces, les faibles capacités de déploiement sur le terrain de l'administration forestière et la faible collaboration et coordination intersectorielle.

# CONCLUSION

Le Gabon, à l'instar des pays du Bassin du Congo, s'est engagé depuis longtemps dans l'exploitation forestière. Cependant, les modes ou techniques d'extraction du bois sont devenus sujet à critique du fait qu'elles ne garantissent pas la stabilité écologique et la continuité des avantages dérivés de la forêt. Pour contrer cette tendance, la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a tenté de motiver ses pays membres à adopter et à appliquer des techniques d'exploitation forestière à impact réduit (RIL-C/EFIR-C), à travers deux projets principaux, comme moyen de parvenir à une gestion durable des forêts (GDF).

Il est noté que les pratiques RIL-C/EFIR-C comportent plusieurs avantages environnementaux et sociaux et qu'elles peuvent aussi être généralisées. Cependant, une condition nécessaire à la mise en œuvre du RIL-C/EFIR-C est que le personnel ait les qualifications nécessaires pour accomplir ses tâches et ses responsabilités de manière efficace et efficiente. Ces qualifications doivent être acquises et développées par la formation et le renforcement des capacités. D'abord et avant tout, le personnel doit connaître et comprendre la nature et la portée du travail à effectuer, pourquoi il doit être fait et comment le faire au mieux. Ils ont besoin de compétences techniques et de dextérité manuelle. Ensemble, ces compétences leur permettent d'effectuer efficacement des tâches complexes. Ainsi, une plus grande efficacité et une plus grande productivité dans l'extraction du bois dans le cadre du RIL-C/EFIR-C sont obtenues grâce à la formation : le développement de *connaissances* appropriées, d'attitudes favorables et de *compétences* appropriées permettent à une personne d'effectuer les tâches et les tâches assignées avec un minimum d'effort (le moindre coût) et un maximum de résultats (les rendements les plus élevés).

Les entreprises forestières et les aménagistes forestiers doivent s'instruire sur le RIL-C/EFIR-C. Ils doivent examiner leur propre structure de fonctionnement et procéder à des ajustements. Une modification de RIL-C/EFIR-C peut nécessiter de nouvelles fonctions ou la modification de fonctions existantes. Cela exigera quelques ajustements structurels - peut-être de nouveaux postes ou de nouvelles façons de fonctionner. La supervision devra être renforcée et de meilleurs mécanismes de retour d'informations internes devront peut-être être mis en place.
Fondamentalement, il est nécessaire que les entreprises forestières assument davantage la responsabilité de la gestion des ressources forestières publiques afin de parvenir à une gestion forestière durable grâce à l'adoption de pratiques de gestion améliorées telles que le RIL.

La formation sous forme d'ateliers et de formations courtes a un rôle important à jouer pour faciliter une meilleure compréhension des ajustements fonctionnels et structurels nécessaires.
Les lacunes dans les niveaux de connaissances et de compétences doivent être identifiées et comblées par une formation approfondie. Une partie de cette formation peut être réalisée par les entreprises forestières, tandis que d'autres peuvent nécessiter la participation de formateurs externes ou la participation à des programmes de formation spécialisés. Les gouvernements et les organismes de financement doivent mettre davantage l'accent sur l'élaboration et la prestation de programmes de formation et de vulgarisation pour l'industrie forestière.

Par ailleurs, il est temps de changer l'orientation du débat sur la RIL-C/EFIR-C de la recherche à la mise en œuvre. Étant donné la diversité des variables topographiques, biophysiques et opérationnelles, il y aura toujours des occasions de remettre en question les résultats de la recherche. Les résultats de recherche et de démonstration existants, s'ils ne sont pas toujours définitifs, soulignent néanmoins fortement les avantages potentiels de la pratique du RIL. Ils indiquent que des avantages environnementaux et financiers significatifs sont réalisables grâce à l'application pragmatique du RIL-C/EFIR-C. Il est aussi nécessaire que les gouvernements et les organismes de réglementation soutiennent l'adoption généralisée de la RIL-C/EFIR-C par des actions concrètes. L'approbation verbale n'est pas suffisante et ne peut plus passer pour une action. Plus important encore, il est urgent que les aménagistes forestiers soient plus proactifs dans l'adoption de la RIL-C/EFIR-C.

# BIBLIOGRAPHIE

- Documents

**Académie REDD+ (2015).** Réduction des Emissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts. Journée d'apprentissage, 40 pages.

**Arild Vatn et al., (2013).** Options for National REDD+ Strategies. Report from a conference at the Norwegian University of Life Sciences, 29 - 31 May 2013, Department of International Environment and Development Studies, Noragric Report No. 69, October 2013, 161 pages

**CCBA-Forest Trends (2011).** Manuel sur l'évaluation des impacts sociaux et sur la biodiversité (EISB) pour les projets de REDD+, Deuxième partie : Boite à outils pour l'évaluation des impacts sociaux, septembre 2011, 87 pages

**Crowley, M. et N. Risse, 2011.** L'évaluation environnementale stratégique : un outil pour aider les administrations publiques à mettre en œuvre le développement durable, Télescope, 17(2) : pages 1-29

**BNCR-REDD+ (2016).** Rapport Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du programme REDD+ de Madagascar (Rapport de la phase de préparation incluant le plan de travail, l'analyse des parties prenantes, le plan de consultation et les questions environnementales et sociales), 86 pages

**FEIRING Brigitte (2013).** Normes de participation et de consultation, lignes directrices et d'expériences de pays, BMZ-GIZ-FCPF-ONU REDD-PNUE, septembre 2013, 80 pages

**FCPF, 2013.** Guide pour l'application du cadre d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF, 36 pages

**FCPF, 2014.** Atelier régional du FCPF pour le renforcement des capacités en matière d'inclusion sociale dans la REDD+ Brazzaville, République du Congo, 12 au 16 mai 2014 – Rapport final de l'atelier, 115 pages

**FCPF/UN-REDD Programme, 2015.** Guidance Note for REDD+ Countries: Establishing and Strengthening Grievance Redress Mechanisms, 24 pages

**Hansen M. C., Potapov P. V., Moore R., Hancher M., Turubanova S., Tyukavina A., Thau D., Stehman S., Goetz S. & Loveland T. (2013).** High-resolution global maps of 21st-century forest cover change. Science, 342 (6160) : pages 850-853

**IIED, 2005.** Analyse du pouvoir des parties prenantes, éd. Power Tools, mars 2005, 28 pages

**Grace Jopaul Loubota Panzou et *al.*, (2016).** Biomasse et stocks de carbone des forêts tropicales africaines (synthèse bibliographique), revue *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 2016 20(4), pages 508-522

**MEDD-CI (2018).** Rapport de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) de la stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) de Côte d'Ivoire, réalisée par le cabinet BRL, 221 pages

**Ministère de l'Economie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective (2015).** Recensement general de la population et des logements de 2013 du Gabon (RGPL 2013).

**Olivier Bouyer et Maden LeCrom (2013).** Etude des coûts et avantages du mécanisme REDD+ pour le Maroc, élaborée dans le cadre du Projet Régional Silva Mediterranea-CPMF de la GIZ « Adaptation au changement climatique des conditions cadres de la politique forestière dans la région MENA, 71 pages

**ONU-REDD, 2015.** Journal d'apprentissage de l'Académie REDD+. Edition 1, Automne 2015, Module 11 – Introduction à l'engagement des parties prenantes, 38 pages

**PNUD (2015).** Outil du programme ONU-REDD pour les approches nationales des garanties (CAST) – Guide d'utilisation, ONU-REDD, Version du 02 avril 2015, 5 pages

**RC/MEPNDD (2018).** Document de stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation des forêts et augmentation des stocks de carbone, 91 pages

**RG/CNC (2020).** Premier résumé d'informations du Gabon sur la prise en compte et le respect des sauvegardes REDD+, principaux sigles et acronymes soumission de la république gabonaise à la convention cadre des nations unies contre les changements climatiques, novembre 2020, 60 pages

**RG/MIM (2013).** Forum National de l'Industrie. Atelier forêt-bois, Libreville, 27 Avril 2013, 38 pages

**RG/CNC (2017).** Cadre d'investissement du gabon pour l'initiative pour la forêt de l'afrique centrale (CAFI) planification de l'utilisation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable et écologique pour le gabon, 124 pages

**RU/MWE (2017).** National REDD+ strategy and action plan REDD+, Support Department Ministry of Water and Environment, 195 pages

**Rossatanga-Rignault, G. & Ribet, U. (2020).** Matrice analysant le cadre juridique Gabonais relatif à la mise en œuvre des sauvegardes REDD+ de la CCNUCC

- **Sites WEB**

The Climate, Community & Biodiversity Alliance (CCBA) : http://www.redd-standards.org/

FLEGT : http://www.euflegt.efi.int/fr

Global Observation for Forest Cover and Land Dynamics (GOFC-GOLD) : http://www.gofcgold.wur.nl/

OIBT : http://www.itto.int/fr/policypapers_guidelines/

REDD+ CCNUCC : http://redd.unfccc.int/

UN REDD Programme : http://www.unredd.net/

Standards ART TREES : www.artredd.org/trees

CAFI : https://www.cafi.org/content/cafi/fr/home/all-news/new-gabon-cafi-leaflet1.html

FAO : http://www.fao.org/redd/fr/

### h) Annexes

## Annexe 1 : Termes de référence de l'EESS

**Recrutement d'un Cabinet pour la réalisation de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique de la Stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier et l'élaboration des instruments de gestion environnementale et sociale y afférents**

Mai 2019

### a) Contexte du projet

Le Gabon a participé activement aux négociations de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) conformément au nouvel axe stratégique du Gabon Emergent. En avril 2015, le gouvernement a présenté sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Compte tenu qu'un pourcentage élevé des émissions estimées du Gabon provient du secteur forestier (en raison du pilier « Gabon Vert » de sa stratégie), la CDN est principalement axée sur la gestion durable des forêts et la planification rationnelle de l'utilisation des terres. La vision du Gouvernement Gabonais (GG) pour l'utilisation, la conservation et le fonctionnement des forêts à long terme est de parvenir à un développement global à faibles émissions de carbone. Conscient qu'une planification rationnelle de l'utilisation des sols est essentielle à la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent, le Gouvernement Gabonais a lancé un processus national de planification de l'utilisation des sols (PNAT) en 2013 sous la coordination politique du Secrétaire Général du Gouvernement et le contrôle technique du Conseil National Climat (CNC). Le PNAT est le principal mécanisme utilisé par le gouvernement pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, de conservation des forêts et d'atténuation des changements climatiques. L'exploitation forestière contribue néanmoins de façon importante à l'économie du Gabon. L'ensemble du secteur représente 240,1 milliards de francs CFA, soit 2,9 % du PIB national. Cependant, l'absence de données empêche une estimation précise des émissions de carbone mais les approximations actuelles indiquent qu'il représente une proportion relativement élevée des émissions totales du Gabon.

Faisant preuve d'un plus grand engagement envers le pilier « Gabon Vert » et de son engagement à développer son secteur forestier de manière durable, le Gabon a reçu un financement de l'Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale *(Central Africain Forest initiative-CAFI)* pour soutenir ses objectifs de réduction et d'évitement des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Dans le cadre du partenariat avec CAFI, le Gabon a élaboré son cadre d'investissement national *(National Investment Framework-NIF)* qui a été finalisé en avril 2017 et présenté au conseil d'administration du CAFI. Sur la base de ce cadre, le GG et CAFI ont signé une lettre d'intention en juin 2017 aux termes de laquelle CAFI s'engageait à verser 18 millions de dollars et le GG à réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 par rapport à 2005, grâce aux pratiques forestières améliorées. Cette lettre d'intention est articulée autour de trois objectifs.

En lien avec l'objectif trois (3) à savoir : « Efforts pour maintenir la séquestration du carbone dans les forêts, réduire les émissions liées à la dégradation des forêts et améliorer la gouvernance forestière inclusive », le GG a sollicité l'appui du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (*Forest Carbon Partnership Facility-FCPF*) afin d'améliorer les estimations des émissions du secteur forestier et d'élaborer une stratégie de réduction des émissions résultant des pratiques forestières à l'échelle nationale, notamment en examinant le potentiel de reboisement.

En septembre 2017, le Comité des participants du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) a alloué 1,95 million USD au Gabon pour la mise en œuvre de sa proposition de préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière (REDD+ - R-PP).

Ainsi, le projet de Préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière (REDD+) a pour objectif de développement : améliorer les estimations des émissions du secteur forestier et concevoir et valider avec les principaux intervenants une stratégie de réduction des émissions provenant des pratiques forestières à l'échelle nationale. Les principaux résultats au terme du projet sont (1) l'amélioration de la méthodologie pour le calcul des émissions résultantes de la dégradation des forêts et (2) la conception et validation de la stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier.

Le projet va s'exécuter suivant trois (03) composantes :

**Composante 1** : **Amélioration des calculs des émissions de base du secteur forestier**

Après l'adoption par l'unité de gestion du projet d'une méthodologie et d'une stratégie d'échantillonnage spécifiques, une stratégie d'échantillonnage appropriée sera conçue et une équipe formée pour mettre en œuvre ces méthodologies à l'échelle nationale, calculant ainsi les émissions du secteur forestier.

**Composante 2 : Conception d'une stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier**

Les données générées par les activités de la composante 1 seront utilisées pour identifier les facteurs d'émission associés à certains aspects des opérations d'exploitation forestière (dommages résiduels liés à l'abattage, pistes dérapées, création de routes, transformation du bois et gestion des déchets

ligneux, etc.). Sur la base de ces calculs, les émissions de l'industrie seront identifiées et les mécanismes techniques et juridiques les plus efficaces et réalisables permettant de réduire ces émissions de l'ensemble du secteur seront définis.

**Composante 3 : Coordination du projet**

Cette composante soutiendra la gestion quotidienne globale du projet. Afin d'optimiser l'efficacité et les synergies, la coordination du projet s'appuiera autant que possible sur l'équipe déjà constituée pour le projet CAFI qui cible l'Utilisation des Terres, changement d'utilisation des terres et Forêt (UTCF). Le projet CAFI est mis en œuvre par le Conseil national climat (CNC), l'Autorité du développement durable (ADD), l'Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale (AGEOS) et l'Agence nationale des Parcs nationaux (ANPN). Ce projet doit élaborer, adopter et mettre en œuvre un Plan national d'affectation des terres (PNAT) et un Système national d'observation des ressources naturelles et des forêts (SNORNF) qui contribueront à la réduction des émissions de GES du secteur UTCF au Gabon. Le projet de Préparation REDD+ est complémentaire au projet CAFI et sera mise en œuvre par l'ANPN.

### b) Justification

Conformément aux exigences de la législation gabonaise en vigueur, le projet Préparation REDD+ au Gabon doit conduire une évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux. Les textes ci-dessus reprennent les dispositions légales qui s'appliquent au projet :

- La constitution de la république en son article 1er, alinéa 8, stipule que : « L'Etat, selon ses possibilités, garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, aux personnes handicapées, aux vieux travailleurs et aux personnes âgées, la protection de la santé, la sécurité sociale, un environnement naturel préservé, le repos et les loisirs » ;
- La loi N°007/2014 relative à la protection de l'environnement en république gabonaise ;
- Le décret N°0261/PR portant promulgation de la loi N°007/2014 relative à la protection de l'environnement en république gabonaise ; Décret N°000539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les Études d'impact sur l'Environnement.

Au regard du nouveau Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale en vigueur depuis octobre 2018, le projet de Préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière (REDD+) est classé comme projet à *risque élevé* et neuf (09) des dix normes environnementales et sociales (NES) trouvent quelques-unes de leurs exigences pertinentes dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit des normes :

| Normes | Éléments de pertinence |
|---|---|

| | |
|---|---|
| **NES 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux** | Cette norme s'applique à tous les projets appuyés par la Banque par le biais du financement dédié aux projets d'investissements. Elle est pertinente car la stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier devra viser la promotion de la gestion durable des concessions forestières déjà attribuées et/ou à attribuer. Cependant, les exploitations forestières classiques présentent des potentiels risques et impacts pour les communautés forestières ; activités illégales (braconnage) ; surfaces exploitées ; débardage ; arbres préservés pour les populations ; etc. Par ailleurs, l'exploitation forestière à faible impact devra requérir pour la préparation des routes d'accès l'analyse du contexte (localisation de la ressource, type de milieu, zones sensibles, anciennes routes,), planification des tracés, définition de règles de construction en fonction du contexte. Le EESS qui fait l'objet des présents TdR devra proposer les instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, les mesures techniques et de renforcement des capacités qui accompagneront la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier. |
| **NES 2 : Main d'œuvre et conditions de travail** | Cette norme est pertinente car la stratégie à élaborer devra entre autres traiter de l'organisation générale des chantiers forestiers et sylvicoles ; de la planification et l'organisation des travaux forestiers et de la main d'œuvre. Elle devra aussi aborder les orientations visant le respect par les prestataires et les concessionnaires du code de travail. Les conditions particulièrement contraignantes et dangereuses des travaux en forêt rendent cette prise en compte prégnante et exigent l'élaboration des orientations de gestion qui auront en aval des conséquences positives sur la sécurité du personnel ouvrier ou des usagers de la forêt. |
| **NES 3 : Utilisation efficiente des ressources, prévention et gestion de la pollution** | Cette norme est pertinente car les activités du projet devront concourir à la mise en place des mesures garantissant la bonne gestion des ressources forestières la valorisation des déchets ligneux et la diminution des dégâts sur le peuplement résiduel. En plus, l'AFD dans le cadre du projet CAFI appuiera l'Élaboration, l'adoption et la mise en œuvre un Plan national d'affectation des terres (PNAT). L'agriculture et l'élevage au Gabon font partie des secteurs a grande superficie. Pour le moment, les concessions agricoles du secteur formel s'étendent sur 2029 $km^2$, soit |

| | |
|---|---|
| | 0,8% des terres du Gabon, pour la production d'huile de palme, d'hévéa et du sucre. Les principaux sites sont les suivants : le site principal de la production d'élevage le Ranch de la Nyanga de 996 $km^2$. Les séries agricoles des concessions forestières CFAD, réservées pour l'activité agricole ou autres activités communautaires, sont d'une superficie de 949 $km^2$. |
| **NES 4 : Santé et sécurité des communautés** | Le projet vise à travers la stratégie nationale de réduction des émissions à promouvoir l'exploitation forestière à faible impact. Les directives de la sécurité et de la santé dans/autour des concessions forestières et dans les unités de transformation du bois et de gestion des déchets ligneux. Aussi, la présence de 643 villages à l'intérieur des différents types de permis forestiers au Gabon appelle à plus d'attention sur la santé et la sécurité des communautés. |
| **NES 5 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire** | Cette norme est pertinente car des activités d'amélioration de la planification du réseau d'exploitation, et d'optimisation des voies d'accès pourront impliquer des acquisitions et/ou des dommages. |
| **NES 6 : Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles vivantes** | La norme est pertinente car la stratégie nationale de réduction des émissions dans le secteur forestier vise à promouvoir la gestion durable des ressources forestières. Par ailleurs, l'exploitation forestière non durable s'accompagne souvent des activités illégales (braconnage) et ouvre aussi les pistes qui exacerbent la pression sur la faune. |
| **NES 7 : Peuples autochtones / communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne** | Cette norme est pertinente du fait de la présence au Gabon et dans la zone forestière des Peuples autochtones/communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées. Il existe en effet 643 villages à l'intérieur des différents types de permis forestiers au Gabon. |

| | |
|---|---|
| **historiquement défavorisées** | |
| **NES 8 : Patrimoine Culturel** | Cette norme est pertinente car il pourrait exister dans la zone d'influence du projet plusieurs sites sacrés et sites dédiés aux rituels d'initiation/d'importance culturelle pour les communautés forestières. Par ailleurs, les activités de planification et construction de routes en vue des activités d'exploitation pourront affecter le patrimoine culturel. |
| **NES 9 : Intermédiaires Financiers** | Cette norme n'est pas pertinente compte tenu de ce qu'aucun intermédiaire financier ne sera impliqué dans sa mise en œuvre. |
| **NES 10 : Consultation et diffusion de l'information** | Cette norme est pertinente car la définition de la stratégie nationale de réduction des émissions pour le secteur forestier devra requérir la consultation et implication des communautés locales dépendantes des ressources forestières ; les entreprises forestières ; etc. la prise en compte des minorités et aspect genre ; le renforcement du CLIP sur la gestion forestière ; l'identification et la protection des sites sensibles et des ressources clés des communautés ; etc. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre de la stratégie, la mobilisation des parties prenantes est requise. |

À la même fois, le Gabon a préparé un Plan d'engagement environnemental et social (PEES), un document de synthèse qui présente les mesures et actions susmentionnés, et qui fera l'objet d'un suivi de la part de l'Etat Gabonais et d'une évaluation continue de la Bm. En particulier, le PEES exige le respect des mesures et actions obligatoires qui seront énoncées dans l'élaboration des instruments de gestion environnementale et sociale.

### c) Résultats attendus

Les résultats attendus de la prestation sont les suivants :

- La réalisation de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), conformément aux TDRs en annexe ;
- Sur la base des résultats de l'EESS, l'élaboration des instruments de gestion environnementale et sociale ci-dessous, le cas échéant :
    - Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), y compris le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), conformément aux TDRs en annexe ;

- Le Plan de Gestion des nuisibles (PGN), conformément aux TDRs en annexe ;
- Le Cadre de Procédure (CP), y compris le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP), conformément aux TDRs en annexe ;
- Le Cadre Politique pour les Populations Autochtones (CPPA), conformément aux TDRs en annexe.

### d) Approche méthodologique

La prestation se fera en deux phases :

- Première phase : la réalisation de l'EESS, qui devra être validé par la coordination nationale en atelier, et ensuite, par la Banque mondiale.
- Deuxième phase : sur la base des conclusions de l'EESS, l'élaboration des instruments de gestion environnementale et sociale énumérés ci-dessus.

La réalisation de la mission sera confiée à un bureau d'étude sur la base d'une proposition technique et financière. Toutefois la méthodologie devra consister en :

- Revue documentaire
- Mission de terrain
- Rencontres institutionnelles
- Consultations avec les parties prenantes
- Soumission d'un rapport de démarrage
- Rédaction d'un rapport provisoire et final

### e) Organisation des ateliers de validation avec les parties prenantes

L'EESS et chaque instrument fera l'objet d'un document à part. Le prestataire travaillera sous la direction du coordonnateur du projet, à qui tous les documents devront être remis. Le gouvernement marquera explicitement son accord sur les différentes actions proposées et les documents feront l'objet d'une large diffusion au sein de la Banque mondiale et au Gabon.

Veuillez-vous référer aux annexes pour l'approche méthodologique détaillée de chacun des livrables.

### f) Obligation du Maitre d'Ouvrage

Tout au long de l'étude, l'équipe du projet devra mettre à la disposition du consultant tous les plans, études et informations relatifs au projet nécessaire à la bonne réalisation de cette étude. Par ailleurs,

l'équipe du projet organisera des réunions de cadrage avec le consultant ainsi que des missions de suivi et de facilitation sur le terrain.

### g) Qualifications du Bureau d'Études

#### i. Expertise

Le bureau d'études devra proposer une équipe avec l'expertise complète dans les domaines suivants :

- Études d'impacts environnementaux et sociaux (EIES)
- Science forestière
- Qualité Hygiène Sécurité et Environnement
- Autre science naturelle ou agronomique autre que forestière
- Sciences sociales (anthropologie, sociologie)
- Les systèmes d'information géographique (SIG)
- Prérequis
- *Éducation* : diplôme universitaire de niveau Bac +5 ans, au moins, ou un Master en Sciences (ou équivalent) en :
    - Gestion de l'environnement ou les domaines relatifs à l'environnement
    - La foresterie (ou domaine y relatif)
    - Impact environnemental et social (ou domaine équivalent)
    - Biologie, chimie, sciences médicales, sciences agronomiques ou équivalent
    - Sciences sociales, sciences humaines option Environnementale et Sociale, ou disciplines équivalentes ; des formations complémentaires dans le domaine de la gestion des impacts sociaux des projets environnementaux
    - Anthropologie, sociologie (ou domaine équivalent).

#### ii. Expérience :

- EESS : Les consultants devront justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience avec les évaluations environnementales et sociales stratégiques, et la conduite d'au moins trois (03) missions d'élaboration de cette étude ;
- CGES : Les consultants devront justifier d'au moins (07) sept ans d'expérience dans l'élaboration des cadres de gestion environnementale et sociale, et la conduite d'au moins trois (03) CGES de projets financés par la Banque mondiale ;
- PGN : Les consultants devront justifier au moins dix (10) ans dans la conduite d'études sur les ravageurs/pesticides et la conduite d'au moins trois (03) missions d'élaboration de PGN pour les projets financés par la Banque mondiale

- CP/MGP : Les consultants devront avoir de l'expérience dans le domaine de la gestion des déplacements et restrictions d'accès des populations aux ressources naturelles (analyse des impacts sociaux, élaboration des Cadres Politiques de Réinstallation, des Plans d'Action de Réinstallation et de Cadres de Procédures, indicateurs sociaux, information des populations, etc.)
- CPPA : Les consultants devront avoir réalisé une étude similaire dans le cadre d'autres projets en Afrique Centrale et disposer d'une expérience d'au moins 5 ans en conduite des études similaires ou dans le domaine de la consultation communautaire et de la participation des peuples autochtones.
- La conduite des missions similaires au Gabon ou dans la sous-région, sera un atout

### iii. Connaissances :

- Justifier de la connaissance du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et ses dix (10) normes environnementales et sociales (certificat d'achèvement du cours en ligne)
- Les politiques gabonaises en matière de protection de l'environnement, lutte contre les émissions atmosphériques, le foret, et la foret la gestion durable des ressources naturelles
- Les évaluations sociales
- La structure et le fonctionnement du gouvernement local au Gabon

### iv. Aptitudes :

- Bonne administration et gestion des projets
- Capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse
- Informatique (Word, Excel, PowerPoint)
- Travail en équipe pluridisciplinaire et sous pression
- Bonne maîtrise orale et écrite du français

### v. Durée de l'étude et rapports attendus

La durée de l'étude est de 6 mois intégrant la soumission du rapport final.

L'EESS et chaque instrument de sauvegarde fera l'objet d'un document à part. Le bureau d'études fournira à la cellule de coordination du projet les copies des rapports en français et avec les copies dures ainsi que sur les clés USB (voir le tableau ci-dessous).

Les différents rapports présentés par le bureau d'études devront être restitués et validés par la coordination nationale en atelier qui réunira toutes les parties prenantes du projet. Le consultant devra incorporer les commentaires et suggestions du Gouvernement et de la Banque mondiale dans les documents finaux et le rapport devra être diffusé au Gabon et conformément aux procédures de la Banque mondiale à Washington.

| **Livrable** | **Remarques** | **Échéance** |
|---|---|---|
| Rapport de démarrage incluant son programme de travail détaillé | Version électronique | 14 jours après la contractualisation |
| Rapport provisoire de l'EESS, y compris la revue de la documentation existante et les entretiens, ou enquêtes faites auprès des populations sensibles | 10 copies couleurs et 4 copies numériques sur USB | 60 jours après la contractualisation |
| Rapport finale de l'EESS | 15 copies couleurs et 6 copies numériques sur USB ; ce rapport devra être présenté à la coordination nationale pour sa validation | 90 jours après la contractualisation |
| Rapports provisoires des instruments de sauvegardes (CGES/PCGES, PGN, CP, MGP, CPPA) | 10 copies couleurs pour chaque instrument avec 4 clés USB contenant tous les instruments concernés | 120 jours après la contractualisation |
| Rapports finaux des instruments de sauvegardes | 15 copies couleurs et 6 copies numériques sur USB ; ces rapports devront être présenté à la coordination nationale pour sa validation | 180 jours après la contractualisation |

### vi. Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- Des CV actualisés accompagnés de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise des participants ;
- Une lettre de motivation ;
- Une proposition technique et une proposition financière ;

- Références : les noms des projets (et leurs bailleurs de fonds) sur lesquels le bureau d'études a travaillé, avec les coordonnées des points de contact des projets.

### vii. Contenu indicatif de l'EESS

- Sommaire
- Liste des encadrés, figures et tableaux
- Acronymes
- Résumé Exécutif
    - En français
    - En anglais
- Introduction
    - Le programme de réduction des missions résultant de la dégradation des concessions forestières
    - L'engagement de Gabon
    - L'évaluation environnementale stratégique
    - L'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS)
- Plan de travail
    - Les résultats attendus de l'EESS
    - Approche méthodologique
    - Structuration de la démarche d'EESS
    - Chronogramme
- Analyse des Parties Prenantes
    - Les parties prenantes : définition et identification préliminaire
    - Analyse de l'influence sur le pouvoir décisionnel et de l'intérêt des parties prenantes
    - La grille influence/importance
    - Analyse des intérêts, des caractéristiques et des circonstances de chacune des parties prenantes
    - Cartographie des parties prenantes
- Plan de Consultation
    - Approche et méthodes de consultation
    - Approche globale
    - Approche spécifique pour consulter et impliquer les groupes vulnérables et marginalisés
    - Consultation au niveau central

    - Consultations régionales et locales
    - Régions et districts concernés
    - Enquêtes communales
    - Focus groups au niveau des régions et des districts
- Questions environnementales, sociales et institutionnelles
    - Analyse des liens entre les facteurs de la dégradation des concessions forestières, les impacts environnementaux et sociaux.
        - Analyse croisée des causes et des facteurs sous-jacents de la dégradation
        - Synthèse des moteurs de dégradation
        - Analyse-diagnostique dans le cadre de la formulation de la politique forestière
        - La pauvreté en milieu rural
    - Analyse des aspects légaux, politiques et institutionnels
        - Contexte
        - Constat
        - Rappel des recommandations
        - Pistes d'actions pour l'amélioration du cadre juridique
    - Évaluation des lacunes institutionnelles actuelles et des opportunités relatives à la résolution des problèmes environnementaux et sociaux en milieu forestier
    - Questions environnementales et sociales à considérer
    - Ébauche d'options stratégiques
    - Evaluation préliminaire des effets
- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes.

## Annexe 2: Situation des concessions forestières et aires protégées en 2015

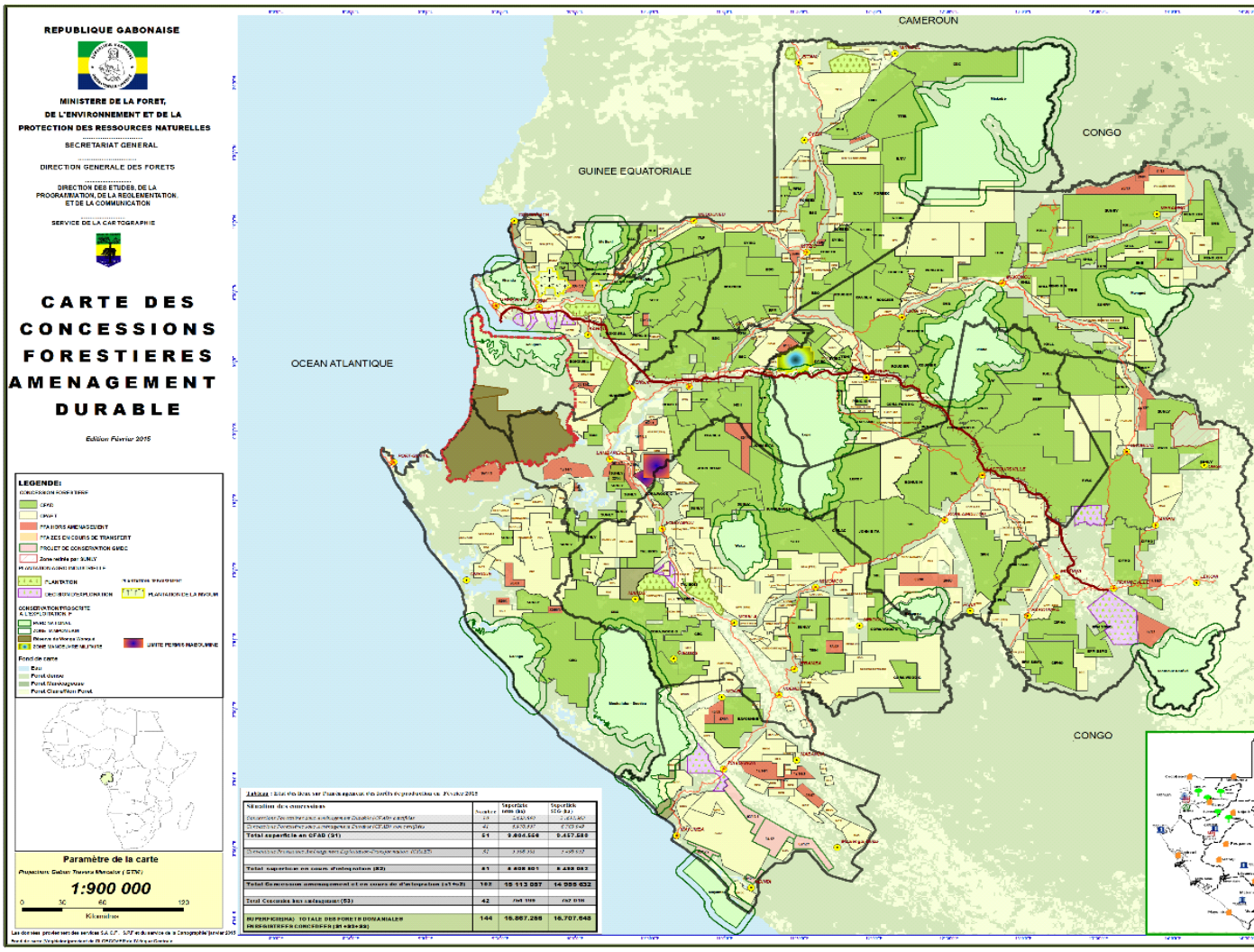

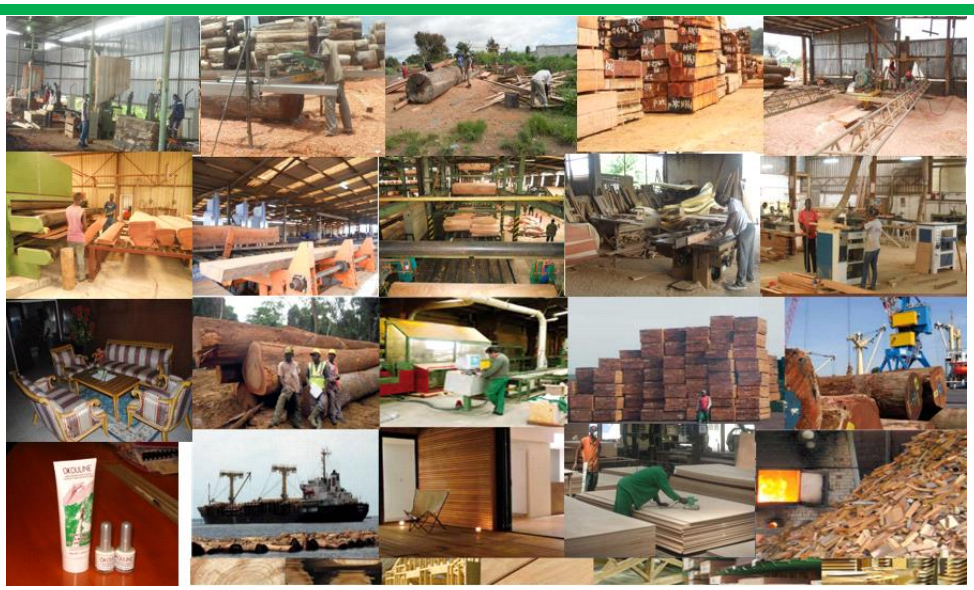

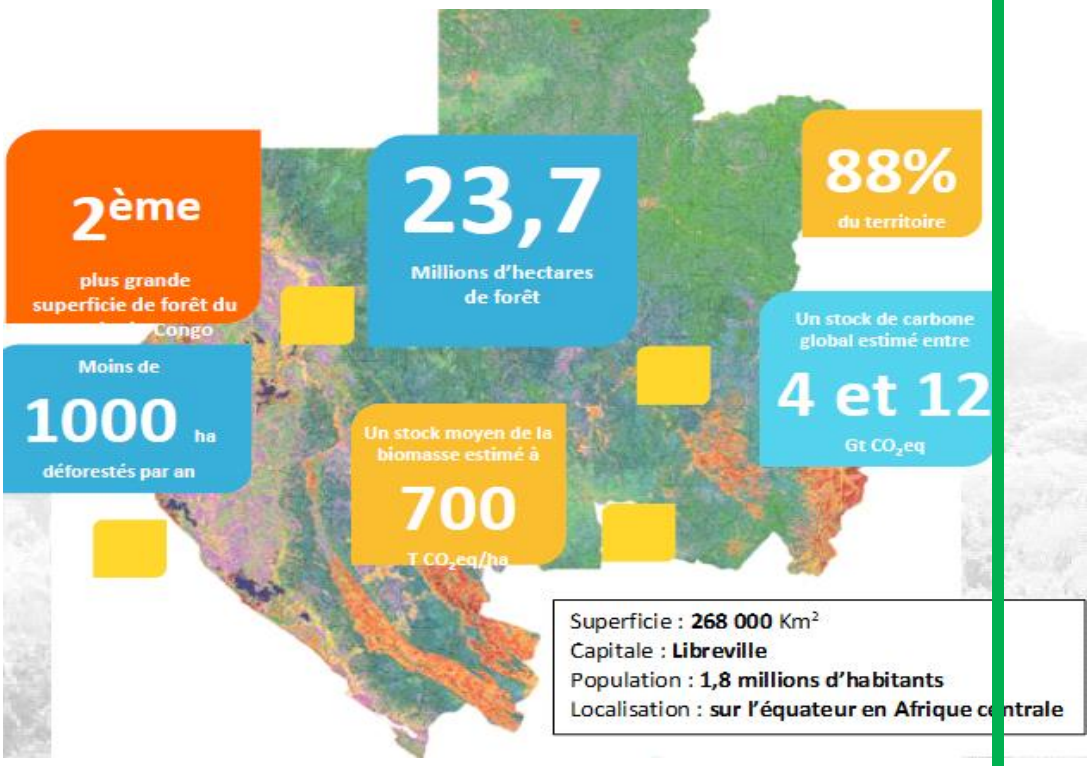
2ème
plus grande superficie de forêt du Congo
23,7
Millions d'hectares de forêt
88%
du territoire
Un stock de carbone global estimé entre
4 et 12
Gt $CO_2$eq
Moins de
1000 ha
déforestés par an
Un stock moyen de la biomasse estimé à
700
T $CO_2$eq/ha
Superficie : 268 000 Km²
Capitale : Libreville
Population : 1,8 millions d'habitants
Localisation : sur l'équateur en Afrique centrale

Réponses Programme Pays
(Cadre de Planification Investissements Climatiques)
Maîtrise des émissions issues de la forêt
Promotion des énergies renouvelables pour l'électrification rurale et l'utilisation des résidus
Renforcement du réseau hydrométéorologique national
Méthanisation des déchets de Libreville
Lutte contre l'érosion côtière
Promotion d'une agriculture climato-compatible